



2020

RAPPORT ANNUEL

Sur le prix et la qualité du service
de gestion des déchets

Direction gestion et valorisation des déchets

SOMMAIRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE	4
LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES	5
Le territoire	5
Les missions	5
Les différents sites.....	7
LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION.....	8
L'ORGANISATION DU SERVICE	10
Les déchets pris en charge par le service.....	10
Le service prévention des déchets et relation usagers.....	11
LE service de collecte en porte à porte.....	14
Les services spécifiques de collecte en porte à porte.....	16
Le service de collecte en points d'apports volontaires	17
Le service de collecte en déchèterie.....	17
Le service de tri, traitement et valorisation des déchets	19
SYNTHÈSE 2020.....	24
UNE ANNEE PARTICULIERE.....	25
VARIATION GLOBALE DES QUANTITES DE DÉCHETS COLLECTÉS	26
Evolution du ratio de déchets collectés entre 2010 et 2020	26
La part des déchets collectés en déchèterie tend à augmenter.....	27
UNE VALORISATION MATIÈRE AU DELA DES EXIGENCES REGLEMENTAIRES	28
LA CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES collectes sélectives	28
UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DU TONNAGE DE DÉCHETS ENFOUIS	29
DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT	30
CERTIFICATION ISO 9001	30
LES INDICATEURS TECHNIQUES	32
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS.....	32
Taux de réduction des déchets ménagers et assimilés	33
Utilisation des dispositifs de soutien	38
Indicateurs de la qualité du tri des déchets.....	39
Réemploi.....	43
LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS	46
Les indicateurs de la collecte en porte à porte	46
Les indicateurs de la collecte en point d'apport volontaire	47
Les indicateurs de la collecte en déchèterie	48
LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS	50

La valorisation des déchets triés au centre de tri.....	50
La valorisation des biodéchets.....	52
La valorisation des déchets issus des déchèteries.....	53
Les déchets enfouis au centre de stockage de kermat.....	54
Le taux de valorisation matière.....	56
COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATION USAGERS	58
ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI.....	59
Actions d’information sur la qualité du tri.....	59
Actions liées à l’exemplarité des collectivités et des administrations.....	59
Actions liées à l’exemplarité dans l’évènementiel.....	59
Accompagnement des pratiques écoresponsables.....	61
Participation & organisation d’évènements emblématiques en 2020.....	61
Autres animations réalisées en 2020.....	61
Sensibilisation des scolaires.....	62
LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS.....	63
Indicateurs de satisfaction des usagers.....	63
Indicateurs de traitement des sollicitations des usagers.....	64
LES INDICATEURS FINANCIERS	68
MODALITÉS D’EXPLOITATION DU SERVICE.....	69
Le montant annuel des principales prestations remunerées à des entreprises.....	70
PRÉSENTATION DU BUDGET.....	72
Section de fonctionnement.....	73
Section d’investissement.....	77
PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS.....	78
Evolution des coûts aidés des déchets par flux et comparaison par rapport au Référentiel National.....	78
Détail de la matrice 2020.....	81
LEXIQUE.....	83



PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU SERVICE

LE TERRITOIRE ET LES COMPÉTENCES

LE TERRITOIRE

Lorient Agglomération compte 25 communes et 209 360 habitants (Population totale légale au 1^{er} Janvier 2021).

COMMUNE	POPULATION
Brandérion	1 473
Bubry	2 406
Calan	1 250
Caudan	7 091
Cléguer	3 366
Gâvres	698
Gestel	2 756
Groix	2 303
Guidel	11 963
Hennebont	16 259
Inguiniel	2 240
Inzinzac-Lochrist	6 660
Lanester	23 498
Languidic	8 160
Lanvaudan	811
Larmor-Plage	8 569
Locmiquélic	4 133
Lorient	58 543
Ploemeur	18 445
Plouay	5 853
Pont-Scorff	3 874
Port-Louis	2 736
Quéven	8 963
Quistinic	1 446
Riantec	5 864



LES MISSIONS

Lorient Agglomération est chargée de la prévention, de la collecte, du traitement et de la valorisation de l'ensemble des déchets ménagers et assimilés du territoire.

- Prévention des déchets : réduction des quantités et de la nocivité des déchets produits
- Collecte en porte à porte, en points d'apport volontaire des déchets recyclables et des déchets résiduels non recyclables et collecte dans les 13 déchèteries du territoire
- Tri et valorisation des déchets
- Information et communication sur le tri et la prévention des déchets

Le périmètre de ce service concerne les usagers suivants :

- les ménages résidant sur le territoire de Lorient Agglomération,
- Les professionnels (artisans, commerçants, activités tertiaires), dans la limite de la définition des déchets assimilés et des volumes acceptés à ce titre,
- Les établissements publics (enseignement, services de l'État et des collectivités locales...) et les associations



Pôle Administratif

Maison de l'agglomération à Lorient



13

Déchèteries

Bubry, Caudan, Cléguer, Guidel, Groix, Hennebont, Languidic, Lorient Sud, Lorient Nord, Quéven, Ploemeur, Plouay, Riantec



5

Pôles de collecte

Lanester, Hennebont, Ploemeur, Riantec et Groix



Pôle Technique

Caudan



Centre ADAOZ

Caudan

- Unité de traitement Biologique
- Centre de tri
- Quai de transfert



2 plateformes de compostage

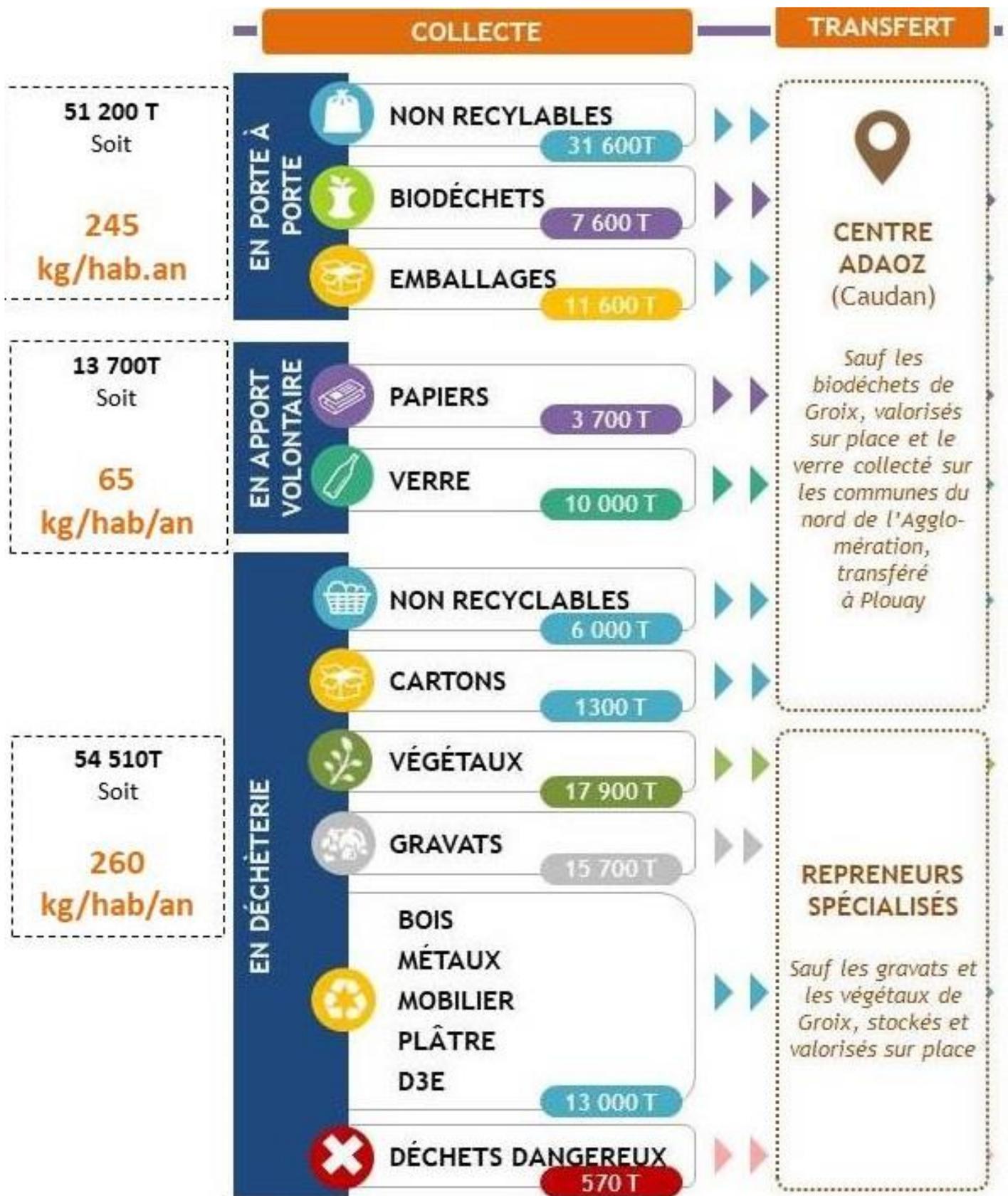
Groix et Plouay



Centre de stockage des déchets non dangereux

Inzinzac-Lochrist

LE SCHÉMA GÉNÉRAL DES PRINCIPAUX FLUX DE DÉCHETS DE LORIENT AGGLOMÉRATION

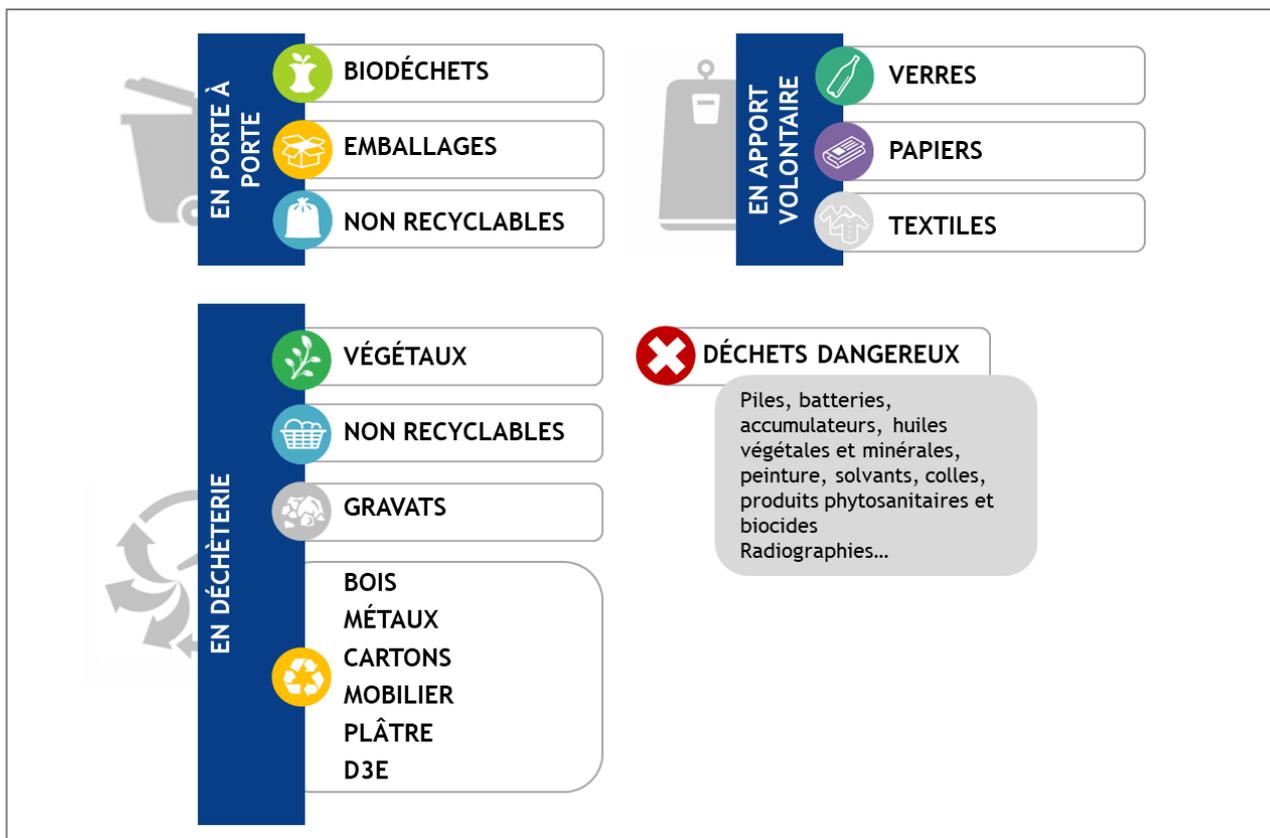


119 460 T



L'ORGANISATION DU SERVICE

LES DECHETS PRIS EN CHARGE PAR LE SERVICE



Certains déchets spécifiques ne sont pas pris en charge par le service public, comme les objets consignés ou à déposer auprès de filières agréées, ou interdits en raison de leur nature spécifique :

- Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux (DASRI) : déchets des établissements de santé ayant eu contact avec du sang/liquides biologiques, des patients infectés ; Déchets piquants /coupants/tranchants,
- Engins pyrotechniques (fusées de détresse, feux à mains des activités maritimes, explosifs, ...),
- Des extincteurs et des bouteilles de gaz,
- Des cadavres d'animaux,
- Des déchets d'amiante et de fibrociment,
- Des véhicules hors d'usage (VHU), des pneumatiques de poids lourds et de véhicules légers,
- Des médicaments,
- Des cendres chaudes,
- Les déchets de nettoyage des collectivités.

Une liste non exhaustive est rappelée dans le règlement de collecte disponible en ligne et approuvé par délibération de l'établissement public en décembre 2015, mis à jour en février 2021.

Le programme d'action territoire économe en ressource



Après avoir obtenu le label zéro déchet, zéro gaspillage, Lorient Agglomération s'est engagée dans une nouvelle démarche exemplaire, le projet « Territoire Économe en Ressources » (TER).

Ce programme comprend la poursuite d'actions déjà menées dans les domaines de la réduction de la production des déchets, du tri et du recyclage, de l'accompagnement de ses entreprises vers une consommation raisonnée de la ressource, au travers d'une démarche d'écologie industrielle et le soutien de leurs actions en faveur de l'économie circulaire.

Le projet TER vise à mener une réflexion sur la ressource, allant de l'approvisionnement à la valorisation, en passant par la prévention pour concourir à la fois à une utilisation raisonnée des ressources disponibles, à un taux de valorisation optimal et à une meilleure coordination des acteurs du territoire sur l'utilisation et la gestion de ces ressources.

Sur son territoire, Lorient Agglomération s'est engagée à agir notamment sur la ressource organique, considérée comme « ressource phare ».

Pour mener à bien le programme TER, l'agglomération et l'ADEME ont signé un « Contrat d'Objectif Déchets et Économie Circulaire » sur 3 ans à compter du 1er janvier 2019.

Le programme d'actions, 60 au total dont 21 sur la ressource organique, fait écho aux 3 domaines et aux 7 piliers de l'économie circulaire. Il intègre notamment, une logique de complémentarité avec les autres politiques de l'agglomération (énergie, économie, etc.), de transversalité avec les autres services de la collectivité tout en y associant et mobilisant les acteurs du territoire (entreprises, associations, chambres consulaires, etc.)

Sensibilisation et accompagnement des usagers à la prévention et la qualité du tri

Lorient Agglomération place la prévention au cœur de sa politique de gestion des déchets.

Intervention et sensibilisation des usagers

Une équipe de 8 agents suivi qualité (dont le chef d'équipe) répartis par secteurs géographiques sur le territoire communautaire a pour mission de sensibiliser et inciter les usagers à la prévention des déchets et aux différents gestes de tri.

- > Informer les usagers
- > Faciliter le geste de tri
- > Accompagner les structures et les événements

Dispositifs de soutien à la prévention des déchets

Lorient Agglomération a mis en place des dispositifs de soutien aux actions de prévention des déchets des foyers du territoire.

Ainsi, les foyers peuvent bénéficier d'une aide à l'achat d'un poulailler de 50€ pour un achat minimum de 150€. De plus, les particuliers, les assistantes maternelles et les crèches du territoire peuvent bénéficier d'une aide pour l'achat de couches lavables. Cette aide est de 60€ pour un lot de 12 couches (2 lots par enfant et par foyer jusqu'aux 3 ans de l'enfant), pour les assistantes maternelles et par enfant accueilli pour une crèche.

Afin de limiter la production de déchets à la source de déchets et d'encourager le compostage à la maison, Lorient Agglomération propose depuis fin 2019 un nouveau dispositif d'aide à l'achat de composteur. Cette aide s'élève à 20 €, plafonnée à 80 % du prix d'achat du composteur.

Les particuliers ou associations de gestion de jardins familiaux ou partagés du territoire peuvent bénéficier d'une aide à la location d'un broyeur de végétaux. Cette aide s'élève à 50 % du coût facturé, plafonnée à hauteur de 90 € par an et par demandeur.

Visites du centre de tri et de l'installation de stockage des déchets de Kermat pour les groupes et les scolaires

Lorient Agglomération propose des visites du centre de tri d'ADAOZ à Caudan, couplées ou non avec la visite des ateliers de la recyclerie, et de l'installation de stockage des déchets ultimes pour les groupes adultes et les scolaires.

Accompagnement des pratiques éco-responsables

Éducation au développement durable et à la lutte contre le gaspillage alimentaire

Lorient Agglomération propose chaque année un programme d'éducation au développement durable aux écoles du territoire, dont plusieurs animations ou véritables projets d'école sur le thème des déchets. Ces actions pédagogiques s'adressent aux écoles primaires ainsi que dans certains cas aux collèges et aux classes & établissements spécialisés (SEGPA, IME). Les thèmes sont :

- Projet d'école « Mon école zéro déchet » ;
- Projet d'école « Lutte contre le gaspillage alimentaire » ;
- Animations « Compostage et jardinage naturel » ;
- Animations « Le déchet, cette ressource ! » (Thème de l'économie circulaire) ;
- Visite d'équipements de traitement (voir plus haut).

Évènementiel sportif, culturel et associatif pauvre en déchet

Un service de location de gobelets lavables est à la disposition des organisateurs associatifs de petits et gros événements. Des conseils, guides et supports sur les manifestations « zéro déchet » sont proposés.

Un accompagnement spécifique des RDV importants tels que le Festival Interceltique, le grand prix de Plouay, le Festival du Film insulaire de Groix, des structures en DSP (SEGEPEX, SELLOR, MAPL) est assuré.

Animation d'un groupe d'échange en ligne

La labellisation « Territoire zéro déchet, zéro gaspillage » a permis de créer un blog <https://zerodechet.lorient-agglo.fr/> pour relayer les actions conduites sur la période 2015-2018, mais également d'impulser un groupe de discussion en ligne sur le réseau social Facebook : « Zéro déchet agglo de Lorient (<https://www.facebook.com/groups/952137548212868/>)

Le réemploi

Dans le cadre de sa politique de réduction des déchets, Lorient Agglomération s'engage à proposer des solutions contre le gaspillage et alternatives au « tout jetable » et à l'enfouissement. De cette volonté sont nés le Comptoir du réemploi en 2015 et Modern'Strouilh (à Groix) en 2016.

Le réemploi permet de donner une seconde vie aux objets. Des objets devenus inutiles pour leurs propriétaires mais pouvant être réutilisés, sont collectés dans les points réemploi aménagés dans chacune des 13 déchèteries que compte le territoire :

- Déposés dans les déchèteries du continent, les objets sont ensuite acheminés aux ateliers du réemploi à Caudan où ils sont nettoyés puis mis en vente à prix modique au magasin du Comptoir du réemploi à Lanester.
- Déposés à la déchèterie de Groix, les objets sont récupérés et valorisés par une association locale, Modern'Strouilh.

Le Comptoir du réemploi

Le Comptoir du réemploi compte 33 salariés (dont 28 en insertion). Ces salariés sont affectés à la collecte, à la réparation et à la vente des objets en provenance des déchèteries et des collectes à domicile.

Le comptoir du réemploi est géré en prestation de service par l'association Réemploi et compagnie, qui fait partie du groupe Emmaüs Action Ouest.

[Contacter la Direction gestion et valorisation des déchets](#)

[L'accueil téléphonique N° VERT](#)

Le Numéro vert créé en 2002 est la porte d'entrée du service de gestion et de valorisation des déchets de Lorient Agglomération avec actuellement deux postes à plein temps.

Pour toutes demandes, les usagers peuvent joindre le N°VERT du service déchets (0 800 100 601).

Le numéro vert est ouvert du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

[Les formulaires web spécial déchets](#)

Pour faciliter les demandes des usagers et leur traitement en interne, Lorient Agglomération a mis en œuvre des formulaires web spécial déchets pour des demandes concernant les bacs de tri, la collecte des encombrants, l'aide à la location de broyeur ou les supports d'information.

Ces formulaires, au nombre de 7 sont accessibles via le site internet - <https://www.lorient-agglo.bzh/vos-services/tous-les-formulaires/>

> **Demandes concernant les bacs de tri**

[Formulaire] J'emménage dans une nouvelle construction et souhaite m'équiper en bac de tri

[Formulaire] Je souhaite remplacer un bac volé

[Formulaire] Je souhaite faire réparer un bac cassé

[Formulaire] Je souhaite changer le volume de mon bac

> **Aide à la location de broyeur**

[Formulaire] Obtenir une aide à la location d'un broyeur de végétaux

> **Collecte des encombrants à domicile**

[Formulaire] Je souhaite bénéficier de la collecte de mes encombrants à domicile

> **Supports d'information**

[Formulaire] Je souhaite recevoir un ou des support(s) sur le tri et la réduction des déchets

L'utilisation de ces formulaires facilite grandement le traitement des différentes demandes

[Emails et courriers](#)

Les usagers peuvent également contacter le service des déchets via le formulaire général de contact :

<https://www.lorient-agglo.bzh/lagglomeration/contact/#c725>

Ou par courrier : Lorient Agglomération, CS 20001, 56314 Lorient Cedex

3 flux collectés en porte à porte pour tous les usagers

Les déchets collectés en porte à porte sont :



Toutes les habitations sont équipées des 3 poubelles de tri

Le choix de contenants individuels

Le choix retenu par Lorient Agglomération est une collecte individualisée en bacs pour :

- Responsabiliser chaque producteur à la gestion de ses déchets,
- Avoir une qualité de tri meilleure qu'avec des conteneurs de regroupement,
- Pouvoir suivre et contrôler de façon plus précise la production de déchets et le tri.

Lorient Agglomération fournit l'ensemble des contenants nécessaires aux collectes, à savoir :

- Bacs à couvercles vert pour les biodéchets
- Bacs à couvercles jaunes pour les emballages
- Bacs à couvercle bleu pour les déchets ménagers résiduels

Certains grands ensembles de Lorient, Lanester et quelques points spécifiques de l'île de Groix sont exceptionnellement équipés de colonnes enterrées pour les emballages et les déchets ménagers.

Par ailleurs, il n'est pas toujours possible d'équiper tous les foyers de bacs. Dans ce cas, des bacs de regroupement sont mis en place en campagne principalement. En ville, les adresses ne pouvant réellement pas stocker des bacs sont dotées en sacs jaunes et noirs (estampillés).

Les fréquences de collecte

	FRÉQUENCE GÉNÉRALE	EXCEPTION
BIODÉCHETS	1 fois par semaine	2 fois par semaine pour certains professionnels (métiers de bouche : restaurants, restaurations collectives, cantines,...)
EMBALLAGES	2 fois par semaine dans le centre-ville de Lorient 1 fois par semaine pour les communes de Lanester, Larmor Plage, Lorient, Ploemeur et Groix. 1 fois tous les 15 jours sur les autres communes	1 fois par semaine pour certains grands ensembles, certains gros producteurs, certains professionnels du tourisme et certains professionnels assujettis à la redevance spéciale pour les communes dont la fréquence générale est d'une fois tous les 15 jours.
DÉCHETS NON RECYLABLES	1 fois par semaine sur 7 communes : Gâvres, Groix, Guidel, Lanester, Larmor Plage, Lorient et Ploemeur ainsi que dans les centres villes d'Hennebont et de Port-Louis. 1 fois tous les 15 jours sur 18 communes : Brandérion, Bubry, Calan, Caudan, Cléguer, Gestel, Hennebont, Inguiniel, Inzinzac Lochrist, Languidic, Lanvaudan, Locmiquélic, Plouay, Pont Scorff, Port Louis, Queven, Quistinic, Riantec	1 à 2 fois par semaine pour certains collectifs 2 à 3 fois par semaine pour certains professionnels assujettis à la redevance spéciale, et pour les équipements touristiques pendant la saison (campings, résidences de vacances, ...),

Les seuils de collecte

Le service public de collecte des déchets collecte les professionnels produisant au maximum 10 000 litres de déchets par semaine, à l'exception des établissements publics.

Les biodéchets des industriels de l'agroalimentaire ne pourront être collectés si l'entreprise compte plus de 10 salariés. Il s'agit d'une condition au maintien du label qualité du compost réalisé à partir des biodéchets collectés sur le territoire.

Les modalités d'exploitation du service

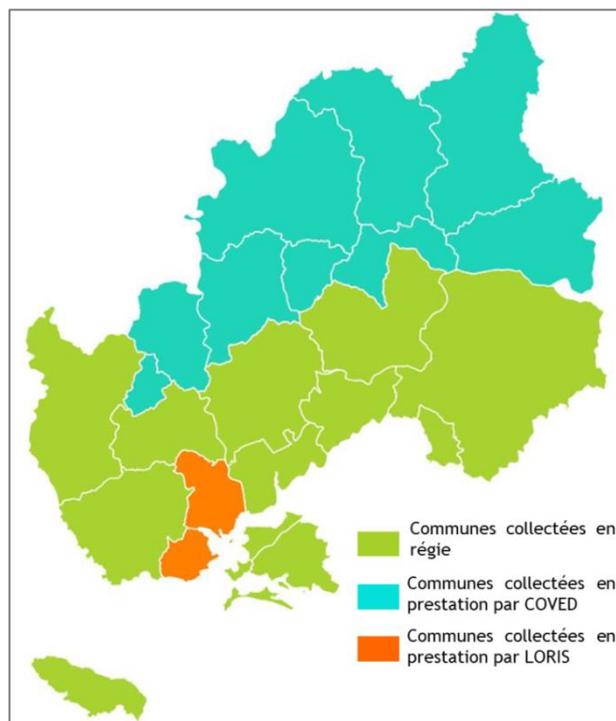
Deux modes de gestion coexistent aujourd'hui sur le territoire de Lorient Agglomération : une partie de la collecte est assurée en régie, l'autre en prestation.

14 communes sont collectées par la régie communautaire, soit 56% de la population totale

Brandérion, Caudan, Gâvres, Groix, Guidel, Hennebont, Inzinzac-Lochrist, Lanester, Languidic, Locmiquélic, Ploemeur, Port-Louis, Quéven et Riantec.

11 communes sont collectées en prestation de service, soit 44% de la population totale.

- COVED assure la collecte sur les communes de Bubry, Calan, Cléguer, Gestel, Inguiniel, Lanvaudan, Plouay, Pont-Scorff et Quistinic, soit 11% de la population totale.
- LORIS SERVICES assure la collecte pour les communes de Larmor-Plage et Lorient soit 32% de la population, ainsi que la collecte des cartons du centre-ville de Lorient.



LES SERVICES SPECIFIQUES DE COLLECTE EN PORTE A PORTE

La collecte du papier du bureau pour les établissements publics

Les administrations et structures publiques peuvent bénéficier d'une collecte des papiers de bureau sur certaines communes. Cette collecte tend à se réduire du fait de la baisse des tonnages collectés.

La collecte du carton pour les entreprises

Les professionnels situés en bordure de la N165 sur les communes de Caudan, Lanester, Hennebont et Quéven ainsi que les commerces en centre-ville de Lorient peuvent bénéficier d'une collecte de leur carton. La collecte est effectuée en conteneurs (couvercle marron) ou à terre au centre-ville de Lorient.

Au maximum, un professionnel ne pourra présenter à la collecte que 5 000 litres de cartons chaque semaine. Au-delà, le professionnel devra faire appel à un prestataire privé.

La collecte des encombrants à domicile

Depuis le 01/01/2017, la collecte des encombrants est réalisée par le Comptoir du Réemploi (10€/collecte). La collecte s'effectue sur inscription, et elle est réalisée à domicile. Ce service est exclusivement réservé aux particuliers domiciliés sur le territoire de Lorient Agglomération (Hors Groix).

À Groix les encombrants peuvent être déposés en déchèterie, en vue d'être réemployés (local réemploi) ou recyclés (benne mobilier).

LE SERVICE DE COLLECTE EN POINTS D'APPORTS VOLONTAIRES

2 flux sont collectés en point d'apport volontaire

- Le verre : Bouteilles, bocaux et pots en verre
- Le papier : Journaux, papiers et cahiers, magazines, prospectus, enveloppes, ...

Les contenants

Au total, près de 1 000 colonnes d'apport volontaire sont implantées sur le territoire de l'agglomération. Les codes « couleurs » des colonnes verre et papier sont les suivantes :

- Colonnes vertes pour le verre
- Colonnes prunes pour les papiers

Une cartographie des points d'apport volontaire (verre, papier et textile) est disponible sur le site internet de Lorient Agglomération.

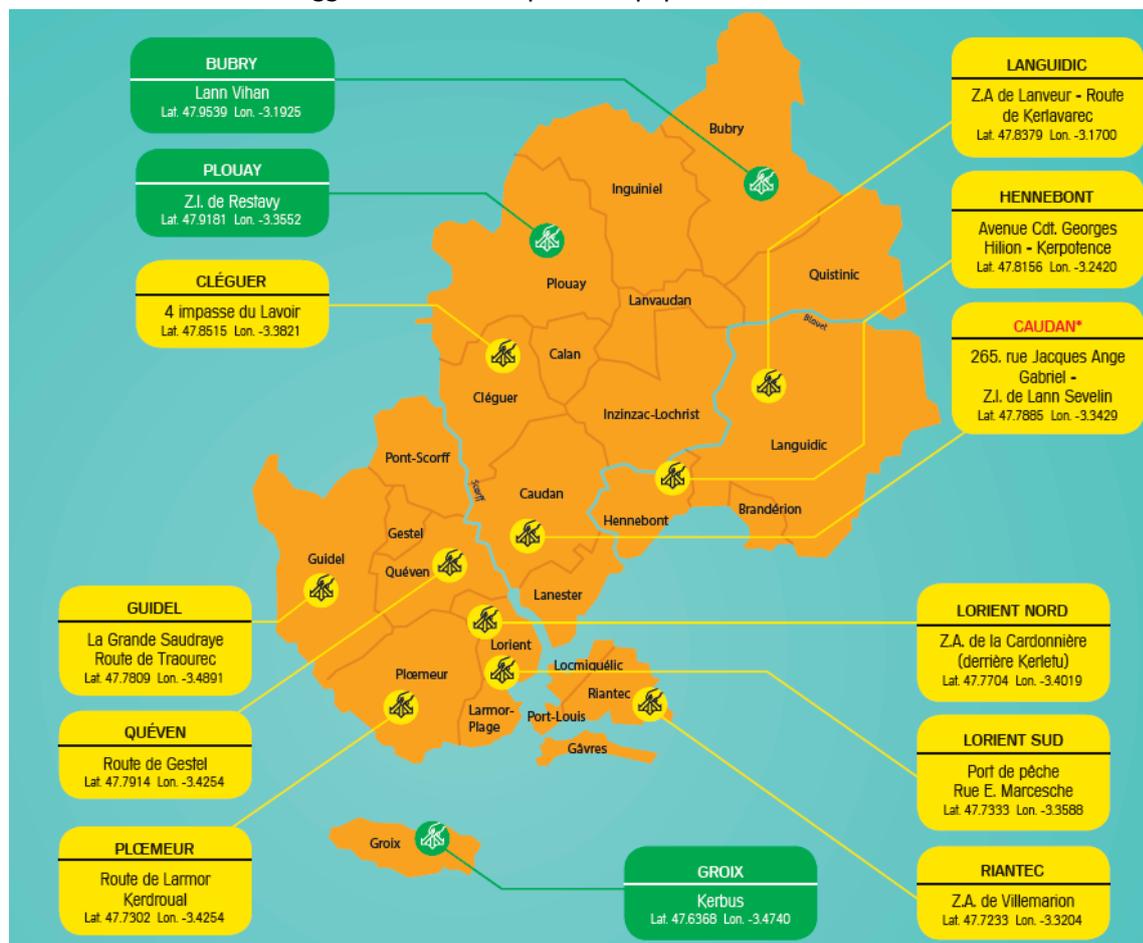
Les modalités d'exploitation du service

La collecte des points d'apport volontaire pour le verre et le papier est réalisée en régie, hormis la collecte du verre sur la commune de Lorient, réalisée par SUEZ.

LE SERVICE DE COLLECTE EN DECHETERIE

Localisation des déchèteries

Le territoire de Lorient Agglomération compte 13 équipements :



Déchets acceptés en déchèterie

	DÉCHETS ACCEPTÉS PAR SITE
Déchets non recyclables	TOUS LES SITES
Végétaux	TOUS LES SITES
Gravats	TOUS LES SITES
Métaux	TOUS LES SITES
Bois	TOUS LES SITES
Cartons	TOUS LES SITES
Huiles végétales	TOUS LES SITES
Papiers	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Verre	TOUS LES SITES SAUF CLÉGUER
Textiles	TOUS LES SITES SAUF GROIX
Mobilier	TOUS LES SITES SAUF GUIDEL
Plâtre	UNIQUEMENT CAUDAN, HENNEBONT, LORIENT NORD, LANGUIDIC ET PLOUAY
Batteries	TOUS LES SITES
Piles et accumulateurs	TOUS LES SITES
D3E	TOUS LES SITES
Huiles de vidanges	TOUS LES SITES
Ampoules et tubes	TOUS LES SITES
Déchets diffus spécifiques*	TOUS LES SITES
Cartouches d'encre	TOUS LES SITES
Radiographies	TOUS LES SITES
Réemploi	TOUS LES SITES

* Produits ménagers toxique ou dangereux (colles, solvants, peintures, acides, phytosanitaires, biocides...)

Déchets refusés en déchèterie

Les déchets suivants ne sont pas acceptés en déchèterie :

- Déchets ménagers (biodéchets, emballages et déchets non recyclables) : tri à effectuer à domicile
- Médicaments non utilisés : à rapporter en pharmacie
- Déchets d'activités de soins à risques infectieux (DASRI) : à rapporter en pharmacie
- Pneus usagés : à faire reprendre par les garages ou le poseur dans le cadre de l'éco-contribution
- Engins pyrotechniques périmés (feux à mains, fusées de détresse, fumigènes...) : à ramener dans les magasins d'accastillage partenaires
- Véhicules hors d'usage : contacter une casse automobile
- Extincteurs et bouteilles de gaz : à rapporter aux fournisseurs
- Déchets amiantés : s'adresser à un prestataire spécialisé (SITA Grand Ouest, les recycleurs bretons, GEVAL...)

Volume acceptés

Pour ne pas perturber les enlèvements à cause de dépôts trop importants, le volume des déchets est limité pour tous les usagers :

Bois / déchets verts / cartons / meubles et literies / autres déchets non recyclables « <i>tout-venant</i> »	3 m ³ maximum par jour
Gravats	1 m ³ maximum par jour

Usagers acceptés

SUR TOUTES LES DÉCHÈTERIES

LES PARTICULIERS

Résidant sur le territoire de Lorient Agglomération

Accès gratuits sur tous les jours et heures d'ouverture

LES PARTICULIERS PAYÉS EN CHÈQUE EMPLOI SERVICES UNIVERSELS

Accès gratuit en semaine, interdit le weekend

LES ASSOCIATIONS, ENTREPRISES SOCIALES, SERVICES TECHNIQUES

Conventionnement nécessaire avec modalités d'accès et de facturation

A PLOUAY, BUBRY ET GROIX

LES PROFESSIONNELS

Après accord par signature d'une convention pour les professionnels, et selon une tarification spécifique votée annuellement

Modalités d'exploitation des déchèteries

11 des 13 déchèteries sont exploitées en régie : Caudan, Cléguer, Guidel, Hennebont, Languidic, Lorient Nord, Lorient Sud, Ploemeur, Quéven, Riantec et Groix

Plouay et Bubry sont exploitées en prestation de service par la société COVED (Groupe PAPREC)

LE SERVICE DE TRI, TRAITEMENT ET VALORISATION DES DECHETS

Les élus de Lorient Agglomération ont fait le choix de situer au maximum les installations de traitement des déchets sur le territoire pour des raisons de responsabilisation et de maîtrise des coûts mais aussi pour favoriser les emplois locaux, en valorisant l'insertion professionnelle.

Ainsi, les principales installations de tri et de traitement des déchets ménagers et assimilés appartiennent à Lorient Agglomération et la majorité des filières de recyclage ou d'élimination se situent sur le territoire.

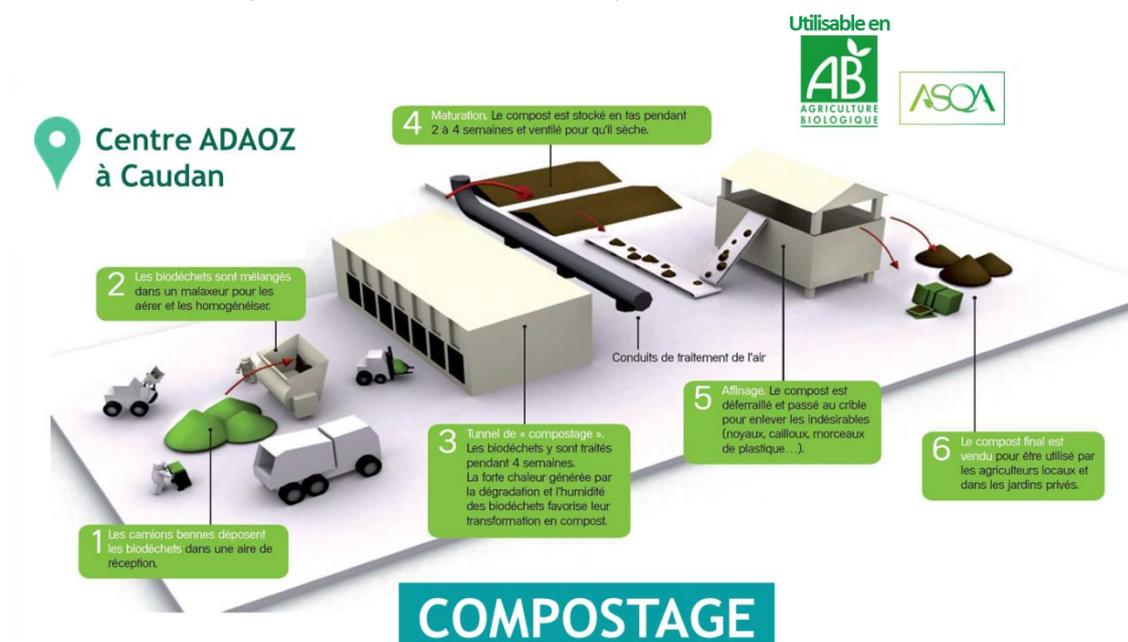
Les déchets issus de la collecte en porte à porte et en point d'apport volontaire

L'unité de compostage

Les biodéchets du continent sont vidés sur une plateforme de l'unité de traitement biologique de Caudan. Ils y sont traités par compostage.

Après un passage dans un biopréparateur avec ajout de structurants (végétaux broyés issus des déchèteries), les biodéchets rejoignent des tunnels de compostage (8 tunnels). Après une période de fermentation de 4

semaines, les déchets sont ensuite déposés en andains sur une plateforme de maturation où ils restent deux semaines, avant de passer sur une chaîne d'affinage.



Le compost obtenu est utilisable en agriculture biologique et a obtenu le label ASQA, gage de qualité. Près de 100% du compost est valorisé auprès d'agriculteurs locaux. Le reste est distribué gratuitement aux usagers lors de manifestations communales ou vendu en sac de 40 L au comptoir du réemploi.

L'unité de compostage est située au centre ADAOZ à Caudan. Elle est exploitée par la société GEVAL. La commercialisation est à la charge du prestataire.

La plate-forme de compostage de Groix

Les biodéchets de Groix sont compostés sur place au niveau de la plate-forme de compostage qui jouxte la déchèterie.

Les biodéchets sont déposés, après chaque collecte, sur la plateforme et recouverts de structurants constitués de végétaux broyés de la déchèterie de Groix.

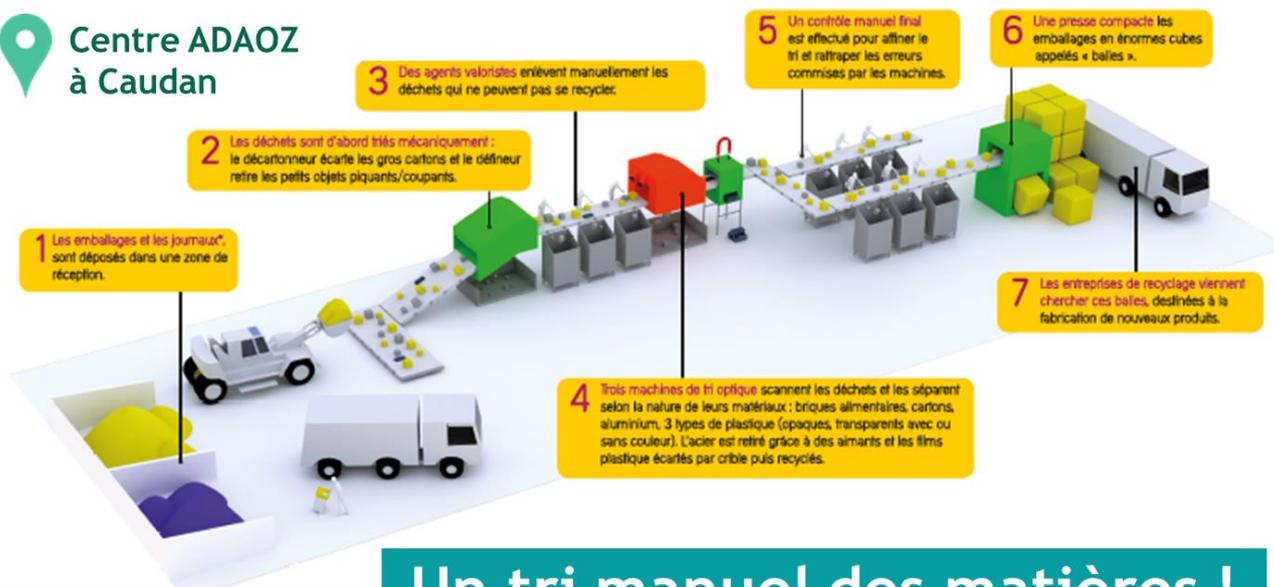
Après une phase de fermentation en andain, les biodéchets et leur structurant sont mélangés, et remis en andains. Les andains sont retournés trois fois, afin que le processus de décomposition soit homogène. Le compost obtenu est ensuite tamisé.

Le centre de tri

Le centre de tri accueille :

- Les déchets d'emballages issus des collectes sélectives de Lorient Agglomération et de la Communauté de Communes de Blavet-BelleVue-Océan.
- Les papiers issus des points d'apports volontaires et des collectes des administrations
- Les cartons en provenance des déchèteries et des collectes de cartons sur le territoire

L'équipement est exploité par les Ateliers du Pays Fouesnantais (prestation de services - durée du contrat : 6 ans à compter du 1er Aout 2017).



Un tri manuel des matières !

Les emballages y sont triés par matière afin de permettre leur valorisation via différentes filières de recyclages. Le tri est semi-automatisé. Après avoir été pesés, les déchets sont séparés mécaniquement. Ensuite un pré tri manuel est effectué. Un trieur optique sépare ensuite davantage les matières. Un second tri manuel permet d'affiner le tri. Les emballages ainsi triés sont ensuite compactés et mis en balle.

La majorité des filières sont prise en charge par des éco-organismes. Pour les emballages, Lorient Agglomération a conventionné avec l'éco-organisme CITEO qui verse ainsi trimestriellement des soutiens pour financer la collecte et le tri des emballages et des papiers réalisés sur le territoire.

Les emballages, mis en bales partent vers les repreneurs suivants :

FLUX	REPRENEURS
Acier	Guyot Environnement ARCELOR
Aluminium	Guyot Environnement REGEAL Affimet
Briques alimentaire	REVIPAC
Cartons / cartonnettes	REVIPAC
Plastiques	Valorplast
Papiers	SUEZ Cellulose de la Loire
Verre	Verralia

Le stockage du verre avant transit

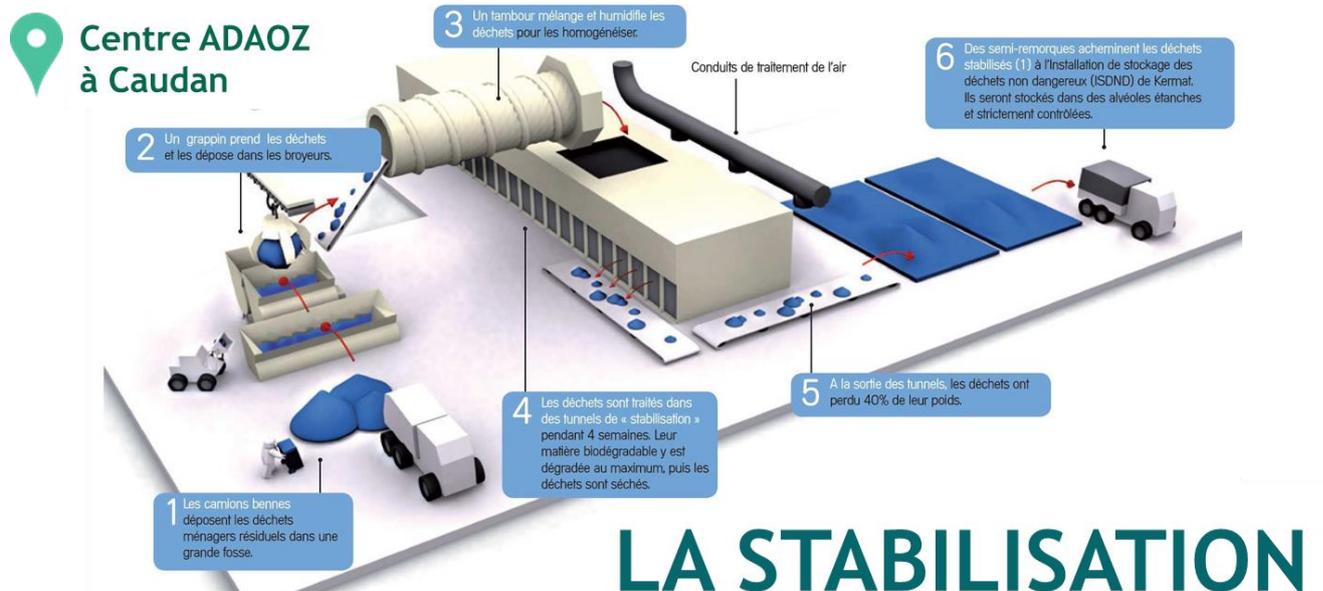
Les emballages en verre (bouteilles, pots, bocaux) sont collectés en apport volontaire sur tout le territoire. Il existe 2 points de stockage et de regroupement du verre :

- sur le site ADAOZ à Caudan,
- et sur Plouay pour les communes du nord du territoire.

Le verre est ensuite recyclé par Verralia (filiale garantie par CITEO).

L'unité de stabilisation des déchets ménagers résiduels

Les déchets ménagers résiduels sont vidés en fosse à l'Unité de Traitement Biologique de Caudan. Ils y sont traités par stabilisation biologique avant d'être enfouis sur l'ISDND de Kermat à Inzinzac Lochrist.



Après vidage, les déchets issus de la poubelle bleue passent ensuite dans un broyeur lent. Ils sont ensuite stabilisés en tunnels (22 sur l'UTB) pendant 4 semaines, durée pendant laquelle les micro-organismes vont dégrader la matière organique non-triée et encore présente dans les déchets. Cette activité biologique est favorisée par une ventilation et une humidification forcées. La température, la teneur en oxygène et l'humidité sont les principaux paramètres de suivi.

Un double déferrailage est effectué, avant et après stabilisation.

L'unité de traitement biologique est exploitée en prestation de service par la société GEVAL

L'installation de stockage des déchets non dangereux d'Inzinzac Lochrist.

Les déchets stabilisés issus de l'unité de traitement biologique de Caudan sont enfouis au centre de stockage d'Inzinzac-Lochrist. En moyenne, chaque jour, 7 semi-remorques de 90m³ apportent des déchets destinés à l'enfouissement.

Au centre de stockage de Kermat, les déchets sont stockés dans des alvéoles dont les parois sont constituées de plusieurs couches de protection pour éviter tout contact avec l'environnement.

Les déchets issus des déchèteries

Les déchets non recyclables

Ces déchets sont regroupés dans le hall de regroupement et de transfert de Caudan. Ils sont ensuite envoyés vers l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist, sans tri complémentaire.

Les autres déchets

	REPRENEURS	ECO-ORGANISMES
Métaux	<ul style="list-style-type: none">Plateforme GDE à LorientVEOLIA, Hennebont	/
Bois	<ul style="list-style-type: none">VEOLIA, HennebontGEVAL, Pont Scorff (bois issu de Groix)	/
Gravats	<ul style="list-style-type: none">Ets GUEGAN à LanguidicEcoterre Charier Déchets Valorisation à PloemeurGroix : stockage sur le site de Kerbus	/
Déchets végétaux	<ul style="list-style-type: none">Plateforme de compostage - GEVAL Pont-ScorffPlate-forme de compostage - ECOSYS PlouayPlate-forme de compostage - Breizh Services - NostangGroix : Compostage sur le site de Kerbus	/
Déchets d'éléments d'ameublement	<ul style="list-style-type: none">SUEZ, Lanester	ECOMOBILIER
Textiles	<ul style="list-style-type: none">RETRITEX, Pontivy	ECOTLC
Plâtre	<ul style="list-style-type: none">VEOLIA, Hennebont	/
Cartons	<ul style="list-style-type: none">REVIPAC	CITEO
Batteries	<ul style="list-style-type: none">GDE à LorientVEOLIA, Hennebont	/
Déchets d'équipement électrique et électronique	<ul style="list-style-type: none">VEOLIA, LorientRETRILOG, Lorient	ECOSYSTEMES
Piles et accumulateurs	<ul style="list-style-type: none">COREPILE	COREPILE
Déchets diffus spécifiques	<ul style="list-style-type: none">Déchèteries du continent : Plateforme de regroupement TRIADIS Service, Saint Jacques de la LandeDéchèterie de Groix : VEOLIA Propreté (SARP)	ECODDS
Lampes et néons	<ul style="list-style-type: none">ECOSYSTEM (ex RECYCLUM)	ECOSYSTEMES



SYNTHÈSE 2020

209 360 **25 COMMUNES**
HABITANTS **571 KG** DE DÉCHETS
PRODUITS PAR AN
ET PAR HABITANT

TAUX DE VALORISATION MATIÈRE : 63,1%

119 500T DE DÉCHETS PRIS EN CHARGE PAR LE
SERVICE PUBLIC

Le nombre d'habitants correspond à la population totale légale au 1^{er} Janvier 2020.

UNE ANNEE PARTICULIERE

L'année 2020 a été marquée par la crise sanitaire liée au COVID 19 qui a impacté l'ensemble des services de la DGVD :

- Du 17/03/20 au 11/05/2020 a été décrété un confinement général de la France.
- **Le service de collecte et le numéro vert ont été maintenus**
 - les déchèteries ont été fermées du 17 mars au 3 mai 2020 (en totalité puis réouverture progressive, avec filtrage par plaques minéralogiques jusqu'au 14 juin),
 - le centre de tri a été fermé du 20 mars au 5 avril, avec une réouverture progressive fin avril
 - le comptoir du réemploi a été fermé comme les commerces.
- Après un retour « à la normale » sur l'été, un deuxième confinement moins restrictif a été décrété du 30/10/20 au 15/12/20.
- Pas de fermeture de sites.
 - Cependant, comme les commerces, le comptoir du réemploi a été fermé en novembre.

Des mesures sanitaires et des restrictions de contact ont été mises en place tout au long de l'année.

Du côté des actions de prévention prévues dans le cadre du programme TER, l'année 2020 a été marquée par des annulations et des reports : annulation partielle ou totale de nos événements emblématiques (Semaines pour les alternatives aux pesticides, Semaine de réduction des déchets), report du lancement des animations prévus dans le cadre des ateliers du faire soi-même, annulation de la plupart des animations « prévention des déchets » en milieu scolaire, report de projets tels que le lancement d'un service de location de vaisselle lavable, annulation de tous les événements culturels et sportifs et de l'accompagnement vers le zéro déchet que Lorient Agglomération prévoyait, etc.

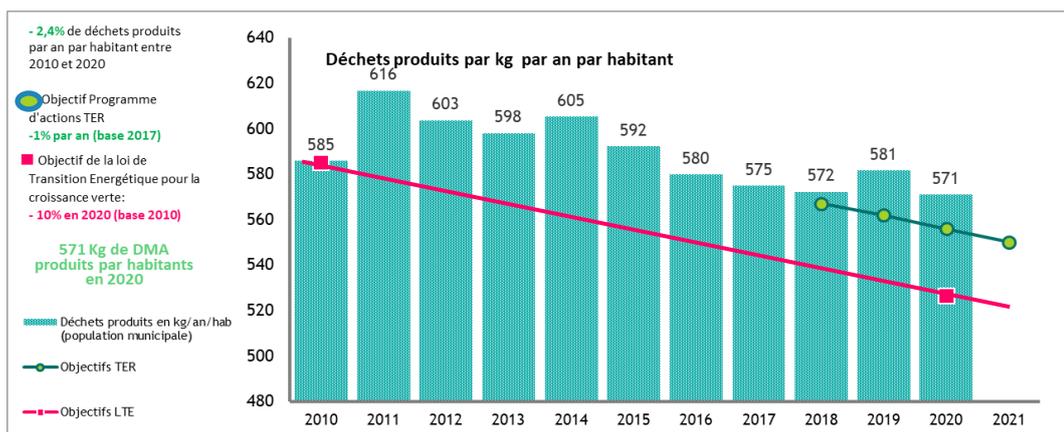
VARIATION GLOBALE DES QUANTITES DE DÉCHETS COLLECTÉS

EVOLUTION DU RATIO DE DECHETS COLLECTES ENTRE 2010 ET 2020

La production de déchets (collectes + déchèteries) diminue en 2020 de -1,7%.

571 kg/hab/an de DMA ont été produits en 2020 au lieu de 581 kg/hab/an en 2019.

Le cumul des flux collectés sur Lorient Agglomération est inférieur à la moyenne nationale (valeur 2017) qui est de 580 kg/hab/an et nettement inférieur aux 681 kg/hab. collectés à l'échelle bretonne en 2016.

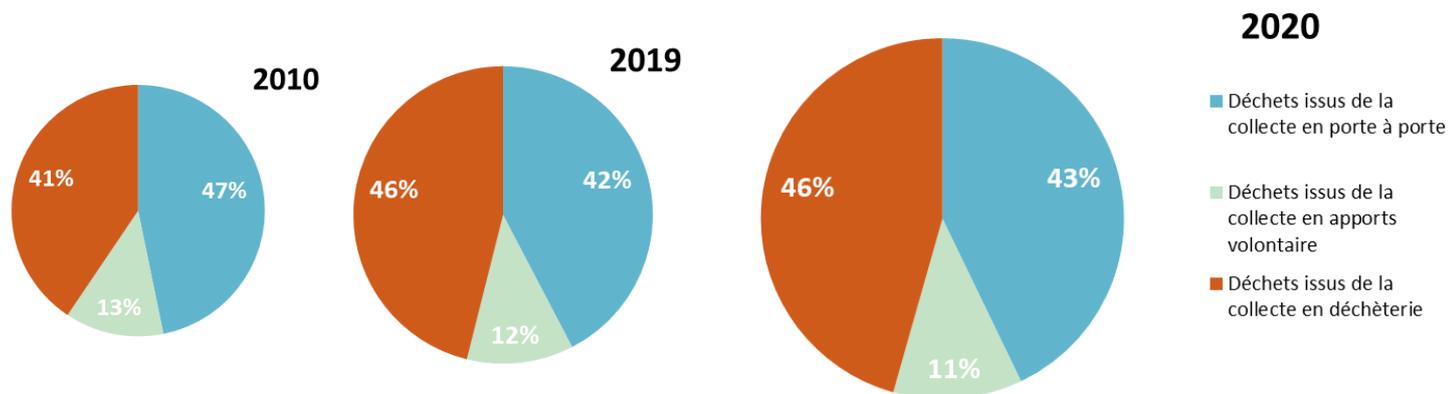


Flux/Années	2010	2019	2020	Évolution 2010/2020	Évolution 2019/2020
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	31 620	-25%	1%
Biodéchets	6 936	8 027	7591	9%	-5%
Emballages	6 806	11 621	11 650	71%	0%
Cartons de professionnels	221	517	355	61%	-31%
TOTAL collecte en porte à porte	56 064	51 443	51 216	-9%	-1%
Verre	9 404	9 991	9 984	6%	0%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3753	-34%	-6%
TOTAL collecte en PAV	15 113	14 001	13 737	-9%	-2%
TOTAL déchets issus des collectes de proximité	71 177	65 444	64 953	-9%	-1%
Végétaux	15 084	20 080	17 900	19%	-11%
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	-37%	-5%
Cartons	1 112	1 224	1 268	14%	4%
Bois	4 138	4 422	4 477	8%	1%
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	11%	1%
Gravats	15 605	14 832	15 744	1%	6%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	569	119%	32%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1 950	1 786	279%	-8%
Mobilier	0	3 607	3 652		1%
Plâtre	0	243	243		68%
TOTAL déchets issus des déchèteries	48 623	55 781	54 512	12%	-2%
TOTAL	119 800	121 225	119 465	-1%	-2%

LA PART DES DECHETS COLLECTES EN DECHETERIE TEND A AUGMENTER

La part des déchets issus de la collecte en PAP est en moyenne identique à la part de déchets issus des déchèteries.

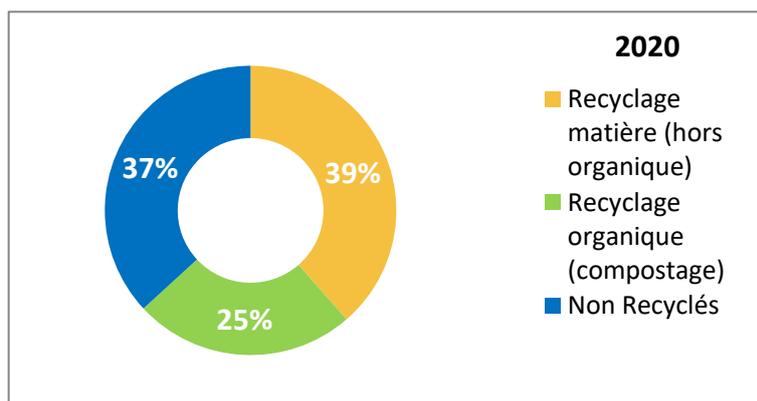
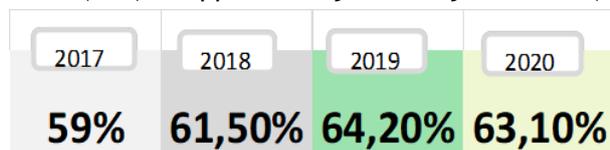
Mais la part des déchets issus des déchèteries tend à augmenter tandis que la part issue du PAP diminue. Ceci est lié à une forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie ces dernières années.



UNE VALORISATION MATIÈRE AU DELÀ DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

En 2020, la valorisation matière des déchets collectés connaît une légère baisse suite à la crise sanitaire, et aux fermetures de certains sites.

Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55%) et approche déjà de l'objectif 2025 (65%).

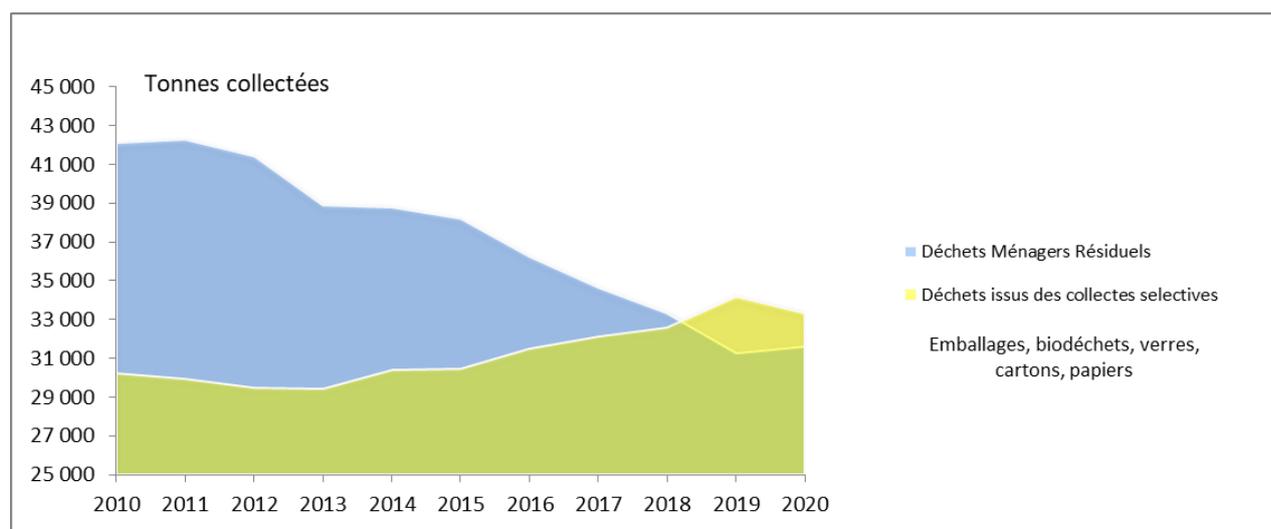


Les déchets valorisés sont recyclés (39%) ou compostés (25%). 37% des déchets collectés ne sont pas valorisés.

LA CONSOLIDATION DES PERFORMANCES DES COLLECTES SÉLECTIVES

En 2020, comme en 2019, les tonnages des collectes sélectives de proximité (= la collecte des emballages, des biodéchets, des cartons, du verre et du papier) supplantent les tonnages des collectes de déchets ménagers et assimilés.

Ainsi, les matières valorisables représentent 51% des matières captées, tandis que les matières non recyclables ou non captées ne représentent plus que 49% du total.



Ceci est notamment la résultante de deux grandes évolutions, à savoir :

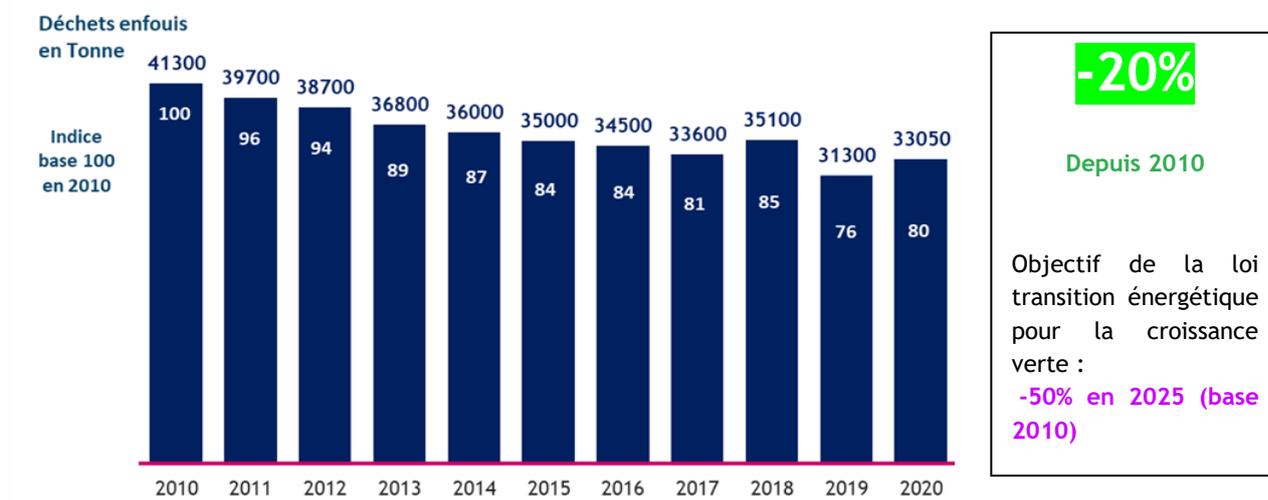
- L'extension de consignes de tri des emballages à tous les plastiques, généralisée en 2016, qui permet l'augmentation des tonnages d'emballages collectés,
- La diminution des fréquences de collecte des déchets ménagers à compter de 2017, qui booste les collectes sélectives

UNE DIMINUTION PROGRESSIVE DU TONNAGE DE DÉCHETS ENFOUIS

En 2020, les tonnages de déchets enfouis au centre de stockage d'Inzinzac-Lochrist ont légèrement augmenté suite à la crise sanitaire et à la fermeture du centre de tri.

En 10 ans, les tonnages enfouis à Kermat ont diminué de façon significative : -20% entre 2010 et 2020.

La Loi de Transition énergétique pour la Croissance Verte fixe comme objectif une baisse de 50% des déchets enfouis entre 2010 et 2025.



Depuis 2010, année de référence, les tonnages enfouis diminuent progressivement.

En effet, les usagers participent de mieux en mieux au tri des déchets, geste facilité et incité grâce aux différents projets menés par Lorient Agglomération

- L'extension des consignes de tri des emballages sur l'ensemble du territoire en 2016,
- La diminution de la fréquence de collecte de la poubelle bleue,
- Le développement de nouvelles filières de recyclage en déchèterie.

DES PROJETS D'AMÉLIORATION DU SERVICE AUX USAGERS ET DE REDUCTION DES IMPACTS SUR LE CADRE DE VIE ET L'ENVIRONNEMENT

CERTIFICATION ISO 9001

La Direction gestion et valorisation des déchets s'est engagée dans une démarche d'amélioration continue de la qualité du service et de la satisfaction des usagers.

Ella a été **certifiée** fin 2020 pour une durée de 3 ans, avec une visite de suivi tous les ans avant renouvellement en 2023.

Un engagement pour la qualité des services

Le service de prévention, collecte, traitement et valorisation des déchets est un service public qui touche l'intégralité des citoyens au quotidien. De plus, la gestion des déchets représente un véritable enjeu pour le territoire et repose principalement sur la participation des usagers. La satisfaction des usagers est donc un facteur essentiel de la réussite de la politique de gestion des déchets.

Une stratégie de progression : la politique d'amélioration continue

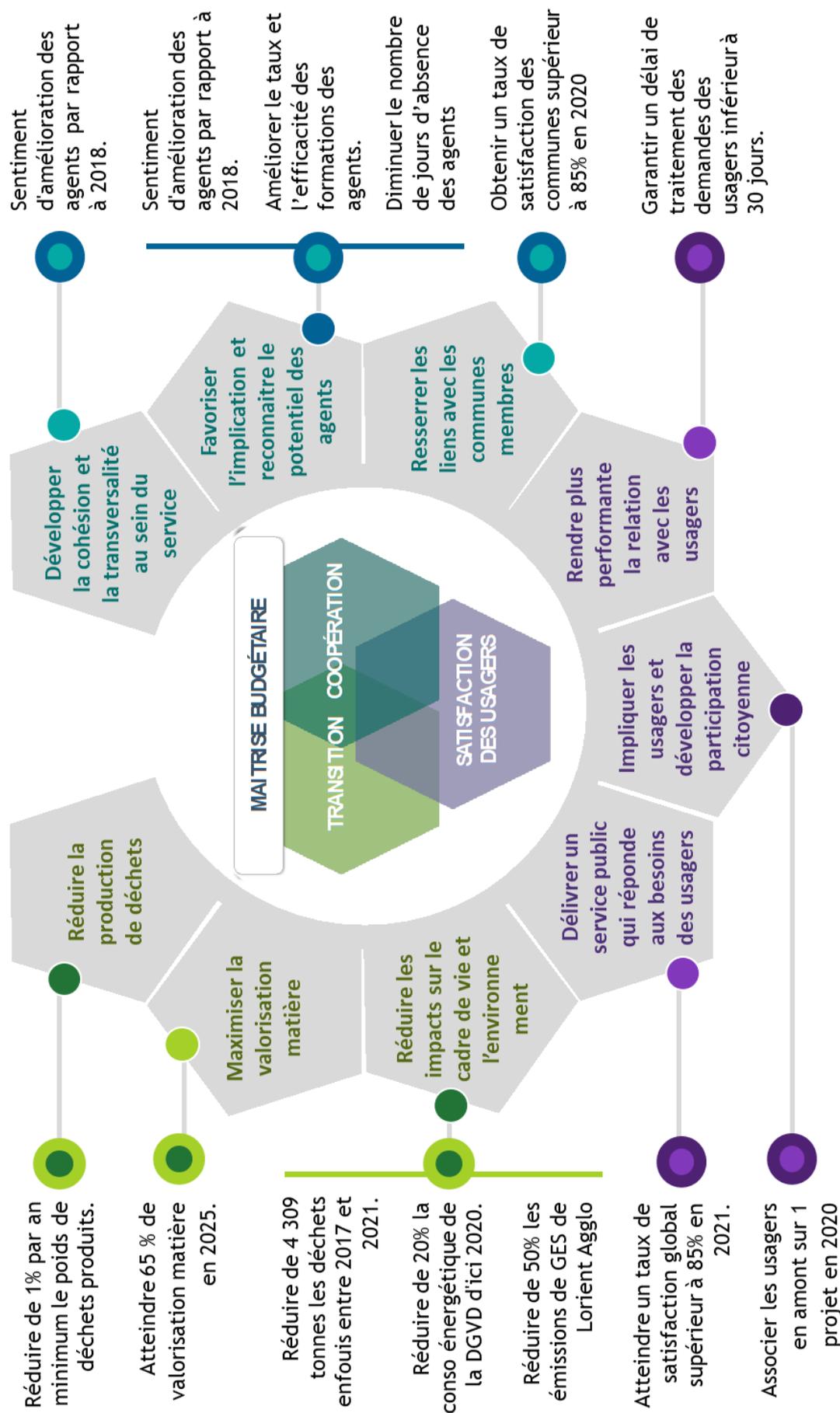
La direction gestion et valorisation des déchets a défini, fin 2019, une politique d'amélioration continue.

Cette politique est construite autour de 3 grands enjeux : la transition écologique, la coopération et la satisfaction des usagers. La maîtrise budgétaire, orientation primaire à l'échelle de Lorient Agglomération, vient cadrer le champ d'actions.

Pour chacun de ces enjeux, 3 objectifs ont été définis, soit 9 au total. Ces objectifs sont ciblés afin d'évaluer leur progression et leur atteinte dans une logique d'amélioration continue.

POLITIQUE D'AMÉLIORATION CONTINUE

Direction gestion et valorisation des déchets



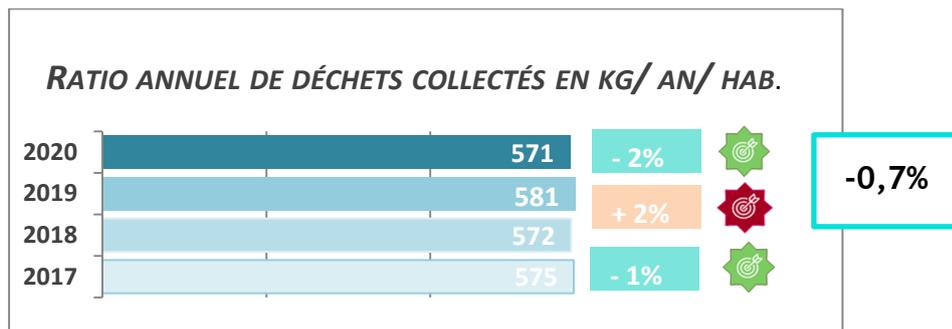


LES INDICATEURS TECHNIQUES

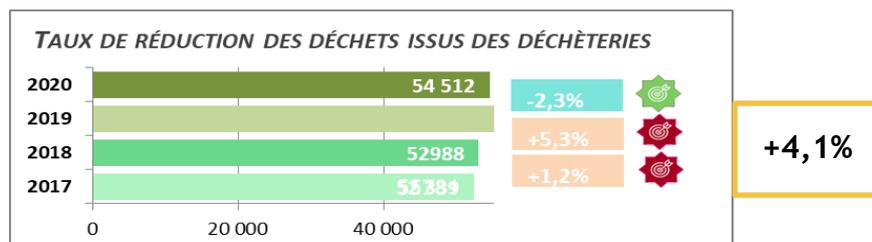
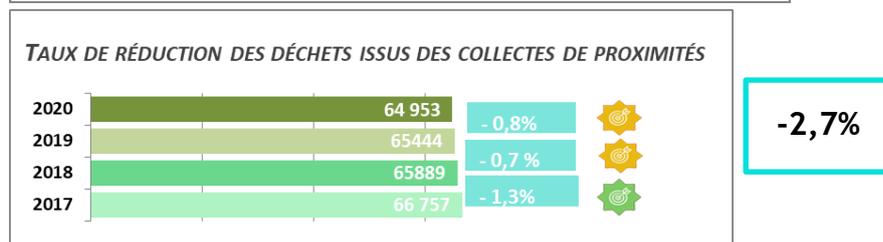
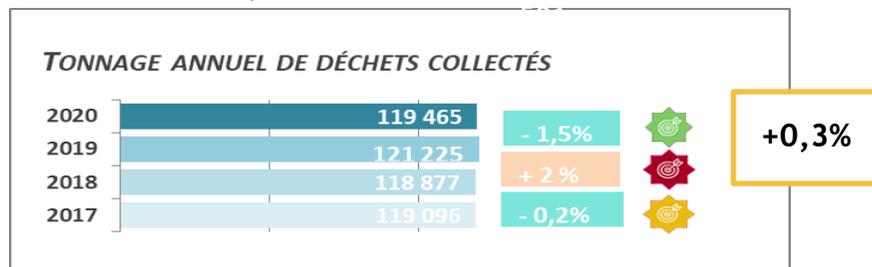
LES INDICATEURS DE LA PRÉVENTION ET DE LA QUALITÉ DU TRI DES DÉCHETS

TAUX DE REDUCTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES

L'objectif affiché au travers du programme « Territoire Econome en Ressources » est de réduire le tonnage de Déchets Ménagers et Assimilés de 1% par an, pendant 3 ans (2017 étant l'année de référence). Les efforts réalisés pour réduire la production des déchets ont permis de réduire le ratio de déchets collectés (en kg/ an/ hab.) de presque 1% entre 2017 et 2020. Ces résultats sont encourageants, mais cette évolution modérée reste insuffisante.



Les graphiques ci-dessous, exprimés en tonnes permettent de montrer que la tendance interannuelle à la hausse est liée à une **forte augmentation des tonnages collectés en déchèterie (+ 4% par rapport à 2017)**. L'année 2020 est la seule année où la baisse des tonnages collectés globalement est due aux baisses des tonnages collectés en porte à porte et apport volontaire (Verre et Papier), mais aussi en déchèterie (fermeture de sites pendant la crise sanitaire).



Les projets menés sur la collecte en porte à porte (optimisation des fréquences de collecte, mise en place de la cuve réductrice sur le bac BIO) semblent porter leurs fruits car les tonnages collectés sont en baisse. Les futurs projets de la politique déchets devront donc être centrés sur la réduction des apports en déchèterie.

Le tableau ci-dessous permet de visualiser l'évolution des tonnages depuis 2010.

En 2010, le territoire n'avait pas les mêmes limites, les tonnages de l'ex CC de Plouay du Scorff au Blavet et ceux de la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient ont donc été additionnés.

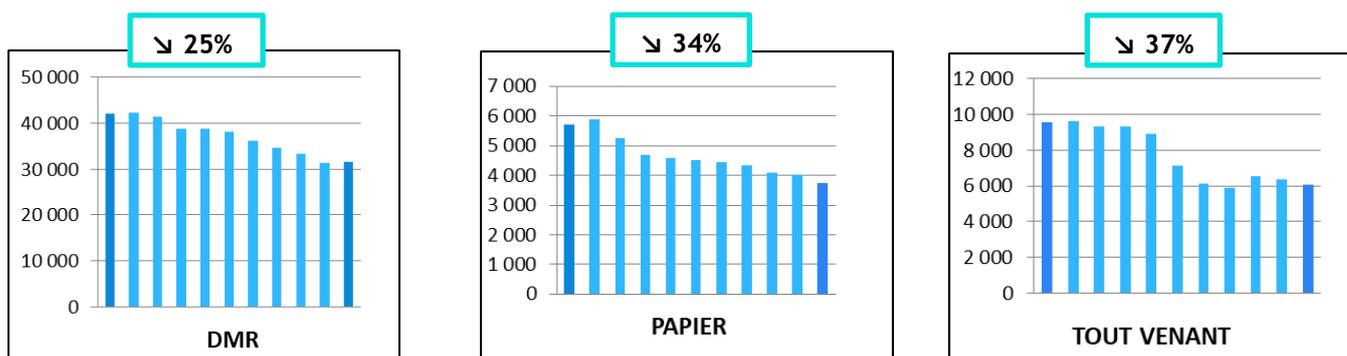
Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Tonnage	119 800	126 110	123 165	122 325	124 461	122 533	119 865	119 096	118 877	121 225	119465
Ratio Kg/hab	585	616	603	598	605	592	580	575	572	581	571

La présentation des tonnages en base 100 permet de visualiser l'évolution depuis 2010

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Base 100	100	105,3	102,8	102,1	103,9	102,3	100,1	99,4	99,2	101,2	99,7

Évolution du tonnage de déchets collectés entre 2010 et 2020

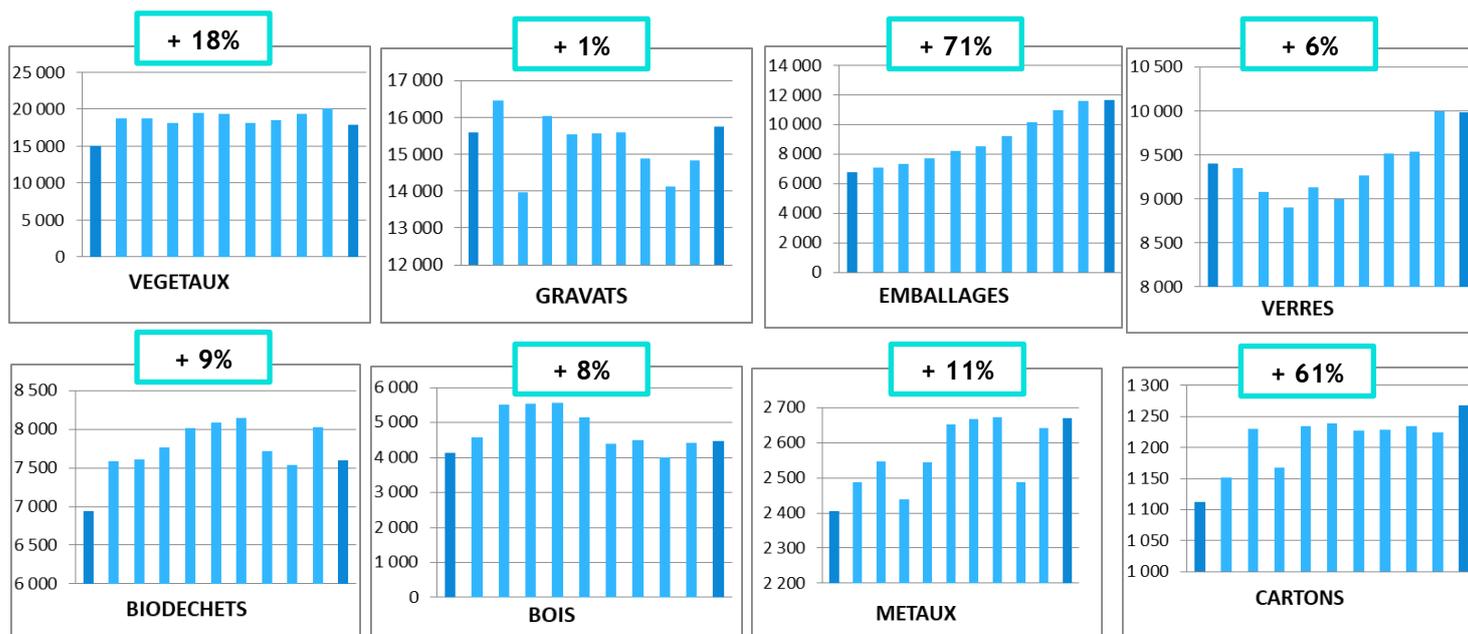
Les flux qui tendent à diminuer entre 2010 et 2020



Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels de 25%**, grâce à la mise en œuvre d'une collecte des biodéchets sur tout le territoire dès 2002, l'extension des consignes de tri des emballages en 2016 et à l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue. Légère hausse en 2020 due à la crise sanitaire et à la fermeture ponctuelle du centre de tri et des déchèteries.
- **Baisse des tonnages collectés de papier de 34%**, du fait de la dématérialisation des échanges et des démarches administratives et commerciales, de la chute des ventes de la presse écrite, et du développement des « Stop Pub ».
- **Baisse des tonnages de « tout venant » ou « non recyclables enfouis » collectés en déchèterie de 37%**, du fait de la mise en place dans les déchèteries de nouvelles filières de tri (déchets d'équipements électriques, mobiliers usagers, réemploi...)

Les flux qui tendent à augmenter entre 2010 et 2020

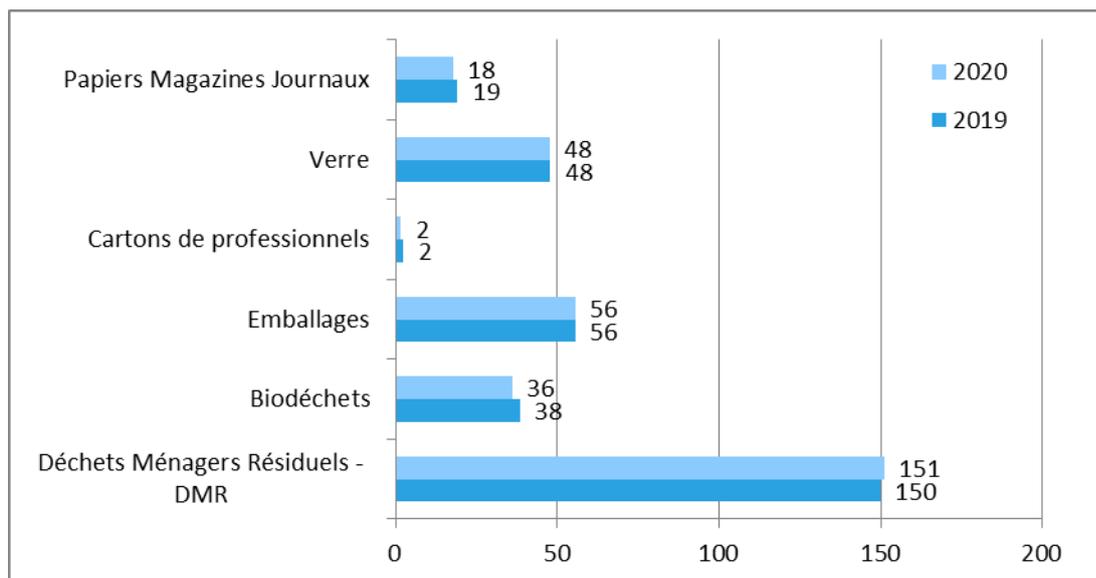


Depuis 2010, la tendance est aux évolutions suivantes :

- **Augmentation des tonnages de biodéchets + 9%**, du fait de l'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue et du déploiement du bac vert à cuve réductrice
- **Très forte augmentation des tonnages d'emballages + 71%** depuis 2016 lié à l'extension des consignes de tri.
- **Augmentation des tonnages de végétaux collectés en déchèteries + 18%**

De plus, en 9 ans, de nouvelles filières se sont développées, d'où les augmentations de tonnages collectés de ces flux (**Déchets d'Equipement Electriques et Electroniques, déchets d'équipements d'ameublement**). A noter que les déchets dangereux des ménages collectés augmentent régulièrement (+118%)

Évolution des ratios (kg/an/hab.) et des tonnages de déchets collectés entre 2019 et 2020



Les données présentées sont arrondies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés via les collectes de proximité

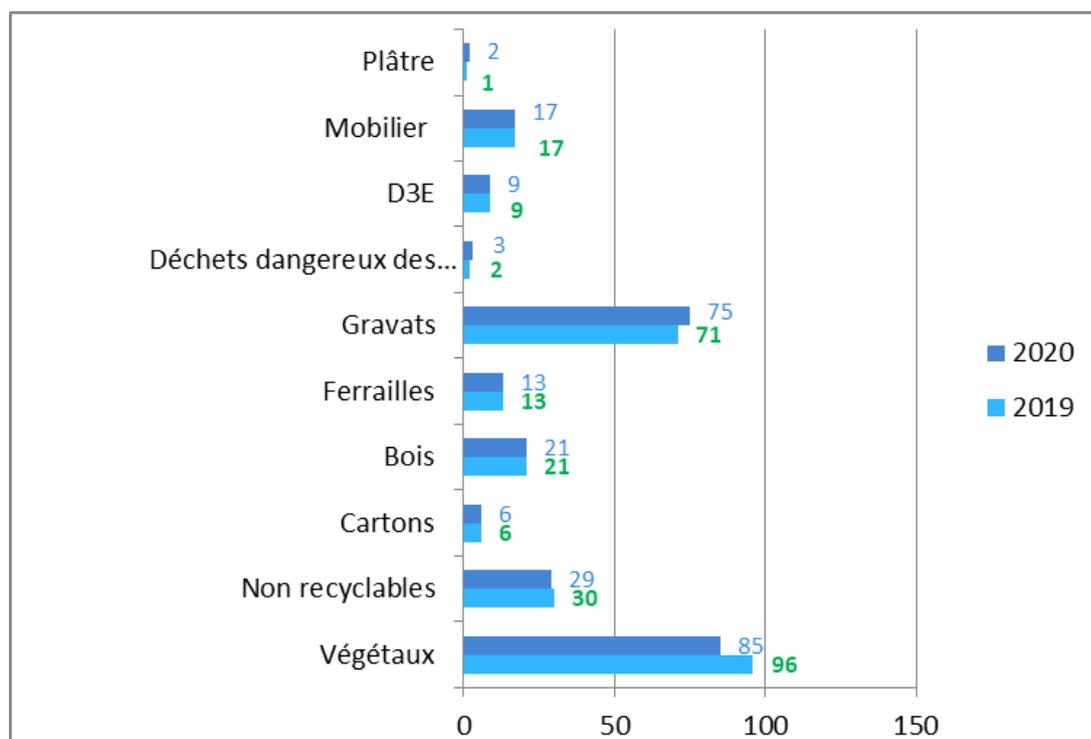
Flux/Années	2010	2019	2020	Évolution 2010/2020	Évolution 2019/2020
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	31 278	31 620	-25%	1%
Biodéchets	6 936	8 027	7 591	9%	-5%
Emballages	6 806	11 621	11 650	71%	0%
Cartons de professionnels	221	517	355	61%	-31%
Verre	9 404	9 991	9 984	6%	0%
Papiers Magazines Journaux	5 709	4 010	3 753	-34%	-6%
Sous-total Collectes séparées	29 076	34 166	33 333	15%	-2%
TOTAL déchets Ménagers et Assimilés -DMA	71 177	65 444	64 953	-9%	-1%

L'année 2020 est marquée par la crise sanitaire qui a stoppé la diminution constatée sur le tonnage des déchets ménagers résiduels collectés depuis 2010.

Les flux déposés en déchèterie

Sur les déchèteries, les tonnages ont baissé de 2% par rapport à 2019, du fait des fermetures de site liées à la crise sanitaire.

En kg par an et par habitant (population totale)



Les données présentées sont arrondies.

Le tableau ci-dessous détaille l'évolution des déchets collectés en déchèterie.

Flux/Années	2010	2019	2020	Évolution 2010/2020	Évolution 2019/2020
Végétaux	15 084	20 080	17 900	19%	-11%
Non recyclables	9 548	6 350	6 039	-37%	-5%
Cartons	1 112	1 224	1 268	14%	4%
Bois	4 138	4 422	4 477	8%	1%
Ferrailles	2 405	2 642	2 669	11%	1%
Gravats	15 605	14 832	15 744	1%	6%
Déchets dangereux des ménages - DDM	260	431	569	119%	32%
Déchets d'équipements élect. & électro. - D3E	471	1 950	1 786	279%	-8%
Mobilier	0	3 607	3 652		1%
Plâtre	0	243	408		68%
TOTAL déchèteries	48 623	55 781	54 512	12%	-2%

UTILISATION DES DISPOSITIFS DE SOUTIEN

Nombre de soutien achat de composteur

Jusqu'en décembre 2019, Lorient Agglomération proposait à la vente des composteurs bois ou plastique pour le prix de 15 euros.

Un soutien est maintenant accordé pour tout achat à hauteur de de 20 € (Avec une aide qui ne peut excéder 80 % du prix d'achat du matériel).

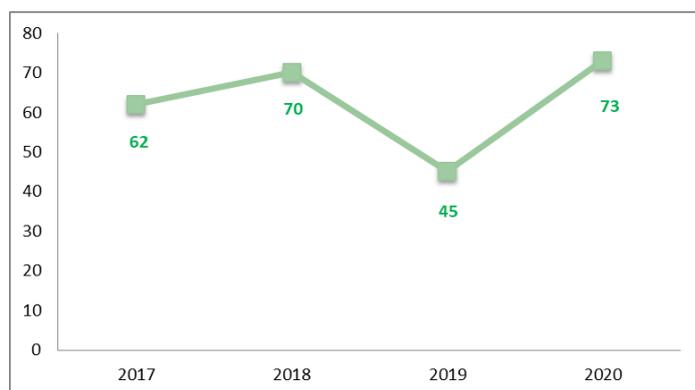
105

foyers ont bénéficié de cette aide en 2020

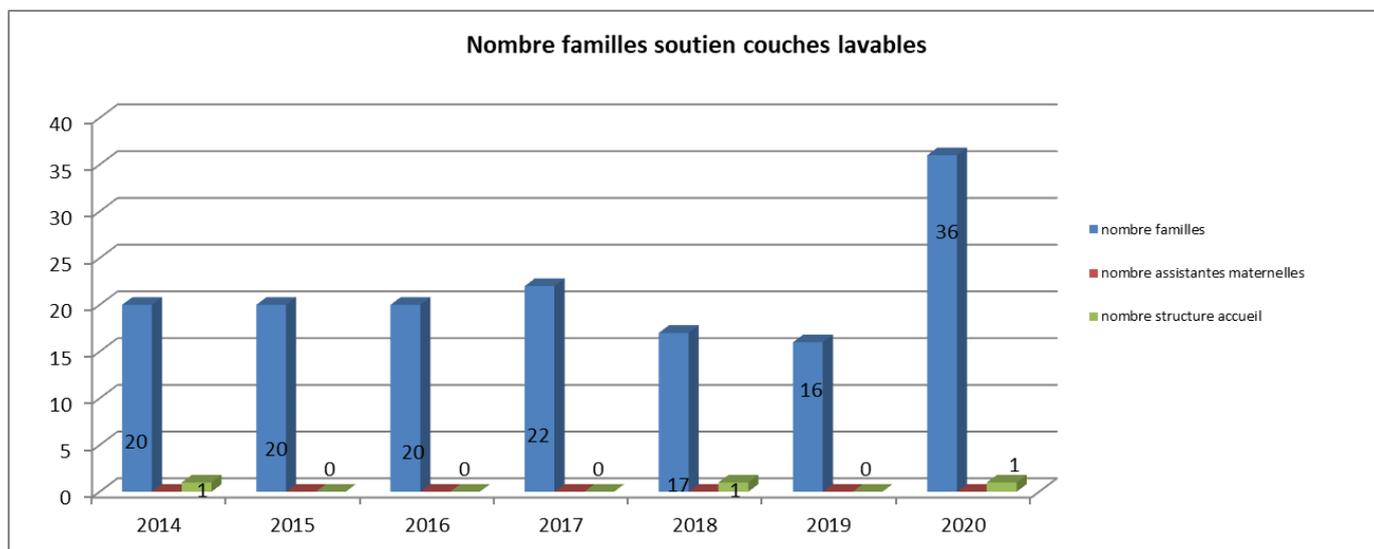
Depuis 2011, ce sont ainsi 3 295 foyers qui ont pu bénéficier de l'acquisition d'un composteur à coût aidé.

Nombre de demandes de subventions prévention accordées

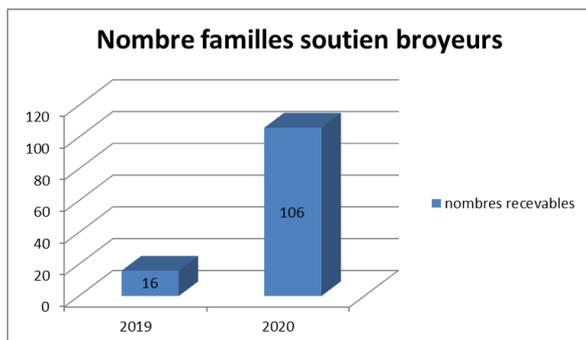
Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à l'achat de poulailler



Évolution du nombre de familles et de professionnels de la petite enfance ayant bénéficié de l'aide à l'acquisition de couches lavables



Évolution du nombre de familles ayant bénéficié de l'aide à la location d'un broyeur de végétaux



Les demandes ont augmenté considérablement grâce à la mise en place d'une communication auprès des loueurs professionnels, dans les mairies et lors des animations.

Service de prêt du broyeur de végétaux aux communes

Le service de prêt du broyeur de végétaux a été sollicité par 9 communes pour un total de 52 journées d'emprunt. On constate une sous-réalisation en 2020 du fait de la crise sanitaire.

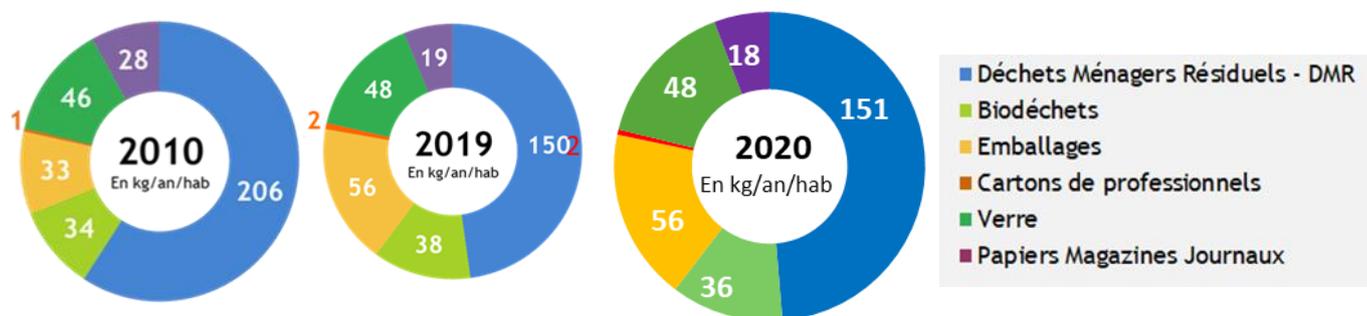
INDICATEURS DE LA QUALITE DU TRI DES DECHETS

Amélioration du geste de tri depuis 2010

Depuis 2010, de plus en plus d'usagers trient leurs déchets.

Cela se traduit par une baisse du tonnage de déchets ménagers résiduels (poubelle bleue) au profit des collectes de tri sélectif : Emballages, biodéchets et verre. La baisse du tonnage de papier collecté est liée à une tendance globale à l'échelle nationale et non au seul geste de tri des usagers du territoire.

En 2020, une légère baisse a été constatée sur le tri des biodéchets, et une légère hausse sur le DMR. Ces variations sont également dues à la crise sanitaire et à la fermeture du centre de tri.

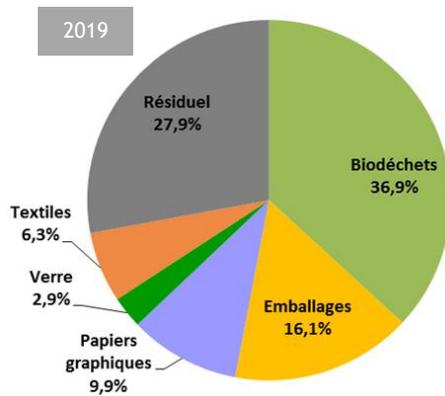


Indicateurs de la qualité du tri à la collecte

Part des déchets valorisables dans la poubelle bleue

Chaque année le service réalise des caractérisations des différentes tournées de collecte. L'objectif est de déterminer la composition précise d'un gisement de déchets. Les données servent ensuite à mettre en place des actions pour corriger ou améliorer le tri. Ces caractérisations sont effectuées selon la méthodologie et le protocole établis par l'ADEME.

PAS DE CARACTERISATION DMR EN 2020 en raison de la crise sanitaire

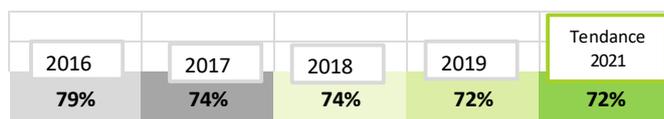


Les graphiques ci-contre présentent la composition moyenne de la poubelle bleue.

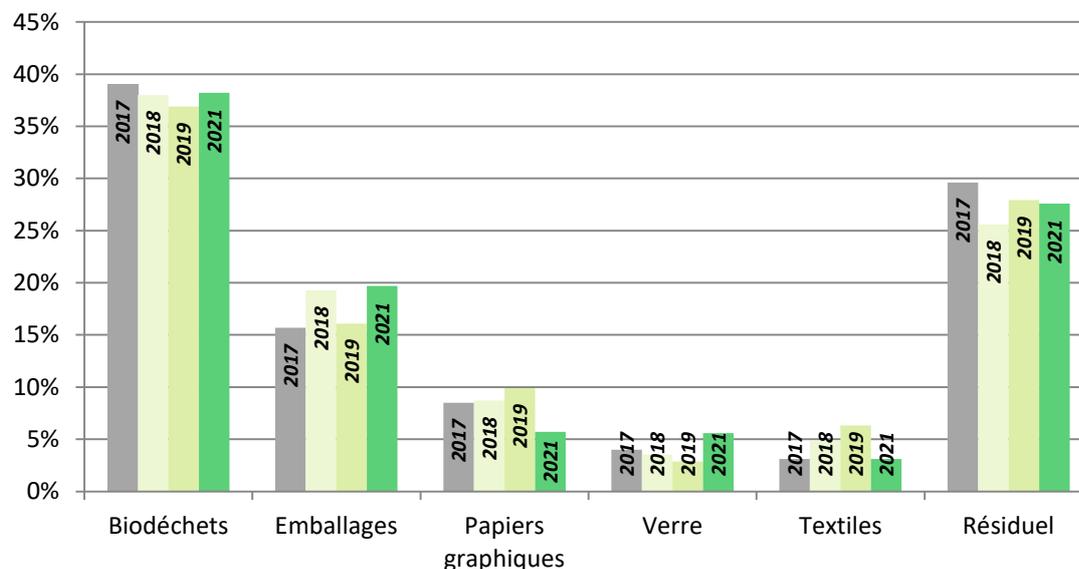
Sur 2019, plus de la moitié des déchets collectés dans la poubelle bleue aurait dû être triée dans le bac des emballages et dans le bac des biodéchets.

Seul environ un tiers du contenu moyen de la poubelle bleue s'avère véritablement être du déchet résiduel.

Depuis 2016, une baisse très progressive de la part de déchets résiduels dans le bac bleu est constatée, mais une part importante de déchets valorisables reste à capter.



En 2019, 72% des déchets présents dans la poubelle bleue sont valorisables, la tendance semble identique pour le début 2021.

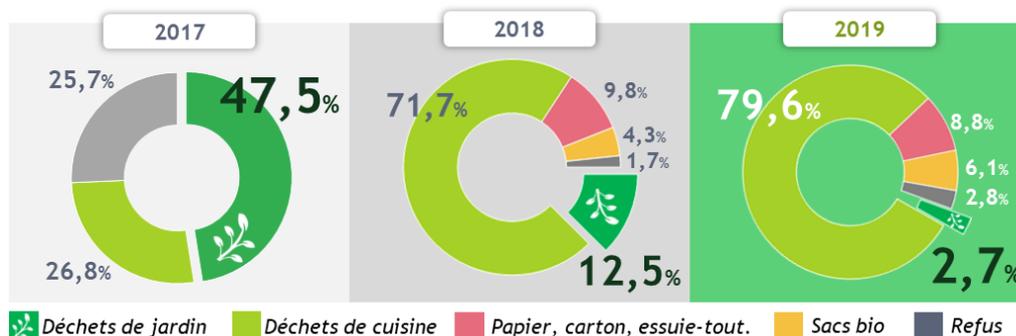


Cette mise en perspective sur quatre années permet de montrer l'efficacité conjuguée des stratégies d'extension des consignes de tri sur les emballages et d'optimisation des fréquences de collecte, assortie du déploiement de la cuve réductrice sur les bacs verts entre 2017 et 2019. La part de ces deux flux dans les DMR est ainsi en réduction, ceci étant surtout significatif pour la part des emballages, dans un contexte de diminution des tonnages de DMR collectés.

Part des déchets vert dans la poubelle verte

PAS DE CARACTERISATION BIODECHET EN 2020 en raison de la crise sanitaire.

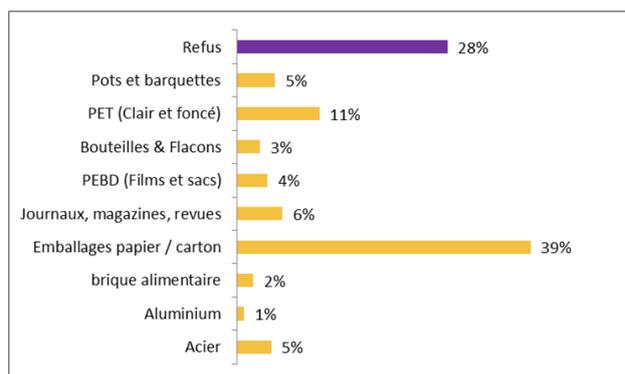
Depuis 2017, une nette diminution de la part des déchets de jardin dans la poubelle verte est constatée. Celle-ci est liée en grande partie au déploiement des bacs à cuve réduite.



Attention : en 2017, les 25,7% grisé ne constitue pas uniquement les refus. Les papiers et sacs bio n'ont pas été séparés.

Taux de refus au centre de tri

En 2020, le taux de refus sur le bac jaune atteint 28%. Il est en légère baisse par rapport à 2019 (29%) mais il s'agit d'un taux important de refus, essentiellement dû à l'augmentation des petits emballages ou des « fines », partie trop fine pour être triés et valorisés (taille inférieure à 6 cm).



Les données présentées ici sont extraites des caractérisations réalisées hebdomadairement sur la poubelle jaune par le service déchets de Lorient Agglomération. Ces caractérisations sont la photo, à un moment donné, de la qualité du tri d'une tournée de collecte des emballages. Leur résultat, s'il n'est pas satisfaisant, permet de cibler des suivis de collecte et des campagnes de communication sur les consignes de tri : chaque tournée est caractérisée à deux reprises avec 8 semaines d'intervalle pour apporter des mesures correctives sur le terrain. Un suivi des actions correctives est réalisé.

CITEO impose un minimum de 18 « prélèvements caractérisés » pour les emballages par an. Le marché passé avec Les Ateliers Fouesnantais / Ecotri intègre 52 caractérisations réalisées au centre de tri ADAOZ, soit 3 fois plus que l'exigence de Citéo.

La crise sanitaire et le confinement n'ont pas permis leurs réalisations de mars 2020 à mi-mai. Le calendrier a été décalé sur le second semestre pour parvenir à passer les 52 analyses sur l'année.

Les tournées caractérisées sont ciblées en fonction des besoins du service.

En temps normal, un Agent de Suivi Qualité du secteur concerné est systématiquement présent lors de l'échantillonnage. Cette année, la crise sanitaire n'a pas permis cette présence après mars pour contrôle de l'échantillonnage. L'absence de l'agent ASQ ne remet pas en cause les résultats.

Indicateurs de la qualité du tri en déchèterie

Évolution du ratio déchets non recyclables

Ce ratio permet d'évaluer l'amélioration du geste de tri sur les différentes déchèteries. En 2020, les déchets non recyclables représentent 29% des déchets collectés hors végétaux et gravats. C'est 5 points de moins qu'en 2018.



En 2019/2020, ce ratio s'est amélioré sur l'ensemble des sites.

Cela peut être expliqué par plusieurs facteurs :

- Montée en puissance des nouvelles filières de tri (notamment mobilier)
- Davantage de vigilance de la part des agents d'accueil en déchèterie
- Sensibilisation accrue des usagers

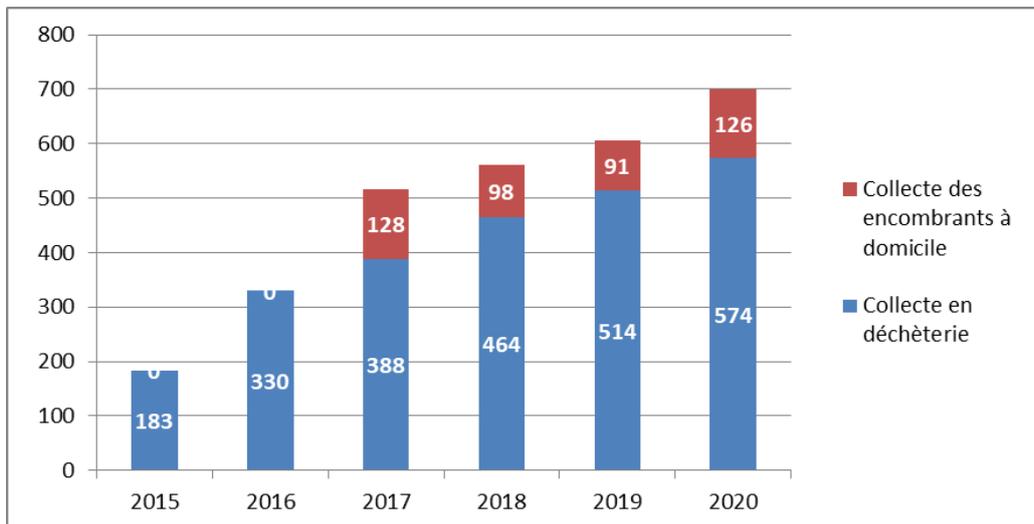
REEMPLOI

Au total en 2020, 213 tonnes d'objet ont été réemployées.

Le comptoir du réemploi

Tonnages d'objets collectés par le comptoir du réemploi

Malgré la crise sanitaire et la fermeture de l'atelier et du magasin lors des deux confinements - 3 mois au total- près de 700 tonnes d'objets ont été collectées par le comptoir du réemploi en 2020, soit une augmentation de près de 16 % par rapport à 2019. Les tonnages sont en constante augmentation.



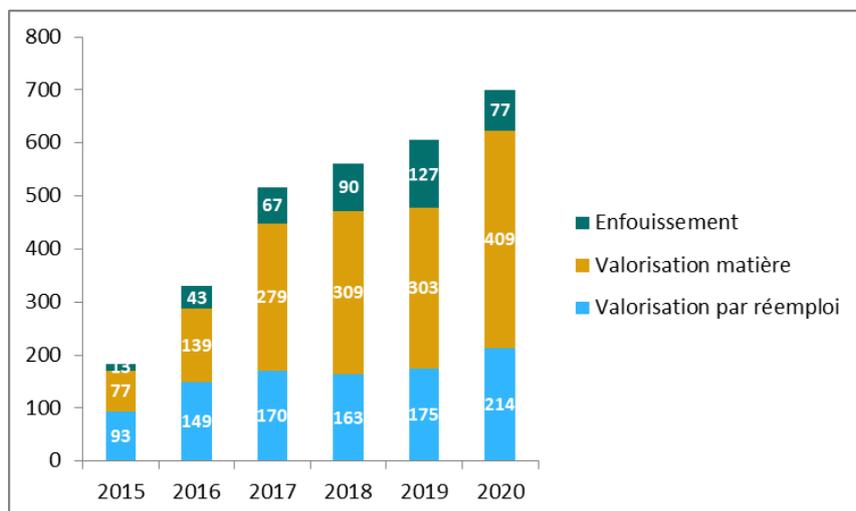
574 tonnes proviennent des locaux réemplois positionnés sur les 12 déchèteries continentales, ce qui représente 82% des apports.

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de deux manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente au Comptoir du Réemploi (principalement meubles, maison, déco, vaisselle et produits culturels)
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton)

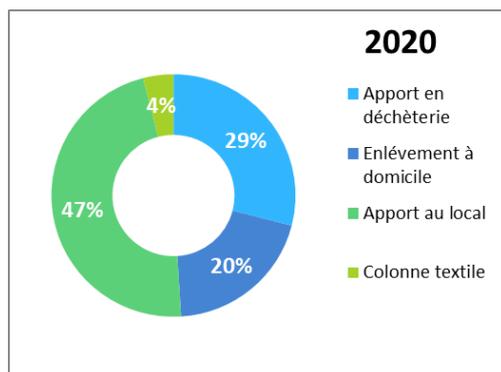
89% des apports ont été valorisés en 2020, soit 623 tonnes. Le taux d'objets réemployés augmente de 175 à 214 tonnes soit + 22% par rapport à 2019.



La recyclerie Modern'Strouilh à Groix

Tonnages d'objets collectés par Modern'Strouilh

En 2020, environ 22 tonnes d'objets ont été collectés par Modern Strouilh.

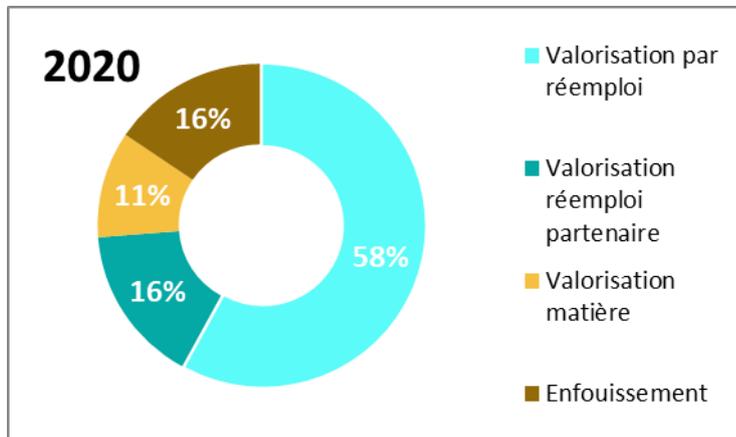


Un tiers des apports provient du local réemploi et de la colonne à textile situés sur la déchèterie

Valorisation des objets collectés

La valorisation se fait de trois manières :

- Valorisation par réemploi : les objets sont nettoyés, réparés si besoin et mis en vente par modern Strouilh.
- Valorisation par réemploi par des partenaires de l'association (Book hémisphère, Rétritex Emmaus, médiathèque de Groix...)
- Valorisation matière : les objets non revendables sont démantelés et les matières valorisées (ferraille, bois, D3E, papier, carton)



74% des apports ont été valorisés par réemploi en 2020 (dont 16% par les partenaires), soit 14,7 tonnes sur les 22 tonnes collectées.

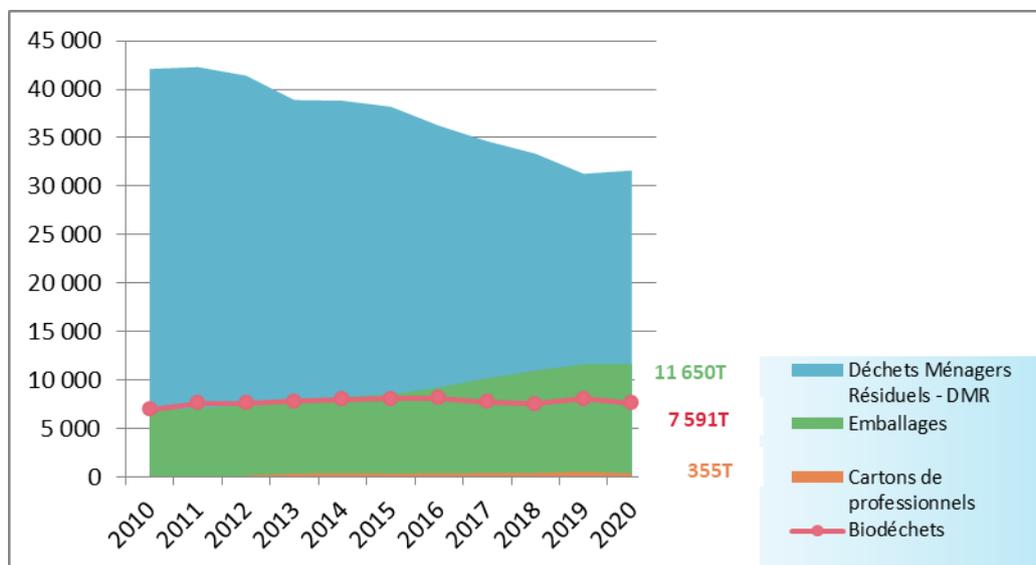
A noter que la recyclerie a connu des périodes de fermeture liées à la crise sanitaire.

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE DES DÉCHETS

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN PORTE A PORTE

Les tonnages collectés en porte à porte

En 2020, 43% des déchets collectés proviennent de la collecte en porte à porte (42% en 2019).



Depuis 2010, les tonnages collectés en porte à porte sont les suivants :

Années	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Déchets Ménagers Résiduels - DMR	42 101	42 295	41 409	38 897	38 821	38 207	36 240	34 641	33 353	31 278	31 620
Biodéchets	6 936	7 588	7 611	7 758	8 008	8 082	8 149	7 718	7 531	8 027	7 591
Emballages	6 806	7 086	7 365	7 693	8 247	8 511	9 248	10 161	10 959	11 621	11 650
Cartons de professionnels	1 333		142	330	376	333	348	382	403	517	355

Au 01/01/2014, la Communauté d'Agglomération du Pays de Lorient et la Communauté de Communes de Plouay du Scorff au Blavet ont fusionné. Les tonnages ont été additionnés entre 2010 et 2013.

L'année 2020 est une année particulière du fait de la crise sanitaire (légère augmentation des DMR et des emballages, légère baisse des biodéchets) mais depuis 2010, la tendance est :

- Baisse des tonnages de Déchets Ménagers Résiduels et de papier collectés,
- Augmentation des tonnages de biodéchets,
- Très forte augmentation des tonnages d'emballages depuis 2016.

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN POINT D'APPORT VOLONTAIRE

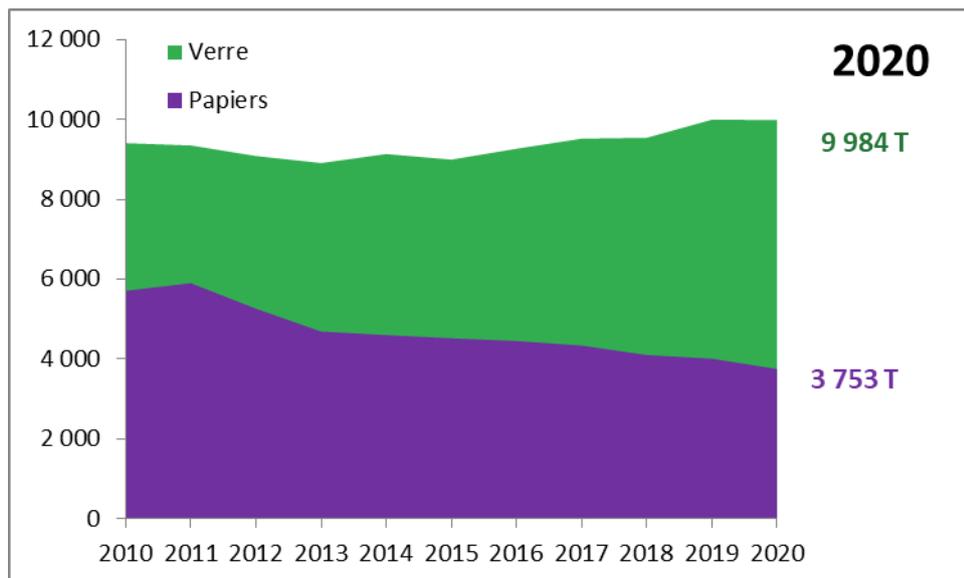
Les tonnages collectés en apport volontaire

En 2020, 12% des déchets collectés proviennent de la collecte en points d'apport volontaire.

En 2020, près de 10 000 tonnes de verre et 3 700 tonnes de papier ont été collectées sur l'ensemble du territoire, soit par rapport à 2019 :

- -6 % pour le papier,
- stable pour le verre.

Depuis 2011 les tonnages de papier collectés sont en baisse.



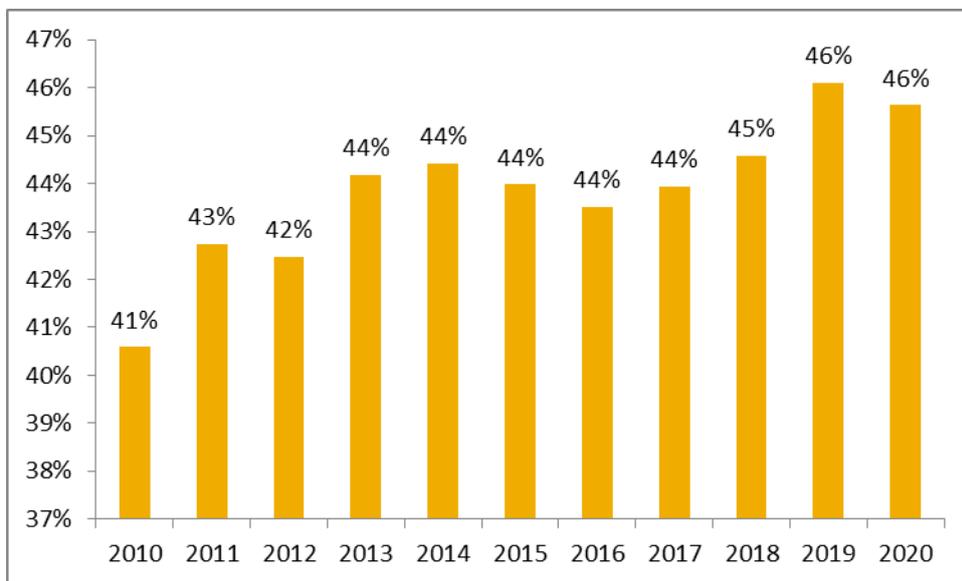
TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
VERRE	9 404	9 347	9 083	8 906	9 133	8 993	9 265	9 516	9 540	9 991	9 984
PAPIERS	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010	3 753

LES INDICATEURS DE LA COLLECTE EN DECHETERIE

Tonnage collecté en déchèterie

En 2020, 46% des déchets collectés proviennent des déchèteries. C'est l'équivalent de 2019, avec les fermetures de sites liées à la crise sanitaire (fermeture de 7 semaines puis réouverture progressive sur 6 semaines avec limitation des accès selon les n° de plaques d'immatriculation).

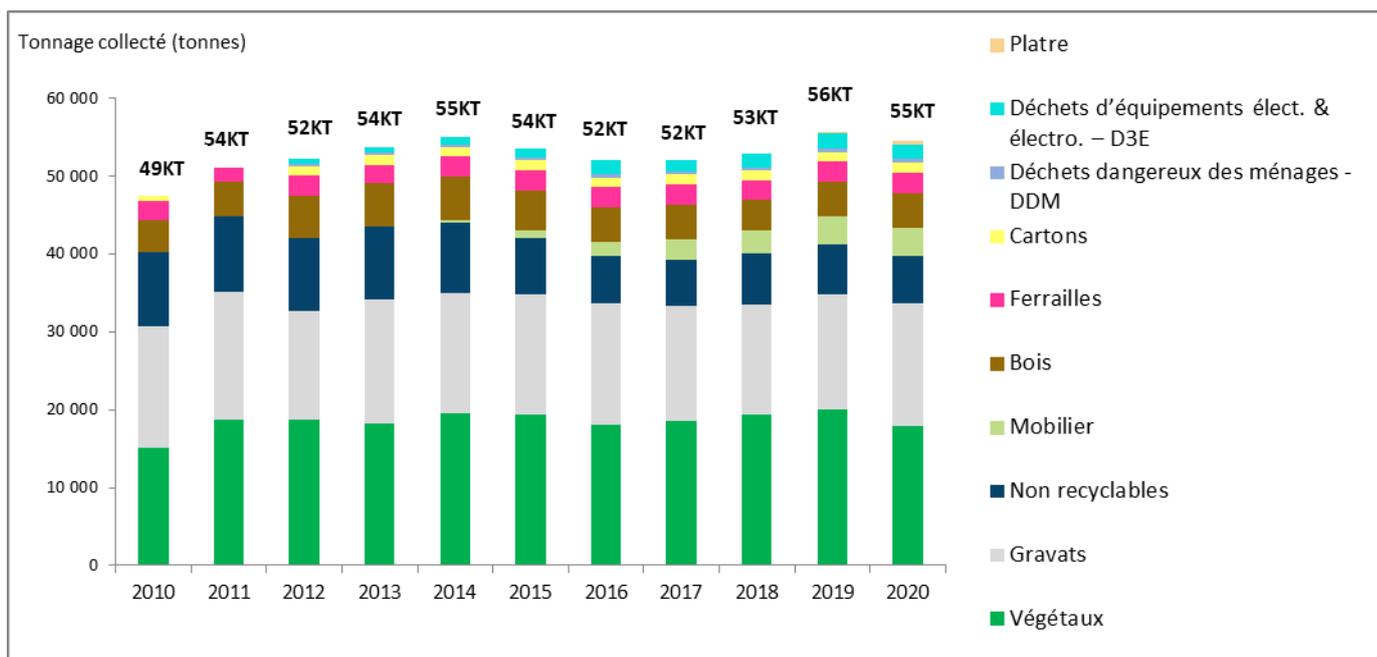
La part des déchets collectés en déchèterie est en constante augmentation depuis 2010.



Depuis 2018, la part des déchets issus des déchèteries est supérieure à la part de déchets issus de la collecte en porte à porte.

Part des déchets issus des déchèteries

En 2020, un peu plus de 54 500 tonnes de déchets ont été collectées sur les 13 déchèteries du territoire. C'est 1 200 tonnes de moins que l'an passé.



TONNES PAR AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Végétaux	15 084	18 719	18 741	18 152	19 532	19 321	18 134	18 502	19 410	20 080	17 901
Non recyclables	9 548	9 615	9 308	9 337	8 908	7 139	6 107	5 889	6 555	6 350	6 039
Cartons	1 112	1 152	1 230	1 167	1 235	1 239	1 227	1 229	1 234	1 224	1 268
Bois	4 138	4 572	5 502	5 546	5 549	5 151	4 394	4 484	3 995	4 422	4 478
Ferrailles	2 405	2 488	2 547	2 439	2 545	2 651	2 667	2 671	2 487	2 642	2 670
Gravats	15 605	16 475	13 967	16 035	15 541	15 581	15 594	14 897	14 123	14 832	15 744
Déchets dangereux	260	309	312	333	350	377	368	376	401	431	569
D3E	471	565	686	1 043	1 162	1 480	1 925	1 726	1 830	1 950	1 787
Plâtre										243	408
Mobilier					453	947	1 746	2 565	2 953	3 607	3 652
TOTAL	48 623	53 895	52 293	54 052	55 275	53 886	52 162	52 339	52 988	55 781	54 516

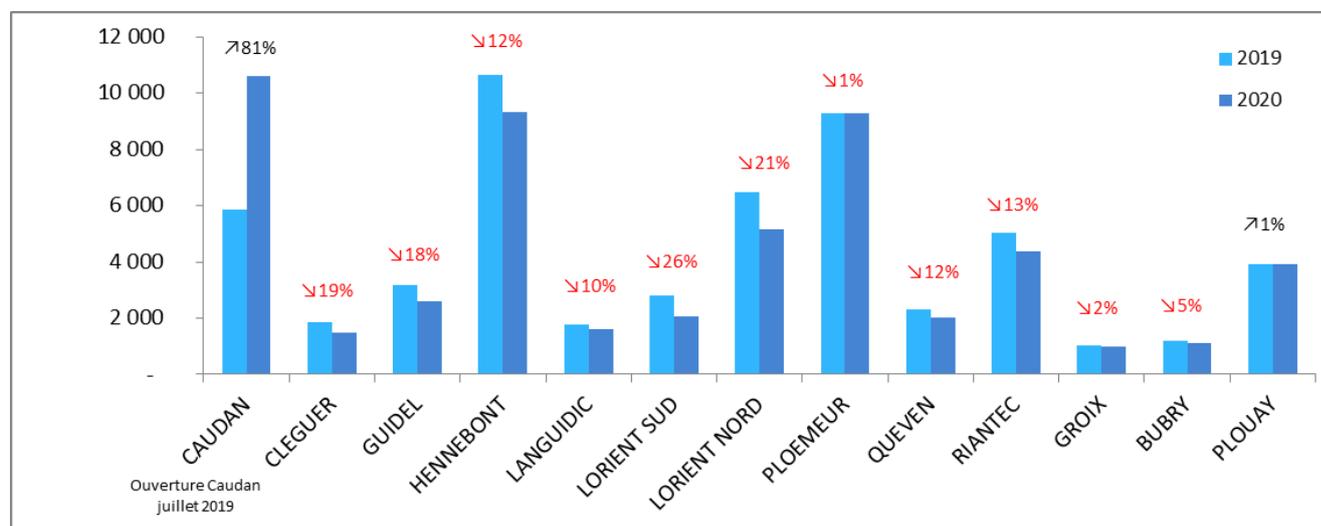
Les apports les plus importants sont toujours les végétaux (33%) et les gravats (29%), les encombrants (11%). Les tonnages de déchets de mobilier et de plâtre continuent d'augmenter.

Tonnage collecté en fonction des sites

Caudan, dont la nouvelle déchèterie a été ouverte en juillet 2019 est le site qui enregistre les apports les plus importants en 2020.

Hennebont et Ploemeur sont les deuxième et troisième déchèteries les plus importantes en terme de tonnage.

En 2020, la baisse de tonnage dans la majorité des déchèteries est liée à leurs fermetures et aux contrôles des accès durant la crise sanitaire.



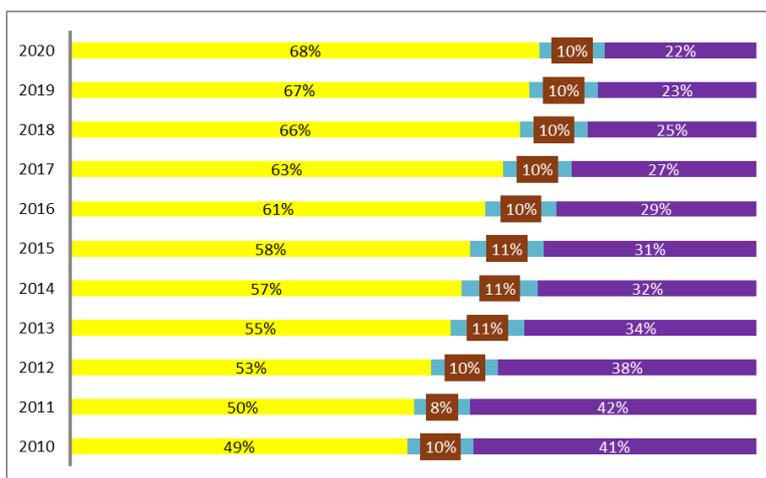
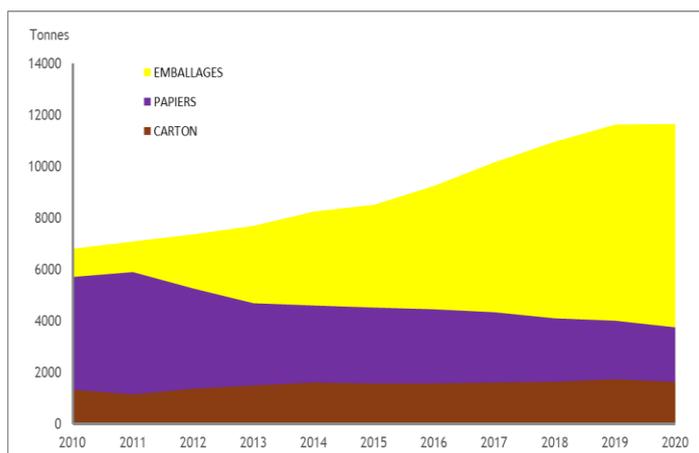
À noter que les gravats et les déchets végétaux de Groix ne sont pas comptabilisés (non pesés, et traités par compostage sur l'île).

LES INDICATEURS DU TRAITEMENT ET DE LA VALORISATION DES DECHETS

LA VALORISATION DES DECHETS TRIÉS AU CENTRE DE TRI

Les tonnages entrants au centre de tri

En 2020, le centre de tri a traité 17 032 tonnes de déchets pour le compte de Lorient Agglomération, soit 2% de moins que l'année dernière. Cette baisse est en partie due à la fermeture du site pendant la crise sanitaire (fermeture 2 semaines puis réouverture progressive sur 2 semaines)



Les emballages sont les déchets issus de la poubelle jaune (collecte en porte à porte). Les cartons sont issus à la fois de la collecte en porte à porte des professionnels et de la collecte en déchèterie. Les papiers journaux et magazines proviennent de la collecte en points d'apport volontaire.

Il est à noter une nette augmentation du flux emballages depuis 2016 en raison de l'extension des consignes de tri à l'ensemble des emballages plastique.

La baisse des tonnages de papier se poursuit. Ce phénomène est lié, d'une part à la prévention qui propose l'affichage de l'étiquette STOP PUB sur les boîtes aux lettres et d'autre part, à la numérisation qui fait également diminuer les tonnages de papiers collectés.

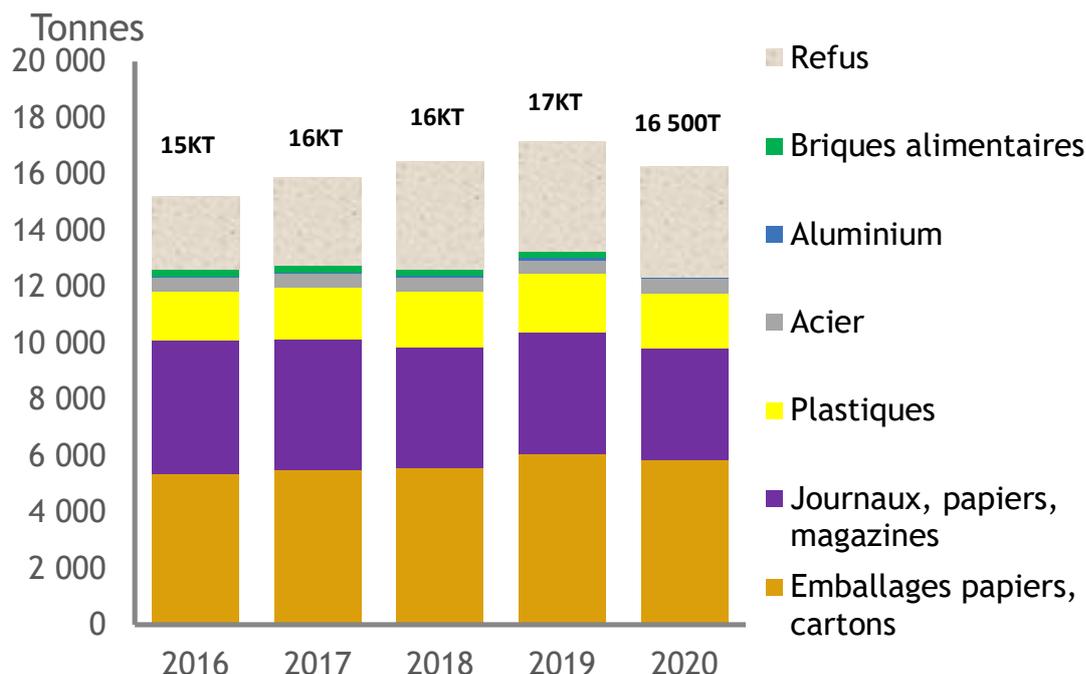
Le flux de carton est relativement stable, en légère hausse ces deux dernières années.

Le tableau ci-dessous détaille les tonnages entrants depuis 2010.

TONNES / AN	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Emballages	6806	7086	7365	7693	8247	8511	9248	10161	10959	11621	11650
Carton	1 333	1 152	1 372	1 497	1 611	1 572	1 575	1 611	1 637	1 741	1 629
Papiers	5 709	5 899	5 262	4 689	4 601	4 521	4 453	4 339	4 103	4 010	3 753
Total	13 848	14 137	13 999	13 879	14 459	14 604	15 276	16 111	16 699	17 372	17 032

Le recyclage des matières issues du centre de tri

Hormis les refus de tri, tous les déchets sortants du centre de tri font l'objet d'une valorisation matière.



Les flux les plus importants sont les emballages cartonnés et les journaux, papiers et magazines, les « fibreux ».

Ces deux flux représentent à eux seuls 60% des matières valorisées issues du centre de tri.

Les refus de tri sont de plus en plus importants. Ils représentaient 17% en 2016 et représentent désormais 24% des flux issus du centre de tri (Le taux de refus comprend également les caractérisations effectuées sur le flux papier issus des collectes en points d'apports volontaires - et non seulement les taux de refus du bac jaune). Les usagers semblent donc trier davantage, mais des efforts sur la qualité du tri restent à faire.

Le tableau ci-dessous détaille les quantités recyclées depuis 2016 :

	QUANTITÉ RECYCLÉE (TONNES)					Évolution 2019/2020
	2016	2017	2018	2019	2020	
Acier	471	479	497	486	506	+4%
Aluminium	66	53	66	80	69	-13%
Briques alimentaires	250	256	216	246	232	-6%
Emballages papiers, cartons	5 336	5 493	5 550	6 084	5 850	-4%
Journaux, papiers, magazines	4 767	4 627	4 313	4 323	3 963	-8%
Plastiques	1 736	1 869	1 965	2 056	1 954	-5%
Refus	2 585	3 116	3 849	3 884	3 935	+ 1%
Total	15 211	15 894	16 457	17 159	16 509	-4%

La différence entre le tonnage entrant et le tonnage sortant s'explique par le stockage en fin d'année et « le taux de freinte » (pertes liées au passage des déchets sur les lignes de tri, notamment la part d'humidité perdue entre le vrac entrant et les balles sortantes).

Les baisses constatées entre 2019 et 2020 sont dues à l'arrêt provisoire du centre de tri pendant une partie de la crise sanitaire.

LA VALORISATION DES BIODECHETS

Compost produit :

2017	2018	2019	2020
2 613T	2 594T	2 673T	3 596T

Les données ont été arrondies

7 590 tonnes de biodéchets ont été collectées en 2020. Aucun chargement de biodéchets n'a été déclassé et détourné vers les DMR.

2 817 tonnes de structurant ont été ajoutées.

Au total, 3 596 tonnes de compost ont été produites.

Le refus de criblage s'élève à 1 505 tonnes en 2020, il s'agit de mélanges de films plastiques et de gros structurants non dégradés. Ce refus est enfoui à l'ISDND de Kermat à Inzinzac-Lochrist.

L'agriculture est le principal débouché. Les agriculteurs locaux sont privilégiés (20 km autour de Caudan). La distribution gratuite, en vrac, lors de manifestations publiques est, également, fortement appréciée des habitants. Plus de 100 tonnes par an sont ainsi valorisées par Lorient Agglomération.



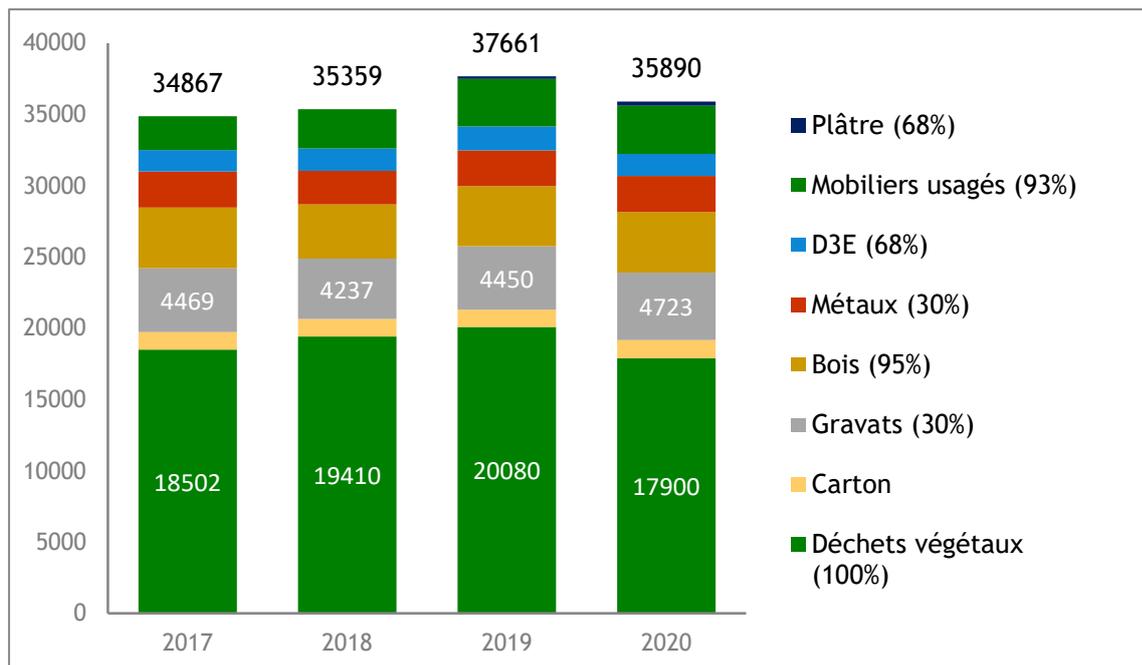
Figure 1 - L1-S.LOREC

La promotion de la filière et sa valorisation passe par la diversification des débouchés, c'est pourquoi depuis le 1^{er} octobre 2019, une partie du compost produit est également ensaché et vendu à la boutique du comptoir du réemploi. La mise en sac semble susciter l'intérêt des utilisateurs car ce mode de conditionnement du produit présente des avantages en matière de confort d'utilisation, de transport et de stockage. En retour, l'ensachage et son packaging est un formidable vecteur de communication et de prévention participant à renforcer et améliorer la qualité du tri.

À Groix, deux types de compost sont produits sur la plateforme de compostage de Groix. Une fois obtenu et après analyse, ils sont distribués aux particuliers et aux agriculteurs. En l'absence de pont bascule, les déchets et les composts produits ne peuvent être pesés.

LA VALORISATION DES DECHETS ISSUS DES DECHETERIES

Tonnages valorisés sortant des déchèteries :



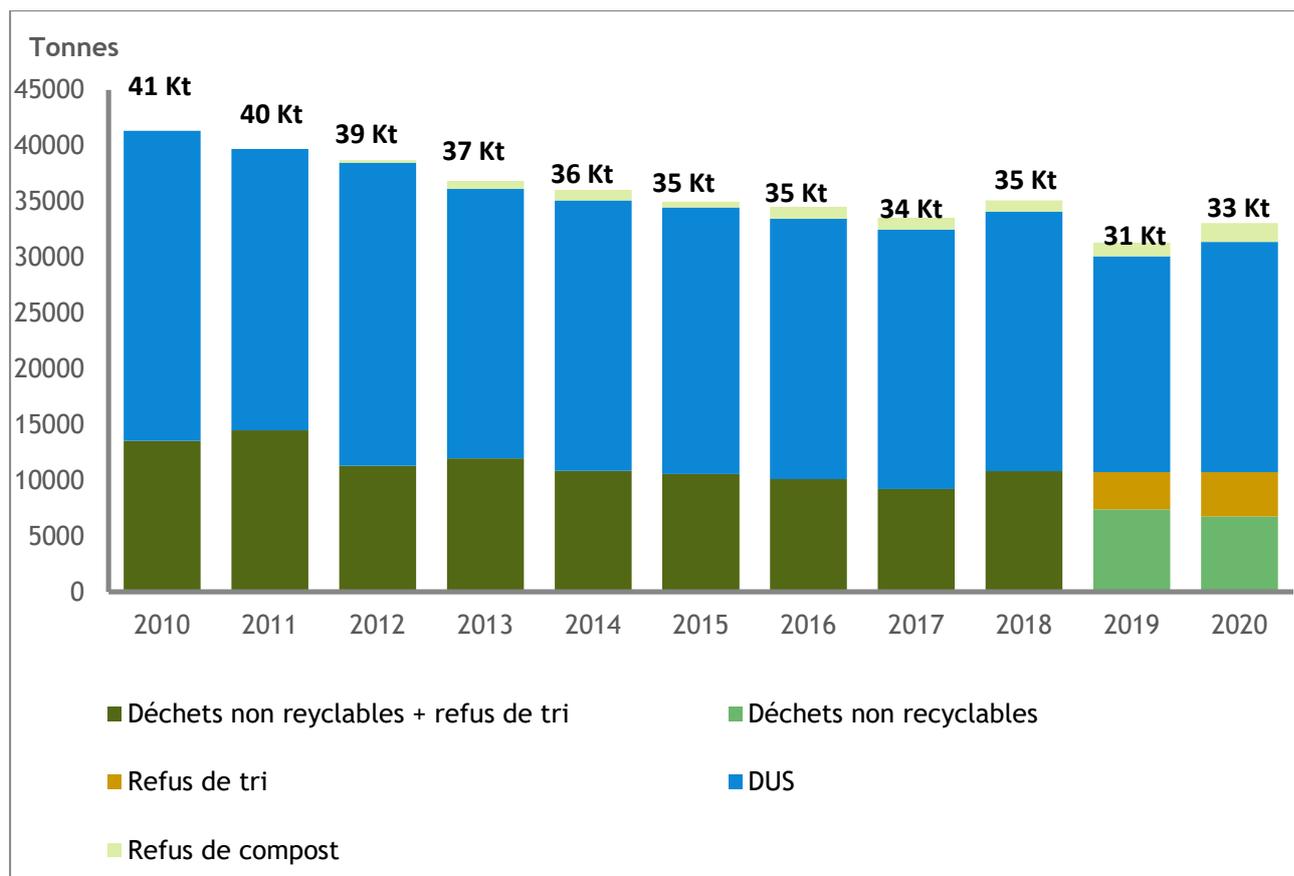
Taux de valorisation de chaque filière indiqué par les repreneurs (exemple : « Métaux 30% », les 70% restants étant d'autres matières telles que les plastiques, le bois, etc.)

	TRAITEMENT OU VALORISATION
Déchets non recyclables	Enfouissement
Métaux	Recyclage matière
Bois	Recyclage matière
Gravats	Enfouissement ISDI et Valorisation matière (criblage, concassage, recouvrement d'alvéole de l'ISDnd de Kermat à hauteur de 18%)
Déchets végétaux	Recyclage organique
Mobilier	« Multi filières » : Recyclage matière, valorisation énergétique dont CSR, Enfouissement
Textiles	Recyclage matière
Plâtre	Recyclage matière
Cartons	Recyclage matière
Batteries	Recyclage matière
D3E	Recyclage matière ou énergétique
Déchets diffus spécifiques	Valorisation énergétique (destruction thermique majoritairement)
Lampes et néons	Recyclage matière

LES DECHETS ENFOUIS A L'ISDND DE KERMAT

Les déchets enfouis au niveau de l'Installation de Stockage des Déchets non Dangereux (ISDND) de Kermat sont :

- Les déchets issus de la collecte en porte à porte (poubelle bleue) après traitement à l'unité de traitement biologique. Ces déchets sont appelés DUS (déchets ultimes stabilisés).
- Les déchets non recyclables provenant des déchèteries et des apports directs au centre ADAOZ par les structures autorisées
- Les refus du centre de tri (issus des collectes de Lorient Agglomération ainsi que de la Communauté de Communes Blavet Bellevue Océan)
- Les refus de compost



Jusqu'en 2018, les encombrants et les refus de tri étant mélangés au moment du transport, il n'était pas possible de dissocier les tonnages. En 2019, il est désormais possible de les dissocier.

En 10 ans, les tonnages enfouis à Kermat ont diminué de façon significative à hauteur de -30%. On note malgré tout une légère augmentation en 2020 de + 1 746 T par rapport à 2019. La situation liée au contexte sanitaire a entraîné en mars et avril un arrêt puis un redémarrage du centre de tri. Malgré un dévoiement de déchets vers une unité de valorisation énergétique, les fibreux ont été, faute de tri, envoyés sur Kermat durant cette période de redémarrage progressif.

Les Déchets Ultimes Stabilisés (DUS) représentent 62.4% des déchets enfouis en 2020, les encombrants 20.5%, les refus de tri 12% et les refus de compost 5%.

Le tableau ci-dessous détaille les différents flux de déchets enfouis depuis 2010 :

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2019 - 2020
Déchets non recyclables + refus de tri	13533	14485	11305	11969	10851	10567	10118	9234	10826	10737	10755	-1%
DUS	27794	25223	27156	24163	24245	23895	23326	23241	23257	19334	20621	+7%
Refus de compost			237	699	929	499	1074	1079	1008	1228	1669	+36%
TOTAL	41328	39708	38698	36831	36025	34961	34519	33554	35091	31299	33045	+5%

Le traitement des déchets par stabilisation permet de réduire le tonnage de déchet enfouis :

En 2020, le traitement par stabilisation a permis de perdre en moyenne 34% de la masse des déchets entrants avec notamment une performance de perte massique en baisse entre 2019 et 2020.

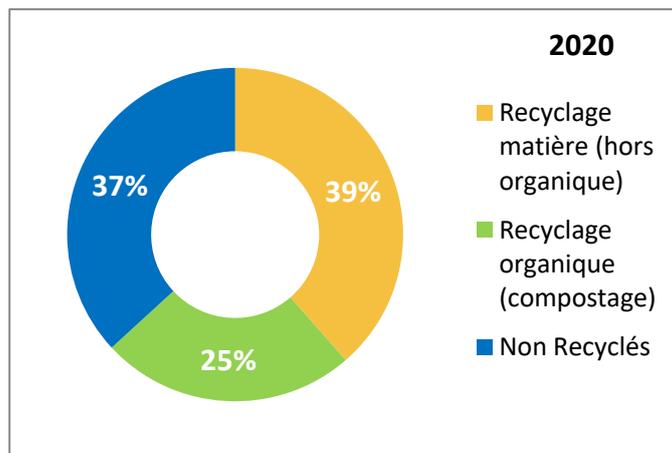
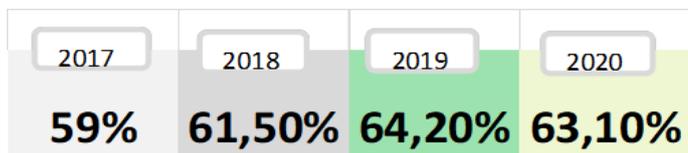
Les ferrailles sont également extraites des déchets ménagers résiduels. Ainsi, 243 tonnes de ferrailles issus des DMR ont été recyclées en 2020.

Les refus de compost continuent d'augmenter car la labellisation ASQA de la filière de compostage induit de limiter la réintroduction en tête de process des refus de compost. Il faut régulièrement les évacuer à Kermat.

LE TAUX DE VALORISATION MATIERE

En 2020, la valorisation matière des déchets collectés connaît une légère baisse suite à la crise sanitaire et aux fermetures de certains sites mais atteint 63%.

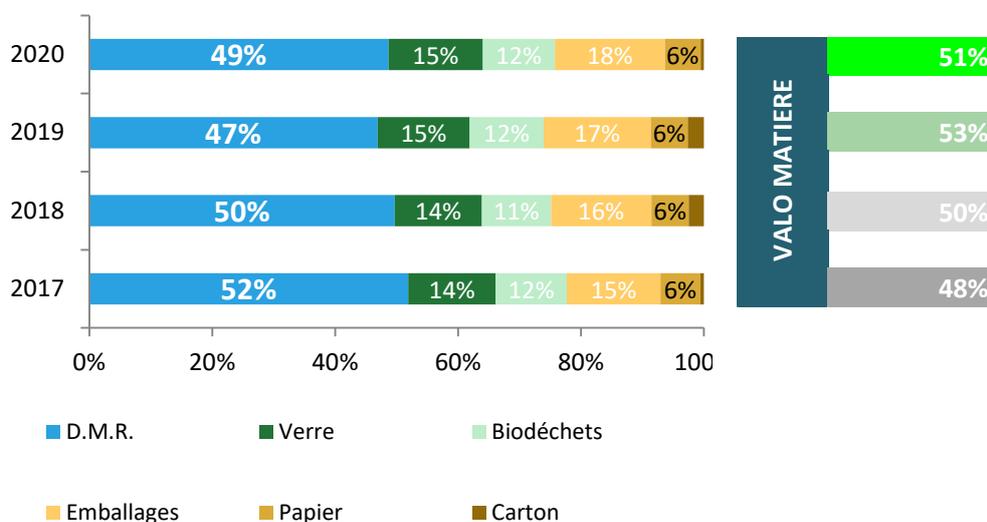
Lorient Agglomération dépasse ainsi l'objectif 2020 fixé par la loi de transition énergétique pour la croissance verte (55%) et approche déjà de l'objectif 2025 (65%).



Les déchets valorisés sont recyclés (39%) ou composté (25%). 37% des déchets collectés ne sont pas valorisés.

Matières valorisables captées via les collectes de proximité

En 2020, le taux de matière valorisable captée via les collectes de proximité atteint les 51%

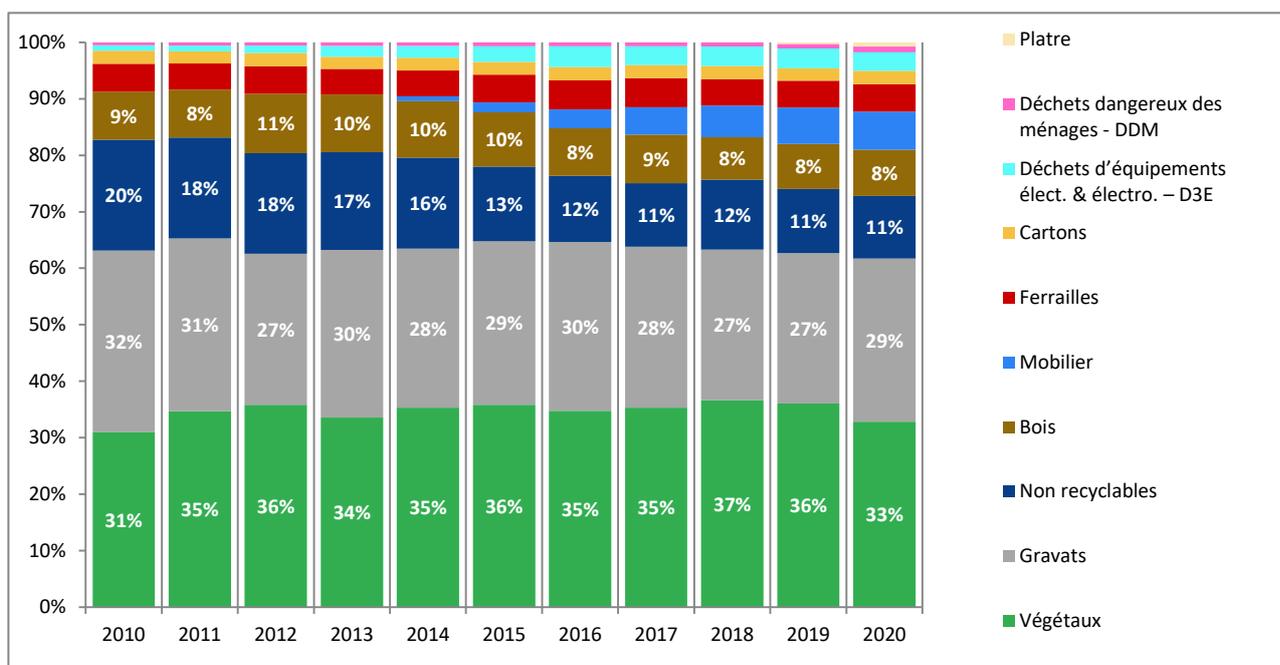


Ce taux peut encore augmenter car une part importante de déchets valorisables se trouve toujours dans la poubelle bleue.

Matières valorisables captées en déchèterie

En déchèterie, le taux de valorisation augmente depuis 2010 (+ 11 points), malgré une légère baisse en 2020 liée à la crise sanitaire.

Taux valo	57%	59%	62%	60%	62%	65%	65%	67%	67%	68%	66%
Valo orga	31%	35%	36%	34%	35%	36%	35%	35%	37%	36%	33%
Valo matière	26%	25%	26%	27%	27%	29%	30%	31%	30%	32%	33%





COMMUNICATION, ANIMATIONS ET RELATION USAGERS

ACCOMPAGNEMENT DES USAGERS À LA PRÉVENTION DES DÉCHETS ET À LA QUALITÉ DU TRI

ACTIONS D'INFORMATION SUR LA QUALITE DU TRI

L'information sur la qualité du tri aux administrés des 25 communes de Lorient Agglomération relève de l'action des 7 agents suivi qualité (ASQ) et de leur encadrant. Ces derniers sont répartis par secteur géographique, mais ils peuvent être amenés à effectuer ponctuellement des missions en groupe, comme lors de campagnes de sensibilisation en porte à porte dans les copropriétés ou habitat vertical. Ils sont également les interlocuteurs privilégiés des élus communaux et de leurs services au quotidien.

ACTIONS LIEES A L'EXEMPLARITE DES COLLECTIVITES ET DES ADMINISTRATIONS

Le contexte sanitaire de 2020 n'a pas permis de poursuivre les actions d'accompagnement des administrations sur la base du travail engagé lors des années précédentes.

Une réunion s'est déroulée avec les associations de parents des écoles publiques de la ville de Lorient en janvier 2020 afin de les accompagner dans la mise en place de fêtes « zéro déchet » (kermesses de fin d'année principalement). Dans la foulée, une seconde réunion impliquant le service éducatif de la ville de Lorient s'est déroulée avec pour objectif de plancher sur la révision des dotations dans les écoles de la ville de. Aucune suite n'a pu y être donnée à ces projets sur le reste de l'année. Toutes les kermesses ont été annulées.

Le projet « Campus zéro déchet » s'est poursuivi avec le suivi de la qualité du tri assuré dans le cadre de la Redevance Spéciale. Le service logistique de l'Université de Bretagne Sud a pu consolider ses filières de tri et a produit un petit film à l'attention des usagers du campus présentant les règles en matière de tri sélectif. Il peut être visionné ici : <https://www.youtube.com/watch?v=IYLTGPtlw90>

Une sensibilisation au tri a pu enfin être assurée auprès du personnel des établissements suivants : ESAT de Kerhoas à Larmor-Plage (80 personnes) et résidence séniors Roz Avell à Guidel (30 personnes).

ACTIONS LIEES A L'EXEMPLARITE DANS L'EVENEMENTIEL

Lorient Agglomération accompagne les organisateurs d'évènements associatifs, festifs, sportifs et culturels. L'année 2020 aura été peu propice à l'organisation d'évènements quelques soit leur envergure, en raison des recommandations sanitaires. Ainsi, Lorient Agglomération n'a accompagné que les évènements suivants : concours équestre du Haras d'Hennebont et Grand Prix Cycliste de Plouay.

Lorient Agglomération met également à disposition des jeux de points tri triflux ainsi que des windflags, via la signature d'un formulaire de prêt à titre gracieux pour les organisateurs de manifestations. En 2020, deux rendez-vous qui en ont bénéficié pour un total de 10 jours de prêts cumulés ; Le nombre de prêt est bien en deçà des précédentes années du fait de l'annulation de la quasi-totalité des évènements prévus sur l'année.

A défaut de pouvoir accompagner individuellement les associations du territoire dans le cadre de leur évènement, Lorient Agglomération a souhaité proposer aux organisateurs d'évènements sportifs bretons un atelier « Mon évènement Sportif zéro déchet ».

Cette journée aura été organisée en septembre 2020, en partenariat avec Zero Waste France et le Comité Régional Olympique Sportif de Bretagne. Elle aura rassemblé 13 participants venant de toute la Bretagne ; une occasion d'échanger sur leurs bonnes pratiques, mais aussi d'identifier les contraintes inhérentes à l'évènementiel et co-construire des actions pour lever ces freins.

La « pause » dans le fonctionnement du service de location de gobelets réutilisables a permis de faire le point sur les opportunités de développement. Un stock de 3 000 gobelets supplémentaires au stock existant a été mis à disposition de l'Esat de Kerhoas, intégralement financé par Lorient Agglomération.

Le service de prévention des déchets a appuyé la Direction Tourisme & Nautisme de Lorient Agglomération dans la rédaction du règlement de l'espace évènementiel du K2 au sein de Lorient La Base sur le volet « tri & réduction des déchets » et a accompagné la préparation du premier évènement prévu sur site (annulé in fine).

Enfin, le service de prévention aura apporté ses conseils à la société LMS / K5 By Paul, traiteur du pays de Lorient, spécialisé dans l'évènementiel, sur le choix des contenants dans le cadre de sa politique « zéro déchet » nouvellement mise en place.

ACCOMPAGNEMENT DES PRATIQUES ECORESPONSABLES

Mise à jour, retraitage et diffusion des supports et dépliants

L'année 2020 a été marquée par les actions suivantes :

- Réalisation d'un dossier de 10 pages « Je trie donc je réduis » dans le magazine communautaire « Les Nouvelles » ;
- Création et diffusion du nouveau dépliant « aide à l'acquisition d'un composteur » ;
- Mise à jour et diffusion du nouveau « Guide de tri » ;
- Déploiement d'une communication dédiée aux gestes de tri adaptés aux nouvelles pratiques sanitaires issues de la crise sanitaire : production d'adhésifs spécifiques, mailing en direction des professionnels de santé (cabinets médicaux et infirmiers, laboratoires, etc.), production de contenus en ligne adaptés au contexte du confinement du printemps 2020. Le tri des masques, gants & mouchoirs était au cœur de cette importante campagne de sensibilisation.

Sensibilisation des hébergeurs touristiques

La mobilisation des hébergeurs touristiques au tri & à la réduction des déchets, mais également la promotion de l'écolabel européen font l'objet d'un cycle de rendez-vous organisés par la Direction Tourisme & Nautisme et la Direction Gestion & valorisation des déchets de Lorient Agglomération.

A la suite de la matinée des informations réalisées auprès des hébergeurs du pays de Lorient une visite de l'ISDND de Kermat a été réalisée en février 2020 avec la participation de 16 professionnels.

Compostage en pied d'immeuble & en jardins familiaux

Lorient Agglomération poursuit l'accompagnement aux pratiques de recyclage des biodéchets et des végétaux sur plusieurs sites de jardins partagés et de jardins familiaux :

- Oasis de Kerihouais à Hennebont : suivi et retournement annuel du composteur collectif ;
- Jardins de Malachappe à Hennebont : suivi du compostage individuel et projet de fourniture de réserves d'eau ;
- Jardin « Bellevue sur le jardin » et jardin partagé de Kerfréhour à Lanester : suivi ponctuel des pratiques de compostage et de paillage ;
- Quartier Polygone-Frébault à Lorient : suivi du composteur collectif.

En 2020, l'ensemble des suivis a été suspendu pour des raisons sanitaires.

PARTICIPATION & ORGANISATION D'ÉVÉNEMENTS EMBLEMATIQUES EN 2020

En raison de la crise sanitaire, Lorient Agglomération n'a participé à aucun événements emblématiques, comme cela peut être le cas de habituellement pour la Semaine pour les alternatives au pesticides ou la Semaine Européenne de réduction des déchets. Ces deux rendez-vous ont bien été préparés mais ont dû être intégralement annulés.

AUTRES ANIMATIONS RÉALISÉES EN 2020

Visites pédagogiques des équipements de traitement des déchets

En 2020, Lorient Agglomération a pu accueillir 4 groupes (étudiants, adultes en formation, volontaires service civique) sur le parcours pédagogique au centre de tri des emballages pour un total de 60 participants. Un des groupes a également bénéficié de la visite sur le parcours pédagogique de Kermat (15 étudiants).

Animations « compost & paillage »

Seule une sensibilisation lors de la « Fête de la soupe » à Hennebont a pu avoir lieu en février 2020. 75 personnes ont été touchées.

SENSIBILISATION DES SCOLAIRES

Lorient Agglomération s'appuie sur des associations locales reconnues par le monde de l'éducation pour sensibiliser les scolaires à la prévention des déchets. Pour cela, 4 thématiques ont été proposées aux enseignants au cours de l'année scolaire 2019-2020, ainsi que deux circuits de visites pédagogiques :

- « Mon école Zéro déchet » : 4 classes inscrites pour 103 élèves,
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans mon école » : 4 classes inscrites pour 117 élèves,
- « Compostage et jardinage au naturel » : 5 classes inscrites pour 108 élèves,
- « Le déchet, cette ressource » : 7 classes inscrites pour 153 élèves,
- « Visite du centre de tri et de la recyclerie » : 19 classes inscrites pour 450 élèves,
- « Visite de l'ISDnd de Kermat » : 6 classes inscrites pour 132 élèves,

L'ensemble de ces programmes d'animation est confié à des associations prestataires dans le cadre d'un marché à bons de commande signé sur deux ans et notifié au 26 novembre 2019. Le lancement tardif des prises de contact avec les établissements et enseignants concernés conjugué au confinement du printemps et au protocole sanitaire qui l'a suivi a perturbé le déroulement des programmes de façon très importante.

Ainsi, seules les animations suivantes ont pu être réalisées :

- « Mon école Zéro déchet » : 1 seule réunion de comité de pilotage,
- « Lutte contre le gaspillage alimentaire dans mon école » : 39% du programme réalisé avec 4 des 5 établissements inscrits,
- « Compostage et jardinage au naturel » : aucune animation réalisée,
- « Le déchet, cette ressource » : 22% des animations ont été réalisées auprès de 5 des 7 écoles inscrites,
- « Visite du centre de tri et de la recyclerie » : 2 visites réalisées sur les 19 prévues,
- « Visite de l'ISDnd de Kermat » : aucune visite assurée,

Au regard de l'importante sous-réalisation et compte-tenu de la motivation affichée par la plupart des enseignants pour bénéficier des animations malgré ce contexte difficile, il leur a été proposé le report intégral du programme prévu en 2019-2020 avec la classe qu'ils encadreront durant l'année scolaire 2020-2021. Dans le cas de la lutte contre le gaspillage alimentaire, la proposition aura été de mener à terme l'action articulant ateliers avec la classe pilote, pesées au restaurant scolaire et accompagnement des professionnels de la restauration, via une mise à niveau de la nouvelle classe pilote à la rentrée de septembre 2020.

Le report des animations ayant pu être programmé sur la période septembre-décembre 2020 pour plusieurs thématiques, il aura permis de réaliser deux années d'animation en une, les associations prestataires ayant revu leur plan de charge en conséquence sur la période sept 2021-juin 2022. Seule véritable exception, les visites pédagogiques au centre de tri des emballages pour lesquelles le parcours pédagogique est resté fermé, toujours pour des questions sanitaires, jusqu'en décembre 2020. Le bilan complet de cette année scolaire sera présenté dans le rapport d'activité 2021.

LES INDICATEURS DE LA RELATION USAGERS

INDICATEURS DE SATISFACTION DES USAGERS

Des enquêtes de satisfaction sont menées régulièrement au sein de la Direction Gestion et Valorisation des Déchets. La prochaine aura lieu en 2022.

Rappel : Menée en fin d'année 2018 auprès des habitants des 25 communes de l'Agglomération, l'enquête sur la qualité de service de la collecte, du tri et du traitement des déchets fait apparaître un taux de satisfaction plutôt élevé envers le service. 1741 habitants ont répondu à l'enquête.

> **83 % des personnes sont satisfaites de la collecte à domicile de leurs poubelles** (fréquence, rangement des poubelles suite à la collecte, sécurité...)

> **95,7 % des habitants déclarent utiliser les conteneurs d'apport volontaire pour y déposer le verre, les papiers et les textiles et 92,8 % des personnes sont satisfaites du dispositif** (nombre, localisation, signalétique...)

Les habitants souhaiteraient davantage de points d'apports à proximité de leur domicile et plus de propreté.

> **83,3 % des personnes sont satisfaites du service apporté par les déchèteries** (accueil, propreté, sécurité...)

> **80 % des personnes sont satisfaites du service d'accueil téléphonique au numéro vert (0 800 100 601).**

> **86,3 % des personnes sont satisfaites de l'information donnée sur les déchets**

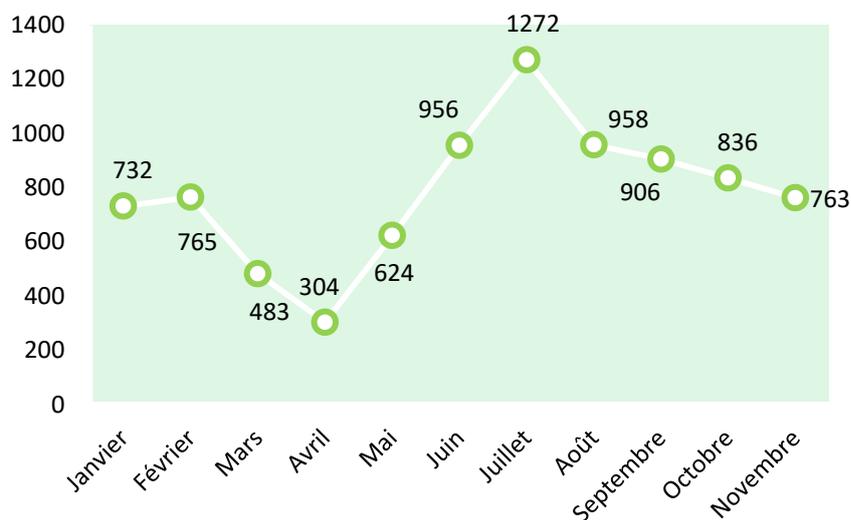
INDICATEURS DE TRAITEMENT DES SOLLICITATIONS DES USAGERS

Les indicateurs concernant les demandes des usagers et leurs traitements sont analysés à partir de la base de données du logiciel GESBAC utilisé au quotidien pour la relation usagers, la gestion du parc de bacs et de sacs et pour la gestion de la facturation aux usagers. (Redevance spéciale).

La majorité des demandes des usagers sont ainsi enregistrées dans ce logiciel pour être transmises et traitées (création d'un « ticket »).

Analyse quantitative

Nombre de demandes (« tickets ») des usagers par mois



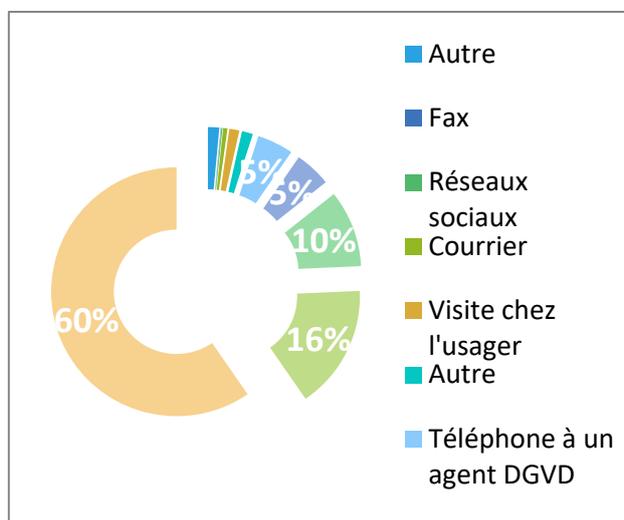
Au total, le service a enregistré 9347 demandes (10491 en 2019) de la part des usagers, soit une moyenne de 37 demandes par jour.

Les demandes des usagers croissent nettement lors de la saison estivale.

Les différents canaux utilisés par les usagers

Le canal favorisé par les usagers pour solliciter le service des déchets reste indéniablement le téléphone au Numéro Vert (60% des demandes sont exprimées via ce canal (74% en 2019). L'utilisation des formulaires prend progressivement de l'ampleur (16% en 2020 contre 14% en 2019).

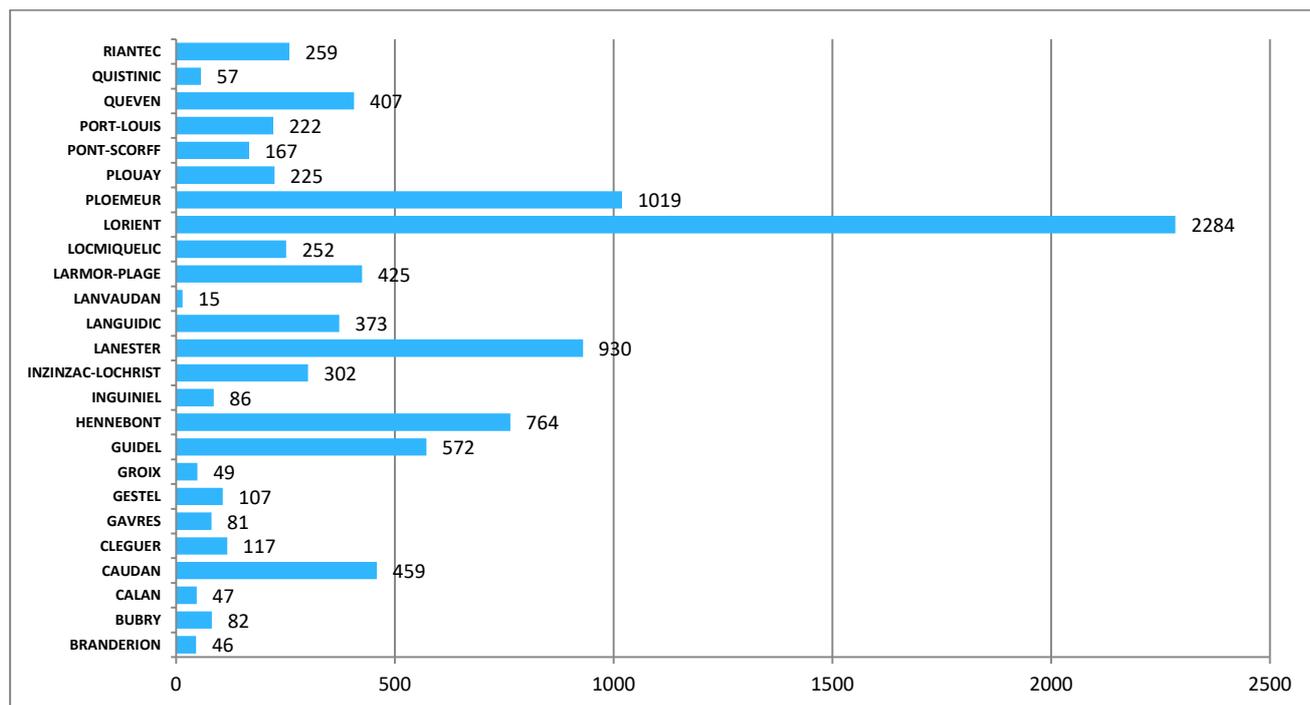
10% des demandes sont liées à des remontées terrain (sensibilisation des agents de terrain pour les remontées)



En 2020, 5571 tickets ont été créés par les agents du N°VERT suite à une demande des usagers. Le nombre d'appel total pris est comptabilisé depuis la fin du premier trimestre 2020 mais il est estimé que seulement 1 appel sur 3 générerait un ticket. Pour les autres demandes, les agents d'accueil sont en capacité de répondre directement à l'utilisateur sans solliciter l'exploitation (horaires des déchèteries, numéro du service de collecte des encombrants à domicile, règle relative aux jours fériés, etc.) Ainsi, le N°VERT aurait reçu environ 18000 appels en 2020, avec un pic d'appels sur les semaines du 1^{er} confinement allant jusqu'à plus de 800 appels par semaine, soit 160 appels par jour.

De plus, 936 tickets sur l'année sont créés non pas à la suite d'une demande des usagers, mais à la suite d'une remontée des agents de terrain, d'un constat sur le terrain ou d'une caractérisation anormale (erreurs de tri très importantes sur un secteur).

Nombre de tickets (demandes) créés par commune



Rapporté aux nombre d'habitants par communes, les habitants qui ont le plus sollicité le service en 2020 viennent des communes de Gâvres (12% de la population) et Port-Louis (8%), et principalement sur la période estivale de juillet et août.

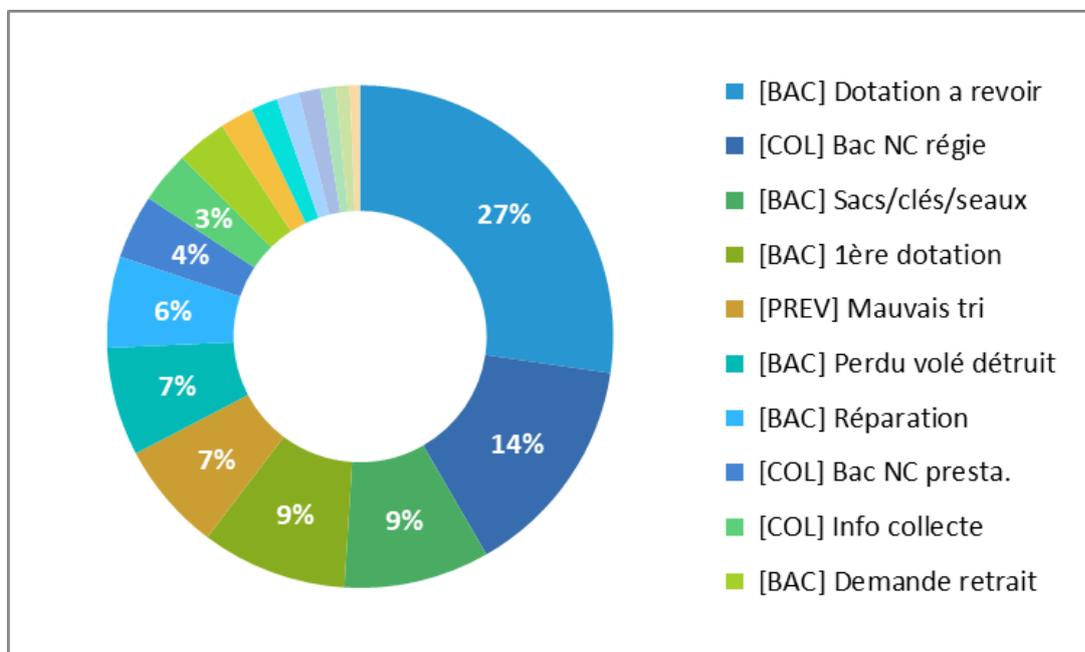
Statut des tickets 2020

96% des tickets ont clôturés.

Les autres tickets ont été classés obsolètes.

Motifs de sollicitation

Le principal motif de sollicitation est la demande de changement du volume du bac. Cette forte demande est à lier avec la politique d'abaissement de la fréquence de collecte de la poubelle bleue menée sur le territoire depuis 2017. 1/5^e des sollicitations concerne une réclamation pour un bac non collecté.



Ces différentes demandes usagers sont traitées par un des services suivants :

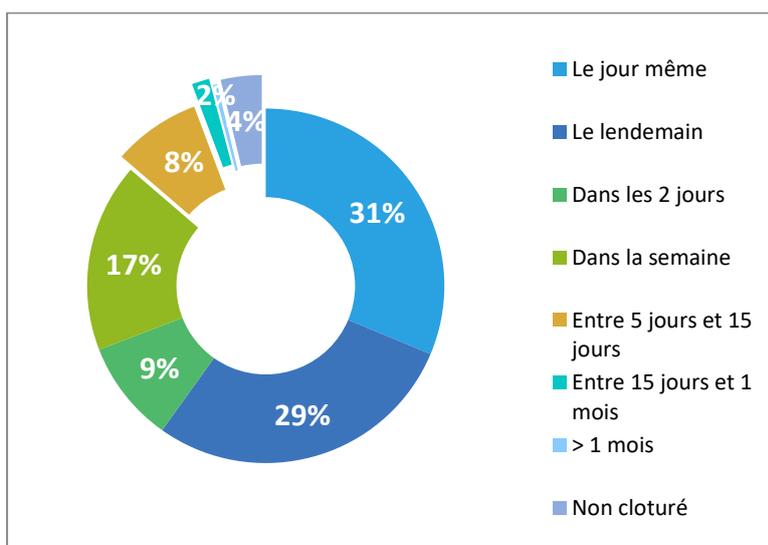
- Le service relations usagers et qualité du tri,
- Le service collecte,
- le service maintenance et livraison des bacs.

Enfin, environ 0,1% des tickets GESBAC concernent la redevance spéciale et le service déchèterie. Ces 0,1% ne sont pas représentatifs des échanges réels avec les usagers. En effet, concernant la redevance spéciale, la majorité des demandes sont traitées directement sans passer par le logiciel de suivi.

Analyse qualitative

Délais de clôture des tickets

60% des tickets sont traités le jour même ou le lendemain, et 96% des tickets sont traités dans le mois.



Actions effectuées auprès des usagers

Au cours de l'année 2019, une option supplémentaire a été ajoutée dans le logiciel de suivi de la relation usagers afin de déterminer si l'utilisateur avait été recontacté suite à sa demande et via quel canal.

En 2020, l'action effectuée auprès des usagers est précisée pour 59% des échanges (contre 15% en 2019):

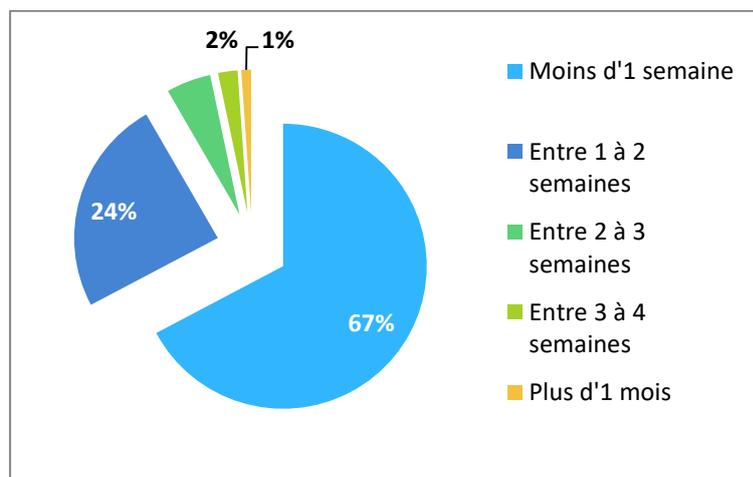


Délais de livraison des bacs ou d'intervention pour réparation

6 763 ordres de service ont été créés en 2020 pour mise en place, réparation ou réajustement de dotation de bacs.

67% des demandes de remplacement ou de réparation des bacs sont satisfaites dans la semaine, et 91% des demandes sont traitées en moins de deux semaines.

Afin de faciliter les échanges, un service de sms a été mis en place pour informer l'utilisateur du jour et de l'horaire de l'intervention, la veille du passage.





LES INDICATEURS FINANCIERS

MODALITÉS D'EXPLOITATION DU SERVICE

Le tableau ci-dessous résume les modalités d'exploitation des différents services couverts par la Direction Gestion et Valorisation des déchets, en régie ou en prestation de service. Il n'y a pas de délégation de service public (DSP) au sein de ce service.

	EXPLOITATION EN RÉGIE	EXPLOITATION EN PRESTATION DE SERVICE	
		SERVICES	PRESTATAIRES
PRÉVENTION	Animation du Programme « Territoire Écologique en Ressources »	Sensibilisation des scolaires	Aux Goûts Du Jour La Feuille d'Érable La Ligue de l'Enseignement Optim-Ism
		Caractérisation des déchets	Awiplan
		Gestion du comptoir du réemploi	Réemploi et Compagnie
COLLECTE EN PORTE À PORTE	Collecte des 3 flux sur 14 communes	Collecte des 3 flux sur 9 communes	COVED (PAPREC)
	Collecte du papier des administrations sur 9 communes	Collecte des 3 flux sur Lorient et Larmor-Plage	Loris Services
	Collecte du carton sur 4 communes	Collecte des cartons en centre-ville de Lorient	
COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Collecte du verre sur 24 communes	Collecte du verre à Lorient	SUEZ
	Collecte du papier sur 25 communes		
COLLECTE EN DÉCHÈTERIE	Accueil et gestion du haut de quai sur 11 des 13 déchèteries du territoire	Accueil et gestion du haut de quai à Plouay et Bubry	COVED
	Réalisation du petit entretien sur les 13 déchèteries	Compactage des bennes	
	Rotation et transfert des bennes cartons et non recyclables		

	Compactage et le mouvement des bennes sur la déchèterie de Groix	Rotations et transferts des autres flux	COVED, SUEZ, RETRILOG, Triadis, SARP, VEOLIA
TRAITEMENT ET VALORISATION	Gestion de la plateforme de compostage de Groix	Gestion de l'unité de Traitement Biologique de Caudan	GEVAL
		Gestion de la plateforme de transfert des encombrants et du verre de Caudan	
	Gestion du centre de transfert de Groix	Gestion du centre de tri	ECOTRI (les ateliers fousnantais)
	Gestion de l'installation de stockage des déchets non dangereux de Kermat à Inzinzac Lochrist	Gestion de la plateforme de transfert du verre de Plouay	JAFFREDO
	Gestion de l'installation de stockage des déchets inertes de Groix	Gestion de la plateforme de stockage et de compostage des déchets verts de plouay	ECOSYS
		Traitement des lixiviats de l'ISDND	OVIVE

LE MONTANT ANNUEL DES PRINCIPALES PRESTATIONS REMUNEREES A DES ENTREPRISES

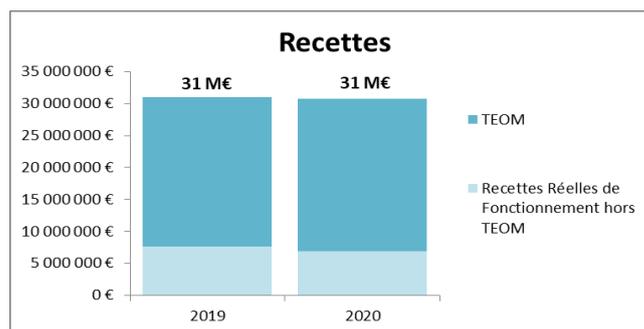
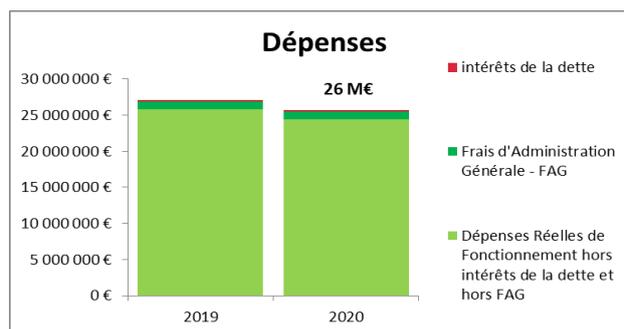
Le tableau ci-dessous reprend les principales prestations de services rémunérées à des entreprises sous marché.

STRUCTURE	PRESTATION	TYPE DE CONTRAT ET DURÉE	ÉCHÉANCE	MONTANT ANNUEL 2019 (€ TTC)	MONTANT ANNUEL 2020 (€ TTC)	ÉVOLUTION 2019-2020
LORIS	Collecte en porte à porte (2 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	3 499 215 €	3 400 895 €	-3%

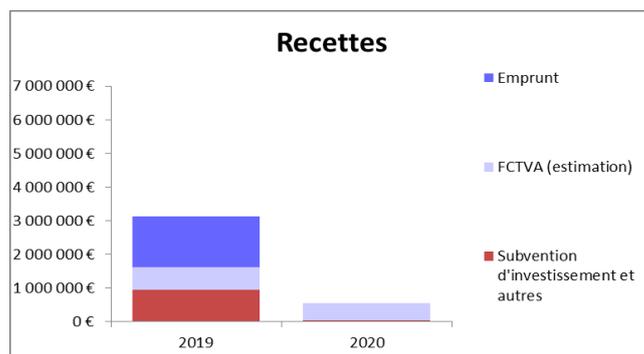
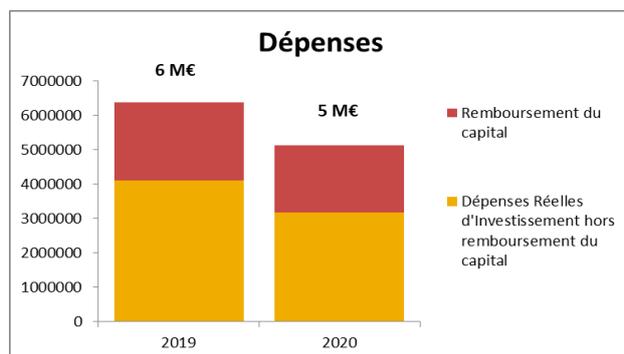
GEVAL	Exploitation de l'unité de traitement biologique	Marché public 6 ans	31/12/2024	2 842 260 €	2 844 472 €	0.1%
ECOTRI	Exploitation du centre de tri	Marché public 6 ans	31/07/2023	2 218 784 €	2 200 350 €	-1%
COVED	Gestion du haut de quai, compactage et transfert des bennes en déchèterie	Marché public 6 ans	31/12/2023	1 339 133 €	1 325 630 €	-1%
COVED	Collecte en porte à porte (9 communes)	Marché public 7 ans	31/12/2023	1 092 056 €	1 093 702 €	0,2%

PRÉSENTATION DU BUDGET

FONCTIONNEMENT



INVESTISSEMENT



Le tableau ci-dessous reprend le compte administratif et les évolutions depuis 2019 :

DONNÉES COMPTE ADMINISTRATIF		2019	2020	TAUX D'ÉVOLUTION
FONCTIONNEMENT	Dépenses Réelles (hors intérêts dette et hors FAG)	25 791 524 €	24 368 014 €	-6%
	Frais d'Administration Générale - FAG	1 097 160 €	1 146 240 €	4%
	intérêts de la dette	195 036 €	174 110 €	-11%
	Dépenses Réelles de Fonctionnement	27 083 720 €	25 688 364 €	-5%
	Recettes Réelles de Fonctionnement hors TEOM	7 606 197 €	6 915 026 €	-9%
	TEOM	23 404 793 €	23 833 274 €	2%
	Recettes Réelles de Fonctionnement	31 010 990 €	30 748 300 €	-1%
	Excédent de la section de fonctionnement	3 927 270 €	5 059 936 €	29%
INVESTISSEMENT	Dépenses Réelles d'Investissement (hors remboursnt du capital)	4 099 092 €	3 182 239 €	-22%
	Remboursement du capital	2 288 153 €	1 951 100 €	-15%
	Dépenses Réelles d'Investissement	6 387 245 €	5 133 339 €	-20%
	Subvention d'investissement et autres	957 836 €	40 000 €	-96%
	FCTVA (estimation)	672 415 €	522 014 €	-22%
	Emprunt	1 500 000 €	0 €	-100%
	Recettes Réelles d'Investissement	3 130 251 €	562 014 €	-82%
	Déficit de la section d'investissement	-3 256 994 €	-4 571 325 €	40%
Résultat global	670 276 €	488 611 €	-27%	
Taux de couverture des dépenses nettes par la TEOM		103 %	102 %	

Pour information :

dotations aux amortissements des immobilisations	2 063 779 €	2 286 475 €	11%
dotations aux amortissements des subventions reçues	21 268 €	42 692 €	101%
résultat cumulé des 2 sections figurant dans le compte spécial déchets (hors recettes estimées de FCTVA)	-2 137 €	-33 403 €	1463%

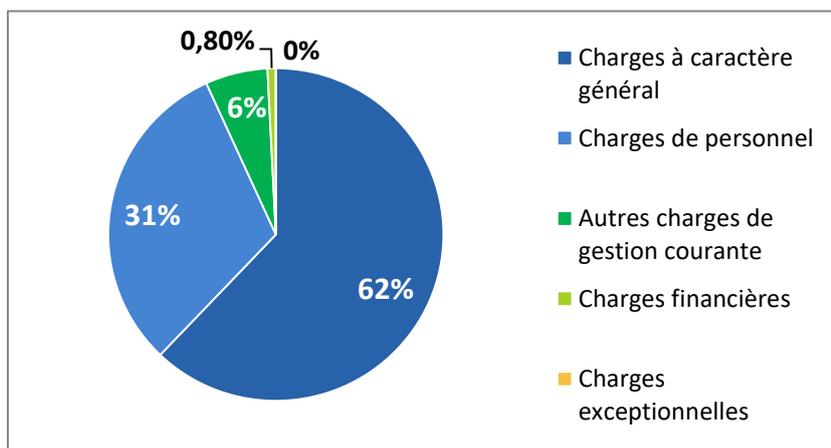
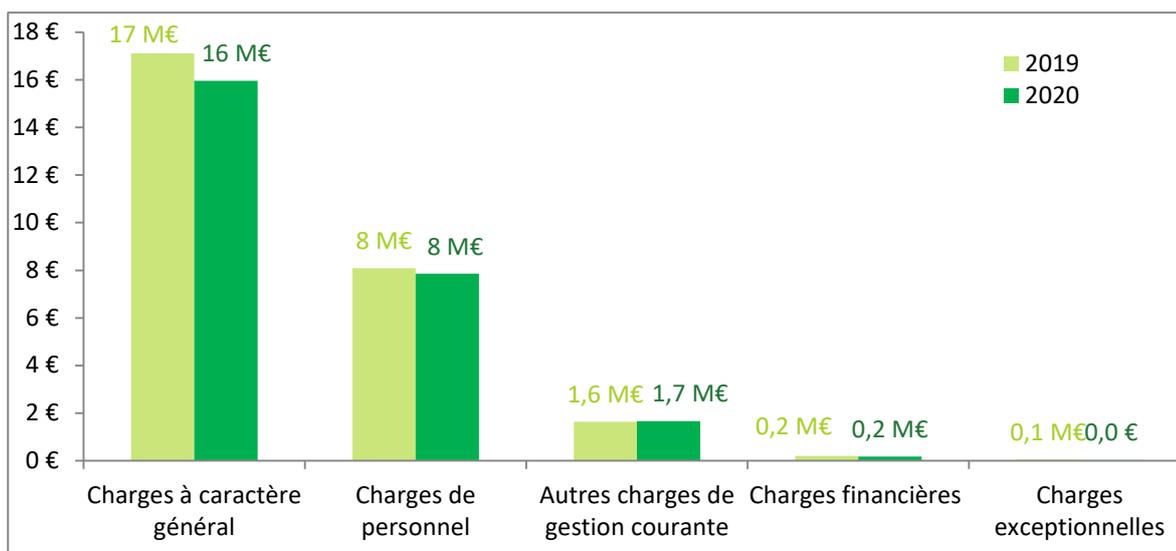
En se fondant sur les modalités de calcul de la disproportion de la TEOM, en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2019, le compte spécial des déchets présente, pour l'exercice 2020, un excédent global de 489 K€.

Il en ressort que le produit de la TEOM couvre les dépenses réelles nettes sans pouvoir être qualifié de disproportionné.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement sont de 25 688K€, en diminution de -5% par rapport à 2019. Elles se décomposent comme suit :



Le tableau ci-dessous détaille les dépenses de fonctionnement

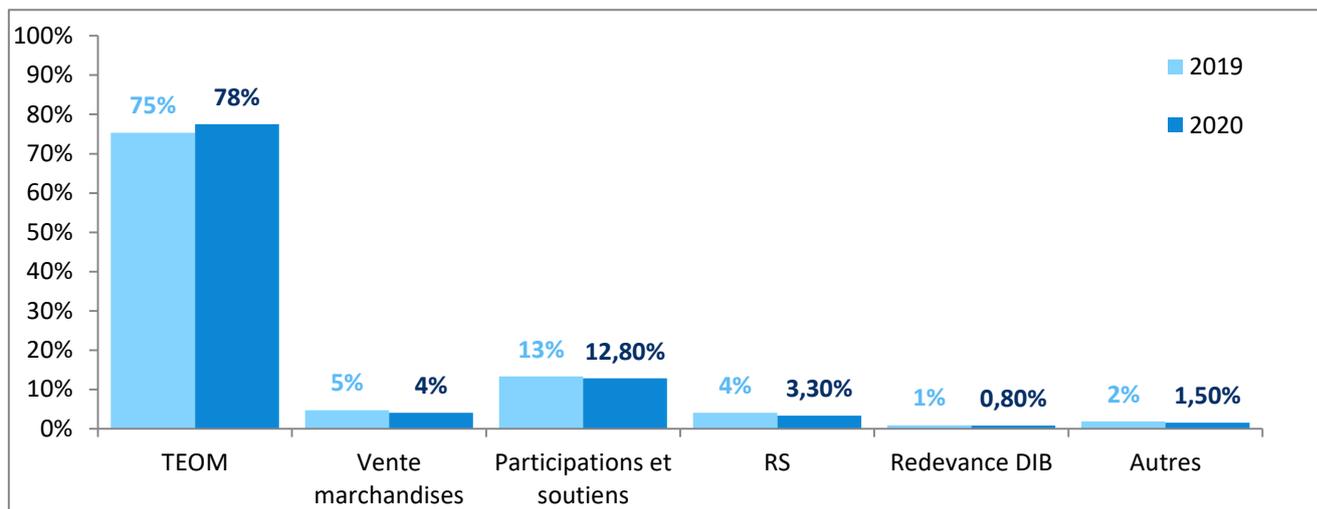
DÉTAIL DES DÉPENSES RÉELLES DE FONCTIONNEMENT	EXERCICE 2019		EXERCICE 2020	
	RÉALISÉ	DONT RATTACHEMENT	RÉALISÉ	DONT RATTACHEMENT
011 - charges à caractère général (exemples : contrats de prestation, impôts, locations, maintenance, transports de bien, fluides)	17 115 438 €	1 737 900 €*	15 694 139 €	1 338 943 €
012 - charges de personnel	8 084 492 €	-	7 857 102 €	-
65 - autres charges de gestion courante (exemples : frais d'administration générale, BEA site Kermat)	1 632 938 €	58 000 €*	1 665 643 €	24 000 €
66 - charges financières (exemple : intérêts de la dette)	195 036 €	-	174 110 €	-
67 - charges exceptionnelles (exemple : titres annulés sur exercices antérieurs)	55 816 €		27 370 €	
TOTAL	27 083 720 €		25 688 364 €	

*Une erreur s'est glissée sur les rattachements affichés dans le rapport d'activité 2019

Les recettes de fonctionnement

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à 30 748 K€, en diminution de -1% par rapport à 2019. Ces recettes se composent de :

TYPE DE RECETTE	2019		2020		ÉVOLUTION
TEOM	23 404 793	75,5 %	23 833 274	77,5 %	-1,83 %
Vente marchandises	1 468 788	4,7 %	1 232 602	4 %	-16,08 %
Participations et soutiens	4 135 310	13,3 %	3 948 933	12,8 %	-4,51 %
RS	1 245 834	4 %	1 024 464	3,3 %	-17,77 %
Redevance DIB	269 934	0,9 %	252 368	0,8 %	-6,51 %
Autres (dont remboursements sur charges de personnel et d'assurance, recyclerie, régularisation de tva)	486 331	1,6 %	456 659	1,5 %	-6,10 %
TOTAL	31 010 990	100 %	30 748 300	100 %	-0,85 %



En 2020, la TEOM représentait 77,5 % des recettes de la Direction.

La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

La TEOM est un impôt assis sur le foncier bâti et à ce titre, elle n'est pas liée à l'utilisation du service ni au volume de déchets collectés.

Lorient agglomération a adopté en 2007 un dispositif de convergence des taux, qui a abouti, en 2015, à l'instauration d'un taux unique sur le territoire communautaire antérieur à la fusion avec l'ex Communauté de communes de la Région de Plouay du Scorff au Blavet.

En 2015, une nouvelle proposition de convergence des taux a été actée, sur la période 2016 à 2020, pour l'ensemble du périmètre fusionné.

Pour 2020, les taux sont de :

- Communes de l'ex CC de la Région de Plouay : 9,82%
- Communes de l'ancien périmètre de Lorient Agglomération (hors Caudan) Commune de Caudan : 6,80 %

Le produit de la TEOM comptabilisé pour 2020 est de 23 833 274 €.

Le financement du service public de gestion des déchets ménagers de l'agglomération est essentiellement assuré par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères puisqu'elle représente 77,5 % des recettes réelles comptabilisées en 2020.

Participations et soutiens

Les participations et soutiens représentent 12,8% des recettes réelles comptabilisées en 2020, avec 3 948 933 €.

Ces recettes sont principalement issues des Eco-organismes, dont Citéo depuis la fusion entre Eco emballages et Ecofolio, et d'Eco mobilier.

Vente de marchandises

Avec une diminution d'un peu plus de 236 186 € par rapport à 2019, la vente des matériaux issus de la collecte sélective rapportent un peu plus de 1,2 million d'euros.

Les cartons, Journaux Revues Magazines et plastiques représentent à eux seuls les trois quarts des recettes provenant de la vente de marchandises. Les recettes provenant des plastiques, des cartons et des Journaux Revues Magazines sont en sont en diminution du fait d'une baisse des tonnages et des prix de reprise. Les

recettes de l'aluminium sont en diminution du fait d'une baisse liée aux tonnages. Les recettes provenant de l'acier sont en augmentation du fait d'une légère hausse des tonnages.

La vente de marchandises (matériaux issus des collectes sélectives, composteurs, ferrailles et batteries de déchèteries, platinage et les bacs usagés) représente 4 % des recettes réelles comptabilisées en 2020.

La redevance spéciale (RS)

Avant la fusion, les deux structures intercommunales (Lorient agglomération et CC de la Région de Plouay du Scorff au Blavet) avaient mis en place la Redevance Spéciale pour les déchets non ménagers mais assimilés, conformément au CGCT. Cependant, les modalités d'application étaient différentes (seuil d'application, tarifs, redevables).

Ainsi, en 2015, la nouvelle Communauté d'agglomération a harmonisé le dispositif de la RS de la manière suivante :

- Un seuil d'application de la RS défini comme la quantité de déchets assimilables produite supérieure à 3 000 litres hebdomadaires,
- Une tarification incitative au tri.

Pour 2020 les tarifs sont les suivants :

- 31,05€ le m³ de DMR
- 13,92€ le m³ d'emballages ou de biodéchets

Par ailleurs, cette redevance spéciale s'applique également aux caravanes et aux habitations légères de loisirs (HLL) stationnées en dehors d'un terrain de camping et de caravanage. Les tarifs appliqués en 2020 sont les suivants :

- 95,34€ HT/an pour les caravanes
- 234,68€ HT/an pour les HLL

La RS représente 3,3 % des recettes réelles comptabilisées en 2020, soit 1 024 464 €.

La facturation aux producteurs de déchets industriels banals déposant ces déchets à ADAOZ

Elle concerne les utilisateurs de l'usine de traitement des déchets de Caudan (hors ménages) apportant directement leurs déchets pour qu'ils y soient traités. En 2020, la facturation à des tiers représente 252 368 €, soit 0,8 % des recettes réelles comptabilisées.

Ces utilisateurs sont :

- La Communauté de communes de Blavet Bellevue Océan pour la prestation de traitement des emballages, des cartons et des papiers produits sur leur territoire.

En 2020, en application du bordereau de prix associé au marché de prestations, les tarifs appliqués pour la prestation de tri et traitement dans le cadre de la nouvelle convention de coopération sont les suivants :

- ✓ Pour le tri des emballages : 234,00 € HT/ tonne
- ✓ Le reconditionnement des JRM : 26,00 € HT/ tonne

- Les professionnels : entreprises, industries, établissements publics

Le tarif de « réception » pour les professionnels est fixé annuellement par délibération du Conseil communautaire de Lorient Agglomération.

Pour l'année 2020, les tarifs sont les suivants :

- ✓ Tarifs Communes membres : 70,30 € HT/tonne + TGAP 25,00 €/tonne.
- ✓ Tarifs tiers : Biodéchets : 55,93 € HT/tonne, autres flux : 129,10 € HT/tonne + TGAP 25,00 € HT/tonne

Les dépenses d'investissement

Les dépenses réelles d'investissement, le remboursement du capital de la dette compris, atteignent 5 133 K€, pour 2020, ce qui représente une diminution de - 20 % par rapport à 2019.

Une diminution des dépenses suite à des opérations de travaux et d'acquisitions terminées et payées en 2019, les dépenses 2020 portent principalement :

- La réhabilitation de la voirie du site Adaoz
- Des travaux de terrassement/VRD/Etanchéité sur le site d'installation de stockage des déchets non dangereux kermat
- De l'acquisition de véhicules de collecte
- De l'acquisition de colonnes en apport volontaire enterrées et aériennes Verre et Papiers
- Des travaux d'aménagement dans les déchèteries (installation de la vidéoprotection et fourniture d'un système de gestion des déchèteries connectées)
- Extension des vestiaires du centre de tri

Les recettes d'investissement

Les recettes réelles d'investissement s'élèvent à 562 K€ pour 2020.

Elles intègrent une estimation du FCTVA de 522 K€, calculée sur la base des dépenses d'équipement comptabilisées en 2020, pas d'emprunt fléché sur l'activité par rapport à 2019, et de 40 K€ de subventions d'investissement reçues de l'Association Technique Energie Environnement.

PRÉSENTATION DES COÛTS DU SERVICE AVEC LA MATRICE DES COÛTS

Les données présentées ci-dessous sont issues de la Matrice des coûts. Cette matrice a été créée par l'ADEME selon une méthode d'analyse spécifique.

Les données sont exprimées, sauf mention contraire, en Hors Taxes.

Un ajustement des durées d'amortissement est appliqué pour permettre une comparaison avec les autres collectivités du territoire national en charge de la gestion des déchets. Certaines recettes sont aussi considérées comme des atténuations de charges et inversement.

C'est pour ces principales raisons que les totaux des charges et des produits présentés sont différents de ceux du bilan financier issu du compte administratif de la collectivité.

EVOLUTION DES COÛTS AIDÉS DES DÉCHETS PAR FLUX ET COMPARAISON PAR RAPPORT AU REFERENTIEL NATIONAL

Les coûts aidés sont calculés à partir de la somme des dépenses de fonctionnement moins les diverses recettes (ventes de matériaux, soutiens des sociétés agréées, subvention, ...). Il s'agit du reste à couvrir par le financement (TEOM et redevance spéciale principalement).

Dans la figure ci-dessous, le poste "autres flux" comprend les déchets des professionnels et des collectivités accueillis spécifiquement sur les installations de traitement ainsi que la gestion des anciennes décharges.

Par rapport à 2016, le coût des encombrants (collectés au porte-à-porte) devient nul car les collectes ont été substituées par un service de collecte à domicile sur inscription, assurée par une entreprise de l'économie sociale et solidaire Le comptoir du Réemploi, et avec une participation de 10 € payée par l'usager.

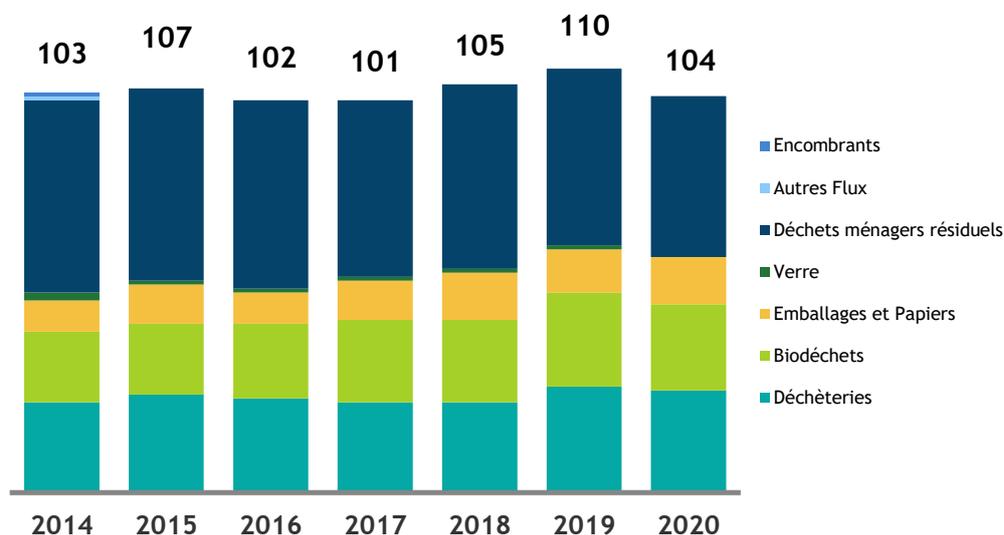
Évolution des coûts aidés des déchets par flux

Coûts aidés en Euros HT/hab	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Autres Flux	2 €	2 €	1 €	1 €	1 €	2 €	2 €
Encombrants	1 €	2 €	1 €	-	-	-	-
Déchèteries	23 €	25 €	24 €	23 €	23 €	27 €	26 €
Biodéchets	18 €	18 €	19 €	21 €	21 €	24 €	22 €
Emballages et Papiers	8 €	10 €	8 €	10 €	12 €	11 €	12 €
Verre	2 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €	1 €
Déchets ménagers résiduels	49 €	49 €	48 €	45 €	47 €	45 €	41 €
TOTAL	103 €	107 €	102 €	101 €	105 €	110 €	104 €

Les coûts aidés ont diminué de 6€/hab. entre 2019 et 2020

Les principales variations entre 2019 et 2020 concernent :

- Le flux DMR : une baisse de -4€/hab. dont -1€ pour le poste « collecte » (personnel de collecte), -3€ sur le traitement, principalement lié à une régularisation sur la TGAP
- Le flux biodéchets : -2€/hab., dont -1€ le compostage avec la fin de certains amortissements, -1€ sur le poste « collecte », pour la même raison que pour les DMR



Les coûts sont exprimés en euros HT. Le nombre d'habitant correspond à la population légale totale en 2019 soit 209 360 habitants.

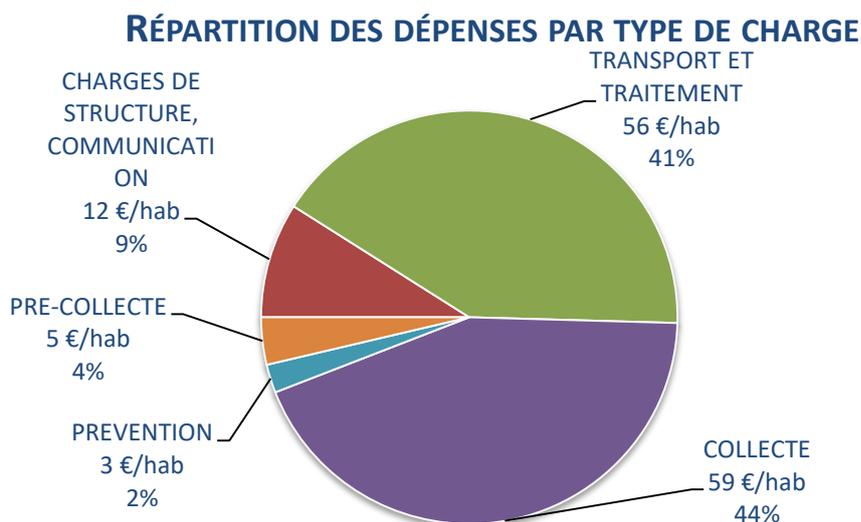
Par rapport aux collectivités de même typologie d'habitat intégrées au référentiel national¹ :

- Les coûts des DMR (Déchets Ménagers Résiduels) se situent au niveau du 1^{er} quartile du référentiel national² (43 €/hab), grâce aux quantités collectées qui sont de près de 100 kg/hab. inférieures à la moyenne des collectivités de même type d'habitat, compensant des coûts unitaires de traitement (stabilisation + stockage) dans le haut de la fourchette des références nationales : 129 €/t, 3^{ème} quartile national à 120 €/t,
- Les coûts du verre sont un peu en-dessous de la médiane,
- Les coûts des emballages et des papiers se situent au niveau du quartile supérieur (12 €/hab). Les quantités collectées sont à l'inverse des DMR supérieures aux références nationales (74 vs 51 kg/hab),
- Les coûts des déchèteries sont au niveau du 3^{ème} quartile du référentiel national (26 €/hab),
- Les coûts des biodéchets (22 €/hab) sont nettement inférieurs aux coûts des DMR (41 €/hab).
- Tous déchets confondus, les coûts de Lorient Agglomération (104 €/hab.) sont supérieurs à la médiane nationale, 93 €/hab, alors que 80% des collectivités se situent entre 72 et 112 €/hab. Lorient agglomération a des performances de tri très bonnes, avec une collecte séparée des biodéchets qui sera rendue obligatoire fin 2023, un pré-traitement avant enfouissement limitant la part enfouie, des quantités d'OMR basses pour une collectivité de cette strate, et un service de déchèteries performants.

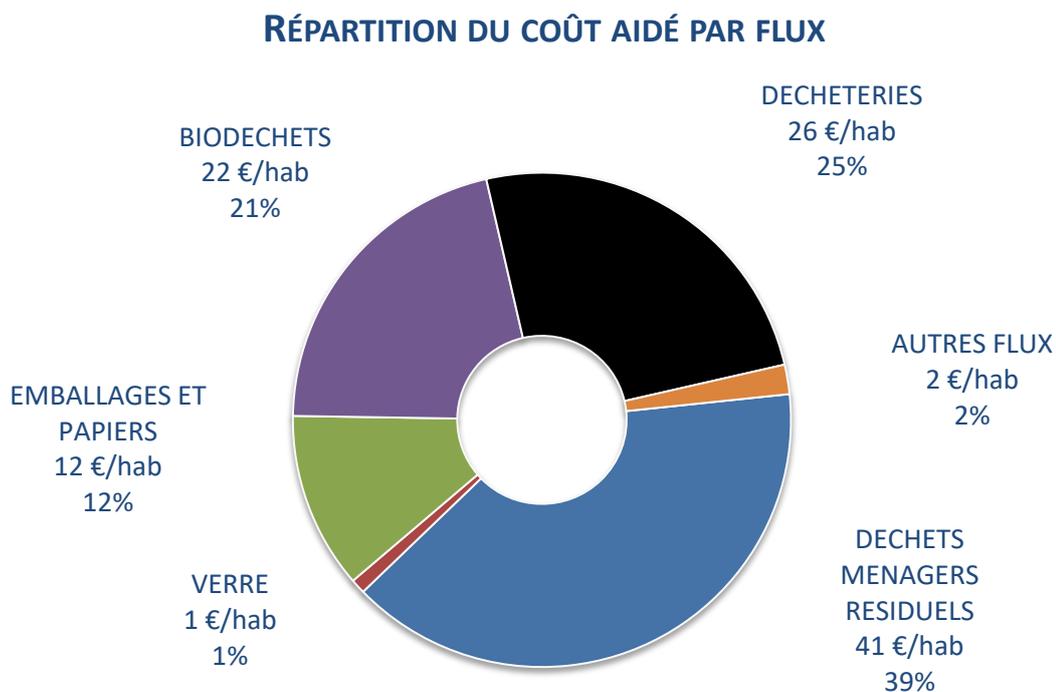
¹ Référentiel national des coûts du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés en 2018 - collectivités de typologie mixte à dominante urbaine - ADEME - 2021

² 1^{er} quartile : valeur sous laquelle se trouvent le quart des collectivités françaises affichant les coûts les plus bas

Répartition des charges et des produits en 2020

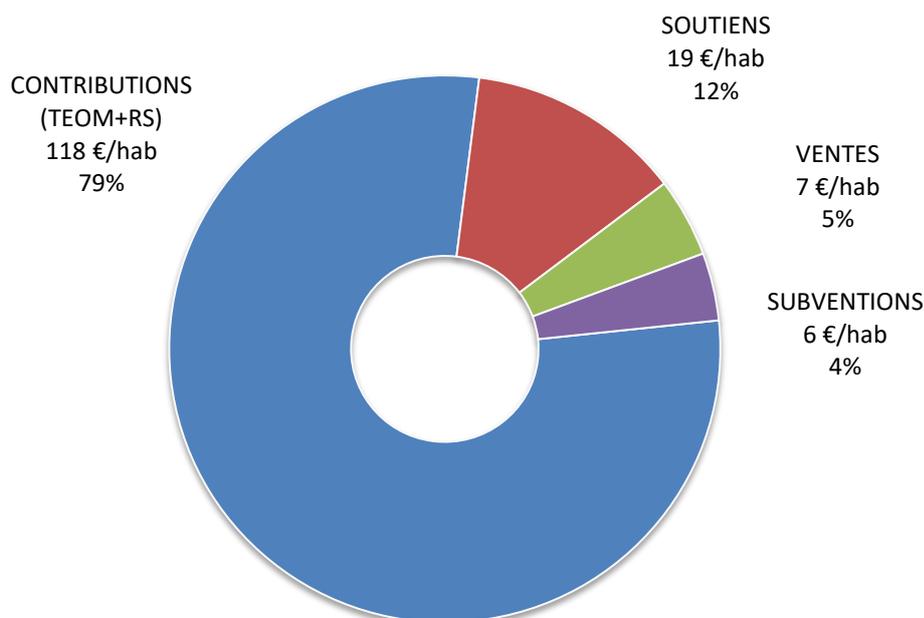


La collecte et le transport/traitement des déchets sont les deux principaux postes de dépenses, à parts comparables (respectivement 44 et 41%).



Les déchets ménagers résiduels représentent près de 40% des charges, suivis par les déchèteries (25%) et les biodéchets (21%).

Répartition des recettes



Les recettes diverses (soutiens, ventes, subventions) couvrent 21% des charges. Les trois quarts sont financés par la TEOM, la redevance spéciale et la facturation des professionnels en déchèterie.

DETAIL DE LA MATRICE 2020

Les coûts détaillés sont proposés dans les tableaux ci-dessous, d'abord en €/an, puis en €/hab et enfin en €/tonne.

euros / an	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	638 940 €	37 940 €	499 083 €	341 105 €	429 999 €	30 793 €	1 977 860 €
Communication	208 826 €	12 400 €	95 170 €	111 483 €	140 537 €	15 815 €	584 231 €
Prévention	67 523 €	20 046 €	31 212 €	15 866 €	417 122 €	1 406 €	553 175 €
Pré-collecte	208 142 €	69 948 €	311 220 €	558 095 €		1 848 €	1 149 253 €
Collecte	3 952 802 €	302 162 €	3 414 394 €	2 935 148 €	1 584 059 €	155 230 €	12 343 795 €
Transfert/Transport	72 451 €	104 829 €	57 549 €		565 947 €	19 117 €	819 893 €
Traitement	4 068 671 €		2 723 196 €	959 081 €	699 268 €	225 766 €	8 675 982 €
Gestion des DDM					244 094 €		244 094 €
Transport et traitement					2 122 145 €		2 122 145 €
TOTAL Charges	9 217 355 €	547 325 €	7 131 824 €	4 920 778 €	6 203 171 €	449 975 €	28 470 428 €
Produits industriels	5 169 €	191 998 €	775 562 €	4 090 €	430 202 €	68 068 €	1 475 089 €
Soutiens	23 917 €	107 452 €	3 511 639 €		213 589 €	20 249 €	3 876 846 €
Subventions	576 834 €	15 011 €	286 260 €	291 326 €	169 325 €	10 759 €	1 349 515 €
TOTAL Produits	605 920 €	314 461 €	4 573 461 €	295 416 €	813 116 €	99 076 €	6 701 450 €
TVA	454 842 €	34 679 €	421 116 €	268 273 €	323 913 €	14 667 €	1 517 490 €
Coût aidé HT	8 611 435 €	232 864 €	2 558 363 €	4 625 362 €	5 390 055 €	350 899 €	21 768 978 €
Coût aidé TTC	9 066 277 €	267 543 €	2 979 479 €	4 893 635 €	5 713 968 €	365 566 €	23 286 468 €

euros / hab	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	3,05 €	0,18 €	2,30 €	1,63 €	2,05 €	0,14 €	9,37 €
Communication	1,00 €	0,06 €	0,45 €	0,53 €	0,67 €	0,07 €	2,79 €
Prévention	0,32 €	0,10 €	0,15 €	0,08 €	1,99 €	0,01 €	2,64 €
Pré-collecte	0,99 €	0,33 €	1,49 €	2,67 €		- €	5,49 €
Collecte	18,88 €	1,44 €	16,31 €	14,02 €	7,57 €	0,74 €	58,96 €
Transfert/Transport	0,35 €	0,50 €	0,27 €		2,70 €	0,09 €	3,92 €
Traitement	19,43 €		11,96 €	4,58 €	3,34 €	1,08 €	40,39 €
Gestion des DDM					1,17 €		1,17 €
Transport et traitement					10,14 €		10,14 €
TOTAL Charges	44,03 €	2,61 €	32,93 €	23,50 €	29,63 €	2,15 €	134,86 €
Produits industriels	0,02 €	0,92 €	3,63 €	0,02 €	2,05 €	0,33 €	6,97 €
Soutiens	0,11 €	0,51 €	16,77 €		1,02 €	0,10 €	18,52 €
Subventions	2,76 €	0,07 €	1,27 €	1,39 €	0,81 €	0,05 €	6,35 €
TOTAL Produits	2,89 €	1,50 €	21,67 €	1,41 €	3,88 €	0,48 €	31,83 €
TVA	2,17 €	0,17 €	1,93 €	1,28 €	1,55 €	0,07 €	7,17 €

Coût aidé HT	41,13 €	1,11 €	12,22 €	22,09 €	25,75 €	1,68 €	103,98 €
Coût aidé TTC	43,30 €	1,28 €	14,23 €	23,37 €	27,29 €	1,74 €	111,23 €

euros / t	Flux des déchets						Total
	DMR	Verre	Emballages et papiers	Biodéchets	Déchèteries	Autres flux	
Charges de structure	20,3 €	3,8 €	31,3 €	44,9 €	10,9 €	0,1 €	18,9 €
Communication	6,6 €	1,2 €	6,1 €	14,7 €	3,6 €	0,1 €	5,5 €
Prévention	2,2 €	2,0 €	2,0 €	2,1 €	10,6 €	0,0 €	5,3 €
Pré-collecte	6,6 €	7,0 €	20,0 €	73,5 €		0,0 €	17,6 €
Collecte	125,7 €	30,3 €	219,7 €	386,7 €	40,3 €	0,7 €	119,0 €
Transfert/Transport	2,3 €	10,5 €	3,7 €		14,4 €	0,1 €	8,4 €
Traitement	129,4 €		164,9 €	126,4 €	17,8 €	1,1 €	90,8 €
Gestion des DDM					6,2 €		6,2 €
Transport et traitement					54,0 €		54,0 €
TOTAL Charges	293,1 €	54,8 €	447,8 €	648,3 €	157,8 €	2,1 €	269,5 €
Produits industriels	0,2 €	19,2 €	49,1 €	0,5 €	11,0 €	0,3 €	14,3 €
Soutiens	0,8 €	10,8 €	225,9 €		5,4 €	0,1 €	41,7 €
Subventions	18,3 €	1,5 €	17,4 €	38,4 €	4,3 €	0,1 €	12,8 €
TOTAL Produits	19,3 €	31,5 €	292,5 €	38,9 €	20,7 €	0,5 €	65,3 €
TVA	14,5 €	3,5 €	26,3 €	35,4 €	8,2 €	0,1 €	14,5 €

Coût aidé HT	273,9 €	23,3 €	164,6 €	609,4 €	137,1 €	1,7 €	206,6 €
Coût aidé TTC	288,3 €	26,8 €	191,7 €	644,8 €	145,4 €	1,7 €	221,0 €

Source : Référentiel national 2021 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2018 - ADEME - collectivités de typologie mixte à dominante urbaine) :

- 231 €/t pour les DMR (médiane du coût aidé HT au niveau national), 274 €/t à Lorient Agglomération en raison des quantités plus faibles collectées par habitant,
- 153 €/t pour les emballages (hors verre) et papiers des ménages (médiane du coût complet au niveau national), contre 192 €/t à Lorient Agglomération.

LEXIQUE

Le lexique ci-dessous propose des définitions du vocabulaire technique utilisé tout au long du rapport afin d'aider à la compréhension du service public de gestion des déchets.

DM : Déchets Ménagers

Tout déchet, dangereux ou non dangereux, dont le producteur est un ménage. Ils comprennent la fraction résiduelle des ordures ménagères, les encombrants collectés en porte-à-porte, les collectes sélectives et les déchets collectés en déchèteries.

Déchets Assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières. Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

DMA : Déchets Ménagers et Assimilés

Il s'agit des déchets issus des ménages et des déchets assimilés. Les déchets produits par les services municipaux, déchets de l'assainissement collectif, déchets de nettoyage des rues, de marché ne relèvent pas de ce périmètre.

DASRI : Déchets des Activités de Soins à Risque Infectieux

Déchets issus des activités de diagnostic, de suivi et de traitement préventif, curatif ou palliatif dans les domaines de la médecine humaine et vétérinaire. Sont notamment concernés les déchets piquants, coupants, tranchants qui ne doivent en aucun cas être éliminés dans les poubelles classiques. L'élimination doit se faire conformément à la réglementation en vigueur

DDS : Déchets Diffus Spécifiques

Déchets issus de produits chimiques produits en petite quantité pour lesquels la limitation de l'impact sur l'environnement, la santé humaine ou les traitements des déchets autres nécessite un traitement spécifique. Ils étaient auparavant dénommés DMS (Déchets Ménagers Spéciaux) ou DTQD (Déchets Toxiques en Quantités Dispersées).

»

DEEE ou D3E : Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante). Certains DEEE sont des déchets dangereux. »

Eco-organisme :

Les éco-organismes sont chargés par le Ministère de l'Ecologie d'assurer la collecte et le traitement de certains types de déchets. Ces éco-organismes, agréés par les pouvoirs publics, perçoivent les contributions financières des fabricants nationaux, des importateurs de produits et des distributeurs pour les produits de leurs propres marques. Leurs contributions viennent en soutien à la collecte, au recyclage et au traitement des flux de déchets concernés.